SÉANCE PLÉNIÈRE

DU VENDREDI 29 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL

In extenso

ADOPTE EN SEANCE PLENIERE DU 03 JUILLET 2020

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (pouvoir en cours de séance à Monsieur HAZOUARD, PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (pouvoir en cours de séance à Monsieur CAVITTE, ,PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS). Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM-Union Centriste), Madame ALCORTA Martine (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE Soraya (PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (MODEM-Union Centriste), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Monsieur BITEAU Benoît (PRG NA), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-Union Centriste), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryses (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (MODEM-Union Centriste), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM-Union Centriste), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCQ Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (D.I.N.A.), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (MODEM-Union Centriste), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (RN), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (MODEM-Union Centriste), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame MESNARD Françoise (PS), Madame Sophie METTE (MODEM-Union Centriste), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM-Union Centriste), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir en cours de séance

à M. Jacky EMON, PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM-Union Centriste), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM-Union Centriste), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir en cours de séance à Mme Marie-Françoise NADAU, LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM-Union Centriste), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS (PRG NA).

Étaient représentés :

Madame BEZIAT Françoise (ayant donné à M. VICTOR Cyril, LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (ayant donné pouvoir à Monsieur TRIFILETTI Stéphane, EC-EELV), Monsieur DAURÉ Jean-François (ayant donné pouvoir à Monsieur MUÑOZ Jonathan, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (ayant donné pouvoir Madame LE GUEN Nathalie, D.I.N.A.), Monsieur DELRIEUX Benjamin (ayant donné pouvoir à Madame GENDREAU Béatrice, PS), Madame DUTOYA Emilie (ayant donné pouvoir à Madame DERVILLE Sandrine, PS), Monsieur TRIJOULET Thierry (ayant donné pouvoir à Monsieur GUILLEMOTEAU, PS).

Étaient Excusés :

Madame CHEYROUX Claudie (RN), Monsieur José DINUCCI (RN).

S O M M A I R E

Séance Plénière du vendredi 29 mai 2020

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Henri SABAROT

Ouverture de la séance par le Président P 7

Approbation du procès-verbal de la séance précédente P 9

Discours introductif du Président P 10

N°1 - Fonctionnement du conseil régional - plan d'urgence COVID 19 - rendu compte de la délégation accordée au Président du Conseil Régional - P 39

Vote P 40

N°2 COVID 19- Plan d'urgence conjoncturelle à destination des TPE en Nouvelle-Aquitaine P 41

Vote P 47

N°3 – COVID 19 Présentation du plan de reprise des activités touristiques P 48

Vote P 54

N°4 - Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030 P 55

Vote P 59

N°5 - COVID 19 - Convention partenariale simplifiée en faveur d'actions relatives à l'aide alimentaire des publics étudiants P 60

Vote P 65

N°6 - Contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise 2020 – 2030 P 66

Vote P 69

N°7 - Mobilité internationale - Modification du Règlement d'Intervention et impacts du Covid19 P 70

Vote P 71

N°8 - Aides à l'accompagnement social des lycéens : règlement d'intervention de la mesure "dotation de mallettes pédagogiques et professionnelles". P 72

Vote P 77

N°9 - Règlement d'Intervention Actions Éducatives Nouvelle-Aquitaine - ajustement du volet 4 "Résidences d'Artistes" auprès des apprenants au sein des établissements. P 78

Vote P 79

N°10 - Convention type pluriannuelle d'objectifs multilatérale avec les opérateurs scènes de territoire et saisons sans lieux P 80

Vote P 89

N°11 - Spectacle vivant et Arts plastiques et visuels – Conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'Etat. P 81

Vote P 90

N°12 - Convention pluriannuelle d'objectifs de l'École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine - ESTBA P 82

Vote P 91

N°13 - Industries Culturelles et Créatives : Convention Pluriannuelle d'objectifs Scènes de Musiques Actuelles SMAC d'Agglomération Bordelaise 2019-2022 P 83

Vote P 91

N°14 - Patrimoine - Restauration du château observatoire et du parc d'Abbadia à Hendaye : avenant à la convention-cadre (2017-2020) P 94

Vote P 94

N°15 - Patrimoine - Centre Régional Résistance et Liberté (C2RL) - Convention Pluriannuelle d'Objectif P 95

Vote P 98

N°16 - Service public télévisuel régional 2021-2023 : appel à manifestation d'intérêt (AMI) P 99

Vote P 108

N°17 - Abrogation des schémas et plans régionaux auxquels se substitue le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). P 109

Vote P 109

N°18 - Programme régional pour l'efficacité énergétique Nouvelle-Aquitaine P 110

Vote P 115

N°19 - Efficacité Énergétique - Contrat de partenariat - Madrange P 116

Vote P 117

N°20 - Contrat du Parc Naturel régional Médoc 2020-2022. P 118

Vote P 120

N°21 - Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les centres de culture scientifique technique et industrielle de Nouvelle-Aquitaine P 121

Vote P 123

N°22 - Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement - Convention Pluriannuelle (2020 – 2021 – 2022) Mobilité internationale - Modification du Règlement d'Intervention et impacts du Covid19 P 124

Vote P 128

N°23 - Convention de partenariat sur l'eau entre l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine P 129

Vote P 136

N°24 - Contractualisation autour des programmes de gestion intégrée de la ressource eau : Contrat Territorial cadre Marais Poitevin, CTMA Clain Sud, CTMA Clain Aval, CTMA Thouaret P 137

Vote P 141

N°25 - Politique de la ville : Prolongation et adaptation des contrats de ville par la signature des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) P 142

Vote P 150

N°26 - Parc privé Avenant à la convention pluri-annuelle de financement de l'opération de revitalisation du centre bourg de Montmorillon et de développement du territoire. P 151

Vote P 151

N°27 - Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) : convention triennale 2020 -2022 P 152

Vote P 154

N°28 - Avenant n°7 aux Contrats de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes CPER POITOU-CHARENTES 2015-2020 - Volet 1 "Mobilité multimodale" - Article 2 "Moderniser le réseau et les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs" P 155

Vote P 156

N°29 - Avenant à la convention cadre CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). P 157

Vote P 158

N°30 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Ajustements Techniques P 159

Vote P 160

N°31 – retiré de l'ordre du jour

N°32 - Gestion des élus et des membres du CESER P 161

N°33 - Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine P 165

Donne acte P 165

Voeux

Moratoire sur l'utilisation des drones pour la surveillance de masse et la banalisation des restrictions des libertés P 166

Voeu adopté P 168

Travaillons ensemble pour préparer l'avenir du secteur aéronautique P 169

Vœu retiré en séance

Suppression de la subvention régionale au syndicat CGT P 177

Voeu rejeté P 178

Annexe P 179

- Liste des Conseillers Régionaux P 180

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - On va se livrer à un exercice en complémentarité avec la DSI. Je voudrais la remercier particulièrement, parce que pendant ces deux mois, il fallait nous mettre en mesure d'avoir un fonctionnement démocratique le plus normal possible et la conclusion que j'en tire est que finalement on a pu avoir non seulement les Commissions Permanentes avec des élus délégués mais des Commissions Permanentes pleines et entières avec tout le nombre d'élus et nous avons pu travailler en GIA et en Commission.

L'expérience avec un système particulier fait que nous sommes tous présents : les 183 élus sont présents. Il y a eu souvent des problèmes de bande passante, mais en tout cas, je crois que l'on peut se réjouir que nous ayons réussi assez vite à avoir un fonctionnement démocratique, plein, grâce à ces technologies numériques.

Avant d'ouvrir la plénière, vous comprendrez que je puisse exprimer notre chagrin à la disparition aussi tragique, aussi incroyable et en même temps pourtant, parfois, aussi courante, puisque ces accidents domestiques ou ces accidents d'échecs sont plus courants que l'on ne l'imagine.

Je crois que sa disparition, peut-être parce qu'elle est aussi brutale, aussi anachronique, mais aussi parce que c'était un type formidable. La gentillesse d'abord, l'humanisme, une personnalité attachante, et c'est aussi pour cela que cette injustice qui l'a frappé et qui frappe sa famille me semble aussi cruelle.

Professeur des écoles, sportif, investi dans de nombreux clubs et associations, ambassadeur de la Corrèze, Laurent incarnait la politique dans ce qu'elle avait de plus juste et de plus concrète. Discret, et travailleur, passionné mais pédagogue, ancré dans les territoires mais tourné vers l'avenir.

J'avoue que la délégation que je lui avais confiée pour la préparation des jeux olympiques et la mobilisation de la jeunesse pour les jeux olympiques 2024 à Paris, va être difficile à poursuivre.

Je vous remercie d'ailleurs, toutes et tous, des mots que vous nous avez transmis à destination de sa famille.

Collègue respecté, apprécié, il était aussi un ami pour beaucoup d'entre nous, et cette authenticité restera indissociable à l'homme et à l'élu. On gardera, bien sûr, sa mémoire. En écrivant à son épouse, je lui ai assuré de faire vivre intensément son souvenir.

Je vous propose, bien sûr, d'observer - dans la configuration dans laquelle nous sommes - une minute de silence en mémoire de Laurent.

(Minute de silence)

Merci.

Avant de dire un mot notamment sur le plan d'urgence, cette séance est donc retransmise en direct sur l'internet via notre site institutionnel.

Je remercie les Groupes d'avoir fait connaître - je me tourne vers François GARRIDO - leur vote. Pas tous. Donc, je remercie les Groupes qui ont fait savoir leur vote, sauf le Rassemblement National, sur ce plan-là.

On a un certain nombre de pouvoirs qui ont été enregistrés. Je suppose que quand quelqu'un veut demander la parole, on le fait savoir par je ne sais pas quel mécanisme. Y a-t-il un mécanisme particulier ? Je me tourne vers la DSI. D'accord.

Est-ce qu'Henry SABAROT qui est présentiel - si j'ose dire - veut bien assurer le Secrétariat de séance ? Oui.

On a eu trois délibérations "procédures d'urgence" : le plan de relance pour les TPE Covid-19, le plan de reprise pour les activités touristiques, toujours sous Covid, et la convention partenariale en faveur des actions de solidarité relatives à l'aide alimentaire du public "étudiants".

Je vous demande donc votre accord pour l'inscription de ces délibérations selon la procédure d'urgence. Je vous fais grâce de l'article L 4132-18 du Code Général des Collectivités locales. Je vous en remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que sur le procès-verbal de la séance précédente, il y a des observations ?

S'il n'y en a pas, il est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 mai 2020

ADOPTÉ

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT,

M. LE PRESIDENT. - Je le disais aux Présidents de Groupes, hier après-midi, il se trouve que l'on a, en même temps, une réunion des Présidents de Régions avec Bruno LE MAIRE sur le plan de relance. Donc, je vais démarrer la séance et puis je passerai après la main à Andréa BROUILLE, pour rejoindre la conférence avec Bruno LE MAIRE.

Un mot en introduction, d'abord sur le côté plutôt agréable, féliciter les Conseillères et Conseillers régionaux élus maires. Je n'ai pas en mémoire - tout le monde me le dira - le deuxième tour va arriver pour les équipes municipales qui n'ont pas encore été élues. Il y a Pascale REQUENNA et Cyril CIBERT au moins. Il y en a d'autres ? Michel MINVIELLE, Andréa BROUILLE, Guillaume MOLIÉRAC, Catherine VEYSSY, Françoise MESNARD qui est déjà maire. Enfin, je les embrasse toutes et tous. Et Geneviève BARAT également. Nicolas GAMACHE, Hélène ESTRADE, et bien d'autres. Que de cumuls de mandats agréables.

Je suis très favorable à ce qu'il y ait un cumul de mandats équilibrés. Je crois que cette période a pu nous faire jouer au niveau de la Région, et j'en suis assez fier, un rôle de grand frère auprès des autres Collectivités locales, qui a été assez positif, avec les Départements d'abord sur un défi majeur qui a été l'acquisition d'équipements de protection individuelle, qui nous a valu quelques petits frottements avec les Services de l'Etat en Région. Mais en gros, on a commandé, reçu plus de dix millions de masques et de tenues de protection. Pour les EHPAD notamment, POUR les services d'aide à domicile, pour nos propres agents.

Nous avons même anticipé dans l'ouverture des lycées, la possibilité de fournir des masques au cas où l'Education Nationale ne serait pas au rendez-vous pour les professeurs et les élèves. On a beaucoup travaillé ensemble avec les Agglomérations et les Intercommunalités - Reine-Marie WASZAK s'est aussi mobilisée dans ce domaine-là - les Vices Présidents, Jean-Louis NEMBRINI, Renaud LAGRAVE, Sandrine DERVILLE, Françoise JEANSON pour ce qui concerne la santé. Il y a eu un vrai travail intéressant que nous allons poursuivre d'une certaine manière, peut-être pas avec un rythme aussi soutenu. On voyait les Présidents de Départements deux fois par semaine. En tout cas, cela a été un jeu - comme diraient les Québécois - assez positif du rôle de la Région au niveau de la coordination des autres Collectivités locales dans le respect des compétences des uns et des autres.

Cette séance est bien entendu aussi particulière, parce que nous sommes dans un premier bilan du plan Covid, des différents plans d'urgence, et à l'amorce de la réflexion des

plans rebond d'ailleurs, et des plans résilience. Il y a ces deux points. Quel sens donner aux plans rebond ? Quel sens donner aux plans résilience et résistance ?

Je ne vais peut-être pas revenir sur les chiffres. Marion GUST, qui pilote plus particulièrement, pourra, si vous le souhaitez, donner des chiffres plus précis, mais vous avez reçu, me semble-t-il - je m'y étais engagé - l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre après instructions des Services dans le cadre de l'ordonnance de la crise sanitaire. Et l'on voit d'ailleurs que la plupart de ces dossiers concerne des très petites entreprises, par centaines, voire par milliers dans le cadre des plans d'urgence en coopération avec l'Etat.

Vous savez que le premier plan d'urgence a été un plan automatique sur des sommes, somme toute, modestes par entreprise autour de 1 200 euros, mais massives puisque c'est 325 millions d'euros pour l'ensemble de la région.

Par contre, ce que nous instruisons dans le cadre du Fonds de solidarité n° 2 nous amène à avoir des aides plus importantes sur un nombre de dossiers moins important. Par ailleurs, l'ensemble des fonds fait que nous avons engagé dans cette période-là, plus de dix millions d'euros, non seulement engagé mais mandaté.

Il y a un phénomène - et je parle sous le contrôle de Marion GUST et de Bernard UTHURRY s'il est là, ou de Philippe NAUCHE - un peu paradoxal où l'on a eu beaucoup d'appels, puisque l'on a ouvert, vous le savez, un numéro vert, des dizaines de milliers d'appels et en même temps, toutes les sollicitations sur les fonds d'urgence, que ce soit le Fonds de quinze millions est un peu la voiture-balai pour pouvoir toucher toutes les entreprises qui n'étaient pas dans les codes NAF de la première intervention. On avait notamment bien inscrit tout ce qui est entreprise du patrimoine vivant pour n'oublier personne, pour ne pas oublier non plus les librairies, les entreprises dans le domaine de la culture. On voit là une montée en puissance. Je rappelle que sur ce fonds c'est jusqu'à cinquante salariés, des aides en subvention et au-delà de cinquante salariés, des prêts jusqu'à 500 000 euros.

Il y a aussi les fonds sur les associations qui montent en puissance parce que même si nous avons aidé les associations, même sans service fait, le monde associatif va être particulièrement tabassé pendant cette période, et j'ai demandé d'ailleurs à l'ESS et au monde associatif que nous réfléchissions à des propositions à l'Etat pour, peut-être, des évolutions réglementaires et des possibilités d'intervenir en fonds propres. On a trop l'habitude de regarder quand on instruit les dossiers, que finalement on arrive à la fin de l'année pour une association à un état de trésorerie zéro, sans fonds de roulement. Or, un des problèmes est de pouvoir remettre le monde associatif avec des fonds de roulement corrects. Donc, il y a toute une réflexion à avoir qui concerne aussi l'ESS.

Vous savez que l'on a mis en place un dispositif avec la Caisse des Dépôts au niveau de l'ESS. On a mis en place un dispositif dédié que l'on cofinance avec la Caisse des Dépôts, douze millions chacun et les Agglomérations et les Intercommunalités pour les commerçants. Ce dispositif est piloté, instruit par les plateformes d'initiatives locales, pour lequel nous avons voté une subvention de 350 000 euros leur permettant de renforcer leur ingénierie.

Donc, on a essayé d'être présent un peu, y compris dans le détail, vous avez bien vu, vous autres collègues et parfois maires ou élus municipaux, que le diable, dans tous les sens du terme, avec ce fichu virus est dans le détail. Nous avons essayé de travailler - j'en remercie toutes les équipes de la Région autour de François POUPARD et de Marc MOULIN - dans la dentelle, en mobilisant tout le monde, en échangeant, en ayant pas de certitudes, des convictions, et en essayant d'avancer le plus vite possible, et je tire un grand coup de chapeau à nos équipes. Vous avez vu que les Commissions Permanentes fonctionnement. Tout cela fonctionne en télétravail. Mais le télétravail, j'avoue que je n'y suis pas totalement convaincu. Je ne suis pas convaincu, notamment pour les femmes, parce que, quelque part derrière, s'il y a des enfants, les repas à faire. Je ne suis pas convaincu que l'absence de contacts humains soit la plus grande efficacité.

D'ailleurs, je vais proposer au CESER de travailler sur ce thème-là. Que l'on développe une partie du télétravail sur la base du volontariat, deux, trois jours par semaine, mais je vois quand on discute avec le management de la Région, on voit bien qu'il faut aller à Limoges ou à Poitiers ou venir à Bordeaux pour travailler sur la RH, pour travailler sur les dossiers de culture, sur les dossiers de développement.

Hier, on avait une réunion avec la DATAR. Reine-Marie WASZAK était chez elle, je veux dire que l'on voit bien là que ce télétravail vous met une tête comme cela - pardon de le dire - le soir quand vous vous en êtes fait cinq ou six.

En tout cas, cette phase de résistance - si j'ose dire - a été, me semble-t-il, ce n'est pas le cas que pour la Région Nouvelle-Aquitaine, bien sûr les autres Collectivités ont fait le job, faite en équipe, et nous l'avons fait en démocratie. Je veux encore une fois remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont permis de mener le bateau et la barque dans cette période particulièrement difficile.

Je voudrais faire une observation de fond parce que c'est quelque chose qui me révolte, on a entendu pendant cette période de confinement qu'il fallait respecter la distanciation sociale. Je ne supporte pas ce mot. La distanciation sociale, on en a assez. La distanciation sociale, ce sont les inégalités qui ont depuis trente ans considérablement augmentées. La distanciation sociale, ce sont les premiers de corvée qui ont permis à la société de vivre : les chauffeurs routiers, les caissières, les infirmières, etc. C'est cela la distanciation sociale. Et

que ce mot soit utilisé - je ne sais pas qui l'a inventé dans la technocratie - repris par tout le monde, y compris dans la presse, je me suis même permis de faire un petit texte qui devrait être publié dans les jours qui viennent.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas respecter la distanciation physique.

Mais en tout cas, ce terme veut dire quelque chose, et que l'on n'est pas été révolté par ce terme, y compris chez des politiques, des journalistes, tout cela m'a... Voilà.

Autre chose, par rapport aux règles sanitaires, aujourd'hui on a des contraintes : port du masque et cette distanciation physique. Quand vous interrogez un pneumologue, comme notre collègue François VINCENT, il vous explique qu'un mètre, si vous n'avez pas de masque, la distanciation physique ne sert à rien. La vitesse à laquelle les gouttelettes de salive sortent quand vous toussez est de 100 kms, je ne sais plus si c'est à la seconde, à l'heure, etc.

Par contre, le problème que nous avons, au niveau des transports - Renaud LAGRAVE pourra en dire un mot s'il le souhaite tout à l'heure - est que si nous demeurons avec un siège sur deux dans les TER et dans les bus, nous ne pourrons faire face à l'arrivée des élèves, à l'arrivée des touristes, à l'arrivée des transporteurs. S'il n'y a pas les transports collectifs, c'est la voiture, les embouteillages, la pollution. Donc, dans ce domaine-là, je me ferai l'écho d'une position un peu collective des entreprises de transports et d'autres, peut-être des usagers. J'ai demandé à Renaud de regarder au niveau des usagers, pour que l'on puisse avoir ce changement-là comme il y a dans le transport aérien.

Résistance, résilience. Résilience et rebond. Là, on a à faire face à une situation qui n'est pas si simple que cela. Les chiffres du chômage en Nouvelle-Aquitaine en 2020 montrent une augmentation de 4,1 %, 20 000 personnes supplémentaires, en un mois. Ce sont les chômeurs de catégorie "A" pour qui l'augmentation est la plus forte : + 27 %, salariés passés d'abord en chômage partiel.

Dans les Landes, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne, l'augmentation est supérieure à 30 % en un mois. Hausse marquée dans les Pyrénées Atlantiques.

On va bien entendu travailler avec les entreprises pour avoir une réflexion collective. On attend du Gouvernement que les Groupes de travail qu'il a mis en place autour de Bercy puissent offrir des pistes positives.

Il y a notamment une piste sur laquelle on est en train de travailler, qui est de réduire le temps de travail, maintenir les contrats de travail et de passer du chômage partiel à l'indemnisation pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Je trouve que c'est une piste qui est positive, et pour ma part, je la soutiens.

Résilience, c'est aussi les aspects de solidarité à l'égard des plus fragiles, voire des plus précaires. C'est pour cela que vous avez une proposition que l'on vous présente, avec Gérard BLANCHARD, d'accompagnement des 6 000 étudiants qui sont bloqués dans les cités universitaires, et nous allons travailler avec la Banque alimentaire.

Par ailleurs, avec Françoise JEANSON et Naïma CHARAÏ, nous sommes en train de travailler aussi - et les élus qui le souhaitent seront bien entendu associés comme les autres Collectivités, j'en ai parlé hier à la réunion avec les Intercommunalités et les Agglomérations, on en parlera avec les Départements - sur "que fait-on sur les conséquences dites "crise sociale" de la crise sanitaire, et de la crise économique ?". Que pouvons-nous faire à l'égard des plus précaires ? Donc là, il y a tout un travail à faire, et je suis preneur de toutes les idées. Il faut que ce soit collectif, dans la plus grande proximité possible, et il faut que l'on travaille avec les Intercommunalités et les communes dans ce domaine-là pour que l'on soit efficace.

J'ai eu le Président de la Banque alimentaire pour voir comment on pouvait faire. Est-ce qu'il y a des choses à faire sur les garanties pour le logement ? Il y a des choses à faire avec les Départements dans ce domaine-là, puisque les Départements - si je m'en souviens bien - ont aussi des interventions sur les impayés de loyers. Donc, il y a un travail à faire, bien sûr, dans ce domaine.

Ensuite, en matière de résilience, on a à mobiliser la formation autour de quatre publics. Il y a d'abord le public des jeunes. Jean-Louis NEMBRINI en a parlé à diverses reprises. Deux types de publics jeunes. Nous avons écrit à Jean-Michel BLANQUER, qui a été un peu repris dans son intervention hier en priorisant les lycées professionnels, l'échec scolaire. C'est un point sur lequel, avec Jean-Louis, on a mis l'emphase ou l'insistance depuis plusieurs mois, décrochage massif surtout pour les jeunes issus de milieux modestes, et qui vont peser à la fois sur la reprise économique et peser sur la dignité sociale des uns et des autres.

Donc, il y a des jeunes en décrochage. Comment je déploie l'orientation ? Comment faire du premier trimestre de la rentrée un moment complètement différent de ce que nous avons vécu jusque-là ? Sur l'orientation, sur le rattrapage scolaire.

Le deuxième public auquel il faut être attentif, ce sont tous les jeunes qui sortent avec CAP, Bac Pro, BTS, qui ne pourront pas trouver du travail de suite. Comment je leur redonne une formation diplômante ? J'ai demandé à Jean-Michel BLANQUER que l'on invente des diplômes pour que d'ici la fin de l'année, on puisse les accueillir en formation.

Enfin, il y a deux autres types de publics. Bien entendu, le public des demandeurs d'emplois, comme la plupart des structures de formation ont été fermées, que le travail à distance n'a pas été très possible, comment fait-on à l'égard de ce public ? On est en discussion avec le PIC, Programme d'Investissement dans les Compétences, pour que l'on

puisse reprendre ces formations. Et puis, on le voit, 20 000 chômeurs en plus, l'enjeu est de les mettre en formation très vite pour qu'il n'y ait pas un décrochage. On sait que le problème, aujourd'hui quand vous êtes au chômage, est que si vous ne retrouvez pas du boulot de suite, ou dans les deux ou trois mois, vous décrochez. Or là, on a un vrai problème, massif.

Donc, voilà, il y a ce public et ensuite, il y a le public des salariés qui pourraient être en formation plutôt que d'être au chômage. Il y a un travail avec le monde professionnel et le monde syndical. J'ai mis en place aussi une conférence sociale avec le monde professionnel et le monde syndical pour explorer toutes les pistes de la reprise du travail, voir les bonnes pratiques que certaines entreprises ont mises en place pour assurer la sécurité sanitaire des personnels. Donc, on est dans cette phase de résilience qui est, me semble-t-il, essentielle.

J'ai oublié, tout à l'heure, parce que vous allez me rappeler à l'ordre et vous auriez raison, que nous avons demandé et obtenu depuis hier ou avant-hier que le Programme d'Investissement aux Compétences puisse permettre une prime aux élèves-infirmiers ou aides-soignantes qui ont été en contact avec le Covid, maximum 1 000 euros, 200 euros par semaine ; enfin essayer de faire quelque chose, même si, avec le Directeur de l'ARS, on a tapé sur les doigts des Directeurs des Centres hospitaliers qui utilisaient des jeunes en stage sur un vrai boulot. C'était totalement inadmissible, ce qui fait que la région qui a été moins frappée par le Covid, n'a pas mobilisé autant que dans d'autres régions, ces jeunes-là.

L'autre réflexion sur la résilience, que Françoise JEANSON nous proposera dans les mois qui viennent, est que faisons-nous sur toute la formation sur les aides-soignantes et les infirmières ? Comment monter le numerus clausus ? Comment au niveau des services d'aide à domicile former particulièrement plus de personnes ? On voit que l'on va s'orienter - je ne sais pas ce qu'en pensent les maires qui sont ici - plutôt vers le maintien à domicile que vers des EHPAD. C'est en tout cas la transformation qui se passe dans les pays d'Europe du Nord, qui ont divisé par deux le nombre de places en EHPAD.

Résilience aussi sur l'ensemble des appels à manifestation d'intérêt que nous avons lancés, des places de marché que nous avons créées pour les équipements de protection individuels. J'attire votre attention - vous le savez, j'en ai parlé en Commission Permanente - sur l'appel à manifestation d'intérêt sur le Covid, lui-même : comment le détecter ? Comment accompagner des populations sur le plan psychologique ? Comment mettre aussi de la sociologie dans l'accompagnement des personnes et notamment des personnes âgées ?

Je n'ai pas les résultats de cet appel à projet mais on me dit qu'il y a vraiment des points assez intéressants. Ensuite, j'oublie sûrement beaucoup de choses et je ne voudrais pas monopoliser la parole.

Rebond. Le rebond n'est pas si simple que cela. J'ai demandé à Bernard UTHURRY de rappeler au Ministre de l'économie, aujourd'hui l'aide massive aux grandes entreprises ne va pas ruisseler - pour reprendre ce terme - sur les chaînes de sous-traitance et sur les PME.

Or, la réindustrialisation et la réacquisition des compétences passent d'abord par les chaînes de sous-traitants, par ces milliers de PME. Je rappelle que nous avons 75 000 emplois dans l'aéronautique, 15 000 dans l'automobile, et entendre - je peux comprendre un certain nombre de choses - que RENAULT qui vient d'avoir 5 milliards licencie 4 500 personnes en France. Je pense qu'il fallait évoluer. Il n'était pas possible de continuer la transformation du véhicule diesel en véhicule électrique, c'est moins d'emplois. D'accord ! Mais cela suppose un devoir de vacances de la part des patrons des grands Groupes industriels pour dire "avant de vous verser la somme, je veux que vous me disiez ce que vous faites avec vos PME qui travaillent avec vous.". Personne ne l'a demandé, à part nous. Nous sommes les seuls à avoir des stratégies industrielles - pardon d'être prétentieux - sur le plan de l'organisation de la sous-traitance. Et cela vient de nous, depuis déjà dix ans.

Donc, ce problème de ruissellement, il n'y a pas plus de ruissellement entre un grand Groupe et des PME qu'il y a de ruissellement entre les riches et les pauvres, s'il n'y a pas d'impôts, ou de ruissellement entre une métropole et l'arrière-pays, s'il n'y a pas une Collectivité, comme la Région, qui fait le job. Le ruissellement n'existe pas naturellement. Ce qui existe naturellement, c'est l'égoïsme, à quelles que sensibilités parfois politiques, que l'on appartienne.

Donc, là-dessus, le monde d'après doit aussi être cela. Et ce monde d'après doit être aussi, si l'on veut faire vraiment de la réindustrialisation, ce problème de reconquête de ce qui nous est apparu pendant la crise du Covid, mais d'ailleurs, il y avait des signaux d'annonce. Regardez, nous avons tous été touchés en allant dans une pharmacie parce qu'il nous manquait tel ou tel médicament. Tout le monde a dû vivre cela. Et c'était il y a un an, sur des médicaments de base.

Et puis, l'on apprend avec la crise du Covid que tous les principes actifs, à plus de 90 %, viennent de Chine, que les prix augmentent, que la qualité n'est pas là, que parfois le coût des transports - je ne parle pas de pollution des transports en gros bateaux - est là aussi. Que faisons-nous ? J'ai pris l'initiative de réunir un Groupe de travail, avec les pharmas, les chimistes, avec les laboratoires de recherches, avec une personnalité comme Bernard BEGAUD qui est une des meilleures spécialistes en France, ancien Président de la Faculté de Médecine, sur les médicaments, qui vient de sortir un livre d'ailleurs qui fait le procès de cet abandon qui tient d'ailleurs à des problèmes de remboursement, que l'on connaît bien

Jean, avec UPSA à Agen, cet abandon du remboursement, on a préféré laisser partir en Chine plutôt que de remboursement à 6 euros des médicaments.

J'ai mis en contact les chimistes et les pharmas parce que si l'on veut reconquérir, il faut faire un saut technologique avec l'entreprise DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques) que tout le monde connaît, c'est-à-dire pour partir sur le biosourcing des médicaments. DRT fait la base de cosmétiques.

C'est comme cela que je conçois Néo Terra, si vous voulez. C'est du concret, ce n'est pas de grands discours ou du pénalisant.

Le deuxième Groupe de travail que j'ai mis en place est sur l'électronique. Là aussi, toutes les bases de l'électronique nous viennent de Chine. Et quand vous allez au Lycée Saint-Cricq à Pau, vous avez les agents de la Région qui nous disent de les aider à acheter un four parce que l'on ne sait pas réparer la carte électronique, et les entreprises ne savent plus le faire. Et demain, tout peut être cloué au sol. D'ailleurs, il faut que l'on se préoccupe - je le disais à Jean-Michel BLANQUER et à Jean-Louis NEMBRINI, j'ai Philippe MITTET devant moi - aussi de la formation des jeunes ou des ingénieurs. Nous n'avons plus des ingénieurs et des Bac Pro qui savent faire de l'électronique de base. Donc, on a un Groupe de travail qui est dans ce domaine-là.

L'autre problème qui concerne notamment l'aéronautique, mais pas que, est le problème de la diversification. Du jour au lendemain, les entreprises ne vont pas se retourner pour faire sur des véhicules terrestres, si nous n'avons pas un énorme travail pour ouvrir de nouveaux marchés, de nouveaux clients aux entreprises aéronautiques notamment.

Aujourd'hui, tout en continuant bien entendu vers l'avion à hydrogène, l'avion électrique, l'avion propre, etc., le problème est comment trouver d'autres marchés à ces entreprises ? Elles ont des talents énormes, des compétences. Et si demain, je ne veux pas que ces entreprises soient rachetées par des fonds vautours turcs, américains, ou chinois, c'est une diversification qu'il faut leur apporter, comme certaines entreprises, d'ailleurs, du textile l'ont fait pour fabriquer des masques, ou des tenues de protection. Et c'est un travail que l'on va mener. Je suis preneur de toutes idées particulières, si certains, dans ce que j'ai évoqué, me disent que j'ai oublié tel ou tel marché, ou telle ou telle clientèle.

Il y a notamment un marché que je voudrais adresser et reconstituer nos compétences, c'est tout ce qui concerne l'instrumentation médicale. Donc, je rencontre ce week-end un certain nombre de responsables d'entreprises et de laboratoires dans ce domaine. Diversification.

Après, il y a le secteur du tourisme qui est un appui massif en fonds propres, comme le secteur de l'aéronautique. C'est la discussion avec Bruno LE MAIRE. Comment l'Etat peut

nous mettre à disposition, ou venir abonder nos fonds d'intervention en fonds propres ? L'Europe va le faire. Les Mutuelles vont le faire. Les banques le font. Mais la bataille que j'ai menée, cette semaine et la semaine dernière, est de dire que s'ils concentrent tout à Paris et s'ils filent les clés du camion à la BPI... Alors que nous avons le Deal Flow. On accompagne 2 500 entreprises par an. On les connaît. Donc, il y a ce problème de fonds propres qui concerne, bien sûr, aussi le tourisme.

Sandrine DERVILLE évoquera tout à l'heure le chèque-vacances aussi que nous avons proposé aux Départements et aux autres Collectivités. Plus on y va ensemble, plus l'Etat double le chèque-vacances.

L'agriculture et l'agroalimentaire. On a la crise de la viticulture sur lequel Lydia HERAUD et Jean-Pierre RAYNAUD auront un plan à vous proposer. L'agriculture a fait preuve de beaucoup de résilience, beaucoup d'agilité. Je crois que nous avons été au rendez-vous, en faisant en sorte que les circuits courts des lycées se réorientent vers les familles des élèves. Je peux vous dire qu'en allant dans les cours des lycées, que ce soit à Talence, à Pau ou dans d'autres villes, il y avait une ambiance très bonne. Mais, il faut que l'on fasse aussi évoluer. Je vous ai parlé de la façon avec laquelle l'Association des gestionnaires et des chefs de cuisine réorientait la production vers des circuits courts de qualité.

Dans les appels d'offres, on screene différemment la présence de perturbateurs ou la présence de conservateurs, ce qui fait que cela amène les entreprises agroalimentaires à avoir de vrais produits naturels et de qualité. La commande publique est intéressante dans ce domaine-là, et l'on va mettre un Groupe de travail à la Région pour voir - d'autres entreprises me l'ont indiqué - comment on pourrait rendre la commande publique plus intelligente, y compris par rapport au bois.

Voilà, je n'ai pas tout abordé, mais en tout cas, je souhaite que ce monde d'après soit beaucoup plus juste. Je souhaite que le politique se réapproprie les compétences, se réapproprie du sens. Nous l'avons fait avec Néo Terra. Nous l'avons fait avec de vraies stratégies industrielles ou de recherches. C'est donc ce sens-là que je vous propose, même si tous les dossiers ne sont concernent pas tous ces points. Je m'arrête, et je passe la parole, bien entendu, à qui souhaite la prendre.

M. GUERIN. - Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci Président. Tout d'abord le Groupe LR-LMR s'associe à votre peine et à celle des proches de notre collègue Laurent LENOIR, tragiquement disparu.

Président, je vais rebondir sur les propos qui ont été les vôtres, tout d'abord pour regretter que vous partiez, parce que je considère que l'écho d'une plénière n'est pas le même selon que vous êtes là ou pas là. Donc, nous regrettons que cette plénière se tienne déjà dans ces

conditions-là même si cela s'améliore en termes de visio, mais il aurait été préférable que premièrement, nous soyons en présentiel et deuxièmement que vous soyez présent pour pouvoir répondre aux questions des différents Conseillers régionaux présents.

Sur les propos que vous avez tenus, je vais y revenir tout à l'heure, tout le monde sait que face à l'ampleur de la crise et devant la nécessité vitale de soutenir notre économie, il était nécessaire de mettre en place un certain nombre de dispositifs. Très nombreux sont les dispositifs qui ont vu le jour. A l'échelle de la Région, vous avez initié - je crois qu'il faut le saluer - un Fonds de prêts proximité et de solidarité que vous avez mis en place avec la Banque des Territoires et les EPCI, géré par les plateformes d'initiatives locales.

Vous dites que la part régionale dans ce Fonds serait de l'ordre de douze millions d'euros, et vous comptez que la Banque des Territoires et les EPCI abondent ce fonds-là.

Vous parliez tout à l'heure de rôle de grand frère ou plus exactement de grande sœur de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'équipement qui a été fourni aux Départements et aux établissements de santé, à l'initiative de la Région. Là-dessus, j'y souscris.

En revanche, en ce qui concerne ce fameux Fonds de prêts de proximité et de solidarité, je ne suis pas sûr que le rôle de grand frère et de grande sœur de la Région ait été clairement entendu, puisqu'il y a maintenant quelques semaines de cela - d'ailleurs, on en a discuté tous les deux au téléphone - les Départements se sont mis à vouloir créer des fonds spécifiques, à leur échelle géographique.

Force est de constater qu'un certain nombre d'EPCI, qui s'étaient prononcés favorablement pour abonder le Fonds régional, ont changé de braquet et se sont mis à vouloir abonder le fonds des Départements, considérant qu'ils étaient sans doute plus lisibles à travers ces fonds départementaux qu'à travers un fonds régional massif.

Souci, et ce n'est pas une surprise pour moi, les Départements n'ont pas la compétence économique et un certain nombre d'Autorités compétences à travers les Préfets ont contesté la mise en place de ces fonds départementaux.

J'ai une question simple à vous poser, Président. Est-ce que là où les EPCI avaient prévu d'abonder ces dispositifs départementaux, vous allez les convaincre de changer de nouveau de braquet et revenir dans ce fonds régional ? Si oui, quand et à quel niveau, à quelles mesures ?

Aujourd'hui, nous sommes un peu dans l'expectative et le sentiment que nous avons sur les territoires, et particulièrement dans le Nord de la Nouvelle-Aquitaine, est que trop de dispositifs est en train de tuer le dispositif. Donc, la question est simple. Avez-vous réussi à convaincre les EPCI et les organismes consulaires - parce que nombreux sont les organismes

consulaires qui nous disent qu'ils n'ont pas d'argent, mais qui, ici ou là, étaient prêts à faire en sorte d'abonder ces plans à l'échelle purement locale - de rejoindre ce fonds de solidarité et de proximité que vous avez-vous-mêmes initié ? C'est le premier sujet.

Deuxième sujet. Vous remercier parce que je considère que cela a tardé. On a eu l'occasion d'en discuter ensemble aussi, mais vous avez mobilisé le PIC pour les étudiants en santé, auxquels vous faisiez référence tout à l'heure, et nombreux sont nos collègues de tous bords politiques d'ailleurs qui vous ont, à plusieurs reprises, sollicité sur le sujet, et je suis content de voir que vous avez changé de vision, en tous cas, que vous avez activé les leviers qui étaient les vôtres pour faire en sorte que ces étudiants en santé, qui ont été au contact direct de patients Covid, ont pu enfin être rémunérés, peut-être pas complètement à la hauteur de leur travail, mais convenablement.

Voilà, Président. Donc, j'attends une réponse sur ces questions parce que l'on a le sentiment qu'il y a quand même beaucoup de dispositifs qui, aujourd'hui, deviennent un peu contradictoires. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Il est bien difficile, Guillaume, d'empêcher telle ou telle Collectivité d'intervenir. Il y a eu des discussions, mais vous connaissez le débat en France, qui est qu'il n'y a pas de tutelle d'une Collectivité sur l'autre.

Deuxièmement, les Départements ont mal vécu la loi NOTRe sur le retrait de la compétence économique. Donc, en coulisse, il y a eu des débats importants entre l'ADF et l'ARF dans ce domaine-là. Cela a été tranché par une circulaire de Jacqueline GOURAULT qui a rappelé aux Préfets que la compétence économique était les Intercommunalités et la Région. Maintenant, l'application de cela pose quelques problèmes. Je fais passer le message, Guillaume, mais encore une fois, la Région n'a pas la tutelle. Cela montre bien que l'on n'est pas complètement au point dans le cadre des compétences sur l'autorité des uns et des autres. Je ne me mêle pas de la gestion des EHPAD, de la gestion des compétences départementales.

François POUPARD me donne les chiffres sur la convention que l'on a proposée, il y en a quarante-sept qui ont signé, une centaine qui veulent signer. Il y en a cent-cinquante au total. Donc, j'espère que l'on va convaincre tout le monde. De toute manière, on a la chance avec les plateformes d'initiatives locales d'une part, les vingt-quatre millions d'euros, moitié Région, moitié Caisse, d'avoir une force de frappe assez importante dans ce domaine-là qui va se déployer sur les territoires.

Pour l'instant, les discussions n'ont pas progressé. Je dois voir le Président de la Métropole de Bordeaux et le Maire de Pau, mais les autres agglomérations ou les autres EPCI s'y engagent, pour la plupart.

Sur le PIC, le problème - mais on l'a expliqué mille fois avec Françoise JEANSON - est que premièrement le financement de ces primes n'a été autorisé au départ que sur les régions "rouges". Deuxièmement, nous sommes intervenus très tôt, avec Michel LAFOURCADE, pour rappeler à l'ordre les Centres hospitaliers, les cliniques, qui utilisaient les stagiaires élèves-infirmiers pour faire un travail sanitaire auprès des patients Covid. Ce qui est inacceptable. Parce qu'il y a, cher Guillaume, un problème de responsabilité. Qui est responsable s'il y a une contamination ? Celui qui paye, ou celui qui emploie ? Maladie du travail ou pas ? Ensuite, il fallait convaincre Muriel PENICAUD, Jean-Marie MARX m'a donné les bons canaux pour le faire avancer et il m'a envoyé un texto en début de semaine pour me dire que c'était fait. Donc, c'est 200 euros par semaine, jusqu'à 1 000 euros. Donc, cela va être fait. Je n'ai pas le nombre. Je ne sais pas si Françoise JEANSON est là. Non, elle travaille, je pense. Je crois qu'il y a 1 500 ou 1 700 élèves-infirmiers qui sont concernés.

Mme NADAU. - Président, excusez-moi. Est-ce que je pourrais après, quand tout le monde sera intervenu dire un mot, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT. - Non, faites-le maintenant.

Mme NADAU. - Si, parce que c'est pour reprendre quelque chose que vous avez dit sur les médicaments, Monsieur le Président. Je voudrais amener une précision.

M. LE PRESIDENT. - Alors, apportez une précision, maintenant, sur les médicaments.

Mme NADAU. - C'est très rapide. Je ne peux pas vous laisser dire que les médicaments fabriqués à l'Etranger sont de moins bonne qualité et que les prix augmentent. Vous savez très bien qu'en France, la Sécurité Sociale rembourse quand même bien, les prix sont très bas, ce qui, par contre, fait que certains industriels préfèrent vendre ailleurs sur d'autres pays européens qu'en France, en priorité, parce qu'ils les vendent à un prix plus intéressant, et que quand il y a des ruptures, il y a eu aussi des ruptures en France sur des usines qui fabriquent des médicaments, des matières premières parce qu'il y a eu un problème dans la chaîne de production.

Donc, je ne peux pas laisser dire, premièrement que les médicaments fabriqués à l'étranger sont de mauvaise qualité et deuxièmement, que les prix flambent. Voilà, c'était la seule précision que je voulais faire. Par contre, je suis tout à fait d'accord avec le fait que vous voulez relocaliser en France. Là, je suis complètement d'accord avec vous.

M. LE PRESIDENT. - Je vous renvoie au livre de Bernard BEGAUD. Je pense que tout le monde reconnaît Bernard BEGAUD comme le meilleur spécialiste du médicament.

Mme NADAU. - Oui. Enfin, moi, je n'ai pas cette prétention-là, mais enfin...

M. LE PRESIDENT. - Attendez. Sinon on ne va jamais avancer et l'on va avoir plein de décrochages un peu partout.

Mme REQUENNA. - Quelques mots, bien sûr, à mon tour, au nom du Groupe MODEM et Union Centriste, permettez-moi de saluer la mémoire de notre collègue Laurent LENOIR. Nous avons été très peinés d'apprendre son décès, et garderons de lui le souvenir d'un homme discret, courtois et bienveillant. Nous avons vécu une pareille tragédie avec le décès de Yoan TARIS, et connaissons cette douleur qui peut vous étreindre aujourd'hui, chers collègues de majorité. C'est pourquoi, nous vous faisons part de toute notre compassion, et nous adressons, bien sûr, nos plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants et toute sa famille.

Quelques mots maintenant sur la séance plénière du jour, d'abord pour dire que vous avez instauré des dispositifs d'urgence à destination des entreprises en complément des mesures d'Etat. Elles ont permis d'amortir le choc économique et social qu'a entraîné cette crise sanitaire sans précédent, et dont nous reconnaissons que l'Institution, Président, que vous dirigez a été au rendez-vous de l'urgence.

Aujourd'hui, avec les évolutions du déconfinement, la reprise partielle d'activité, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre, celle d'une région dont l'activité économique s'est arrêtée, celle d'une région dont l'activité économique va devoir se relancer avec toutes les incertitudes qui sont liées à l'ampleur de la reprise, au niveau de confiance des Français, au risque sanitaire qui demeure aussi comme une épée de Damoclès, parce qu'il ne faut pas que nous le perdions de vue.

Notre Collectivité, dont les ressources fiscales sont directement liées à la bonne santé de l'activité économique, risque de pâtir lourdement de cet arrêt brutal de l'économie. Il est fort à parier que nos ressources baissent fortement en 2021 et que, de fait, nos choix budgétaires devront être réalisés à la lumière de ce nouveau contexte.

Vous avez déjà annoncé la perte de cent-quinze millions d'euros de recettes fiscales pour la Région au BS 2020, et cent-soixante millions d'euros pour 2021. Les récentes annonces du Président de la République sur le plan automobile contiennent des mesures chocs pour les ménages avec une hausse importante des primes à la conversion ; de quoi, nous l'espérons, relancer la filière de manière responsable et permettre d'évoluer vers des véhicules plus propres. Nous espérons aussi que ce type de mesure permettra de limiter les pertes que vous avez déjà estimées pour notre Collectivité.

Il y aura jeudi prochain une Commission Finances qui sera dédiée aux impacts de la crise sanitaire et économique sur la situation financière de la Région. Nous y serons présents et très attentifs. Et puis, nous souhaiterons que le débat puisse pleinement se poursuivre à la

séance plénière de juillet qui traitera des sujets financiers puisque ce sera là l'occasion pour notre Assemblée de réfléchir à la stratégie que nous souhaitons mettre en œuvre, aux priorités que nous souhaitons dégager pour la période 2021-2023. Je pense que l'on ne pourra pas s'exonérer d'avoir des perspectives assez larges.

Autre point, que je souhaitais aborder brièvement. La crise sanitaire a nécessité une grande réactivité pour développer le travail pour une partie des salariés de notre Institution. Vous avez su les protéger. Nous vous en savons gré. Nous espérons maintenant, cependant, qu'une reprise progressive et des retours sur site, notamment pour nos collaborateurs, pourra se faire rapidement, parce que la manière de fonctionner et de travailler demeure quand même différente et moins efficace et même moins agréable, et pour les élus, et pour les collaborateurs, et cela bien sûr, dans le respect des consignes sanitaires.

La réactivité et la visioconférence, les outils mis en place, ont été grands et nous en remercions aussi les Services. Ces outils ont été salvateurs pour la continuité institutionnelle de la Région. C'est indéniable. Pour autant, si cette organisation était bonne pour la dernière séance plénière qui a été convoquée en urgence, et au cours de laquelle nous étions dans des conditions strictes liées au risque du Covid, je pense sincèrement qu'aujourd'hui nous aurions pu faire différemment. Vous auriez pu convoquer un tiers des élus en respectant la distanciation physique dans l'hémicycle, et que le débat démocratique en aurait été grandi parce que la journée que nous allons passer aujourd'hui va être très difficile d'autant plus que vous ne serez pas présent. Je pense que c'est d'autant plus difficile pour l'opposition dans un contexte comme celui-ci.

Il y a un vœu de la majorité d'ailleurs sur le thème de la restriction des libertés. Il me semble que nous nous trouvons un peu cadenassés, et cela peut ressembler à une restriction des droits de votre opposition et une réduction du jeu politique. Donc, Monsieur le Président, je vous invite et je souhaiterais que nous puissions sur certains aspects effectivement garder la visioconférence pour des GIA, mais que nous puissions dès la prochaine séance plénière nous retrouver en présentiel en respectant les règles qui seront édictées. Ensuite, au sein des Groupes, nous pourrons faire des choix. D'autres l'ont déjà fait, l'Assemblée nationale, des Conseils municipaux, les Départements. Donc, nous pouvons aussi, je crois, le faire.

Le Président est parti, Andréa ?

Mme BROUILLE. - Oui. C'est moi. Et donc, au moment où il faut dire les mauvaises choses "Attention vous dépassez les quatre minutes".

Mme REQUENNA. - J'aurais voulu lui dire, alors là, c'est hors propos...

Mme BROUILLE. - …Mais, il va revenir.

Mme REQUENNA. - Sur ce qu'il a dit sur la formation des IDE, des AS et des personnels de service à domicile avec les transformations engagées. Je pense que l'on a toujours tendance à oublier les agents de service hôtelier qui sont dans les EHPAD. On n'en parle jamais pour former ces personnes-là. Je pense que c'est vraiment un vide qu'il y a là.

Je conclus en disant simplement que nous avons envoyé nos positions de votes, que nous l'avons fait pour aider les Services, mais je pense quand même que l'on pourrait nous demander les positions de votes, à l'issue de la séance.

Ceci étant, sur nos positions de votes, Andréa, les interventions prévues sont notées. A la délibération 4, Jean DIONIS qui n'est pas noté, interviendra. 6, Véronique MARANDA. Vous les avez. Donc, dans un souci pour faciliter l'organisation du jour, je vous demande de les appeler à chaque délibération puisqu'ils sont notés. Je pense que ce sera plus facile de fonctionner comme cela, plutôt que si tout le monde demande la parole en même temps. Mes chers collègues, je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci Pascale. Je noterai effectivement les oublis que tu nous dis à la formation. Mais, je tiens aussi à rappeler, surtout peut-être à Guillaume GUERIN, que l'on oublie aussi que les Vices Présidents et Conseillers délégués ont la capacité de répondre à la place, aussi, et avec, à côté du Président, puisqu'ils travaillent au quotidien avec lui sur ses politiques. Je n'ose croire qu'effectivement on n'en soit pas capable, comme je n'ose croire qu'en 2020, les hommes ne s'occupent pas des repas des enfants et que le télétravail n'est pas le fond du problème pour les femmes. En tout cas, je vous laisse en tirer vos conclusions.

M. GUERIN. - Andréa, je prends le point. Je ne suis pas sûr que le Président le prenne.

Mme BROUILLE. - Oui, je sais mais je lui dirai. Il me connaît sur ce point de vue.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Mes chers collègues.

Je voudrais à mon tour évidemment saluer la mémoire de Laurent LENOIR qui était un collègue, je crois, extrêmement apprécié sur tous les bancs, quelqu'un d'une grande courtoisie mais surtout d'une grande gentillesse. On garde tous en mémoire son sourire si marquant et si particulier, parce qu'il exprimait justement toute cette gentillesse et cette honnêteté qui était la sienne, et adresser à ses proches et à sa famille, notre très sincère sentiment et pensées dans ces circonstances difficiles. Et puis à tous les collègues aussi du Groupe PS et Apparentés pour lesquels j'ai une pensée toute particulière dans ce moment difficile.

Pas facile d'enchaîner mais il faut passer au sujet du jour. Le Président a dit beaucoup de choses dans son introduction, donc je ne vais pas revenir sur tous les points. Il me semble qu'après la crise sanitaire, même si bien entendu, elle est toujours présente, mais enfin nous avons passé ces dernières semaines un cap, je l'espère en tout cas, important. Nous voyons

bien qu'arrivent d'autres questions graves liées aux mesures qui ont été prises avec le confinement de la moitié de l'humanité et ces conséquences économiques, qui nous révèlent à quel point cette crise a mis à jour les inégalités d'abord face à la santé selon le lieu de résidence et l'accès à des hôpitaux et à des équipements de qualité. La question également des maladies chroniques qui ne frappent pas tout le monde de la même façon. Je pense notamment à l'obésité et au diabète. Les inégalités face au logement, ce n'est pas pareil d'être confinés dans sa maison de campagne ou sa résidence secondaire, ou dans un logement social avec des enfants. Bref, notre société a vu ses inégalités, de manière criante, exploser.

Nous avons vu également que beaucoup de ses travailleurs précaires, justement, étaient soumis en premier ligne à des conditions difficiles de travail face au Covid. Et nous voyons, hélas, basculer dans la précarité et le chômage, une partie de la population.

Je souhaiterais que nous puissions créer une mission "précarité, inégalité" parce que ces politiques sont souvent traitées de manière secondaire dans l'ensemble de nos politiques publiques, mais je crois que c'est désormais quelque chose qu'il faut appréhender de manière globale et structurelle, et nous engager fortement, y compris avec les autres collectivités locales.

Le deuxième point sur lequel je voulais attirer votre attention, il y a un livre qui s'est beaucoup vendu ces temps-ci, c'est "la peste" d'Albert Camus. Il disait "chaque génération sans doute se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait qu'elle ne le refera pas, mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse.". Je pense que c'est ce défi qui est devant nous. Au-delà du Covid qui est un drame, bien sûr, se profilent les conséquences du changement climatique qui sont cataclysmiques quand on écoute ce que nous disent les scientifiques. Je le dis parce que nous ne pouvons pas reprendre l'activité économique sans avoir cela en tête.

Il y a des débats sur l'aéronautique, mais que ce soit au niveau européen, national ou régional, je souhaite que le green new deal ne soit pas qu'un slogan, et que l'on puisse, de notre côté, avoir un Néo Terra new deal, ou je ne sais quoi, mais qu'en tout cas, nos aides et nos actions soient désormais conditionnées à l'adaptation et au changement climatique, et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, cela va de soi.

Dernier mot sur l'aéronautique justement. Je dis cela sur l'économie parce que je sens monter - les collègues sans doute aussi - une vraie rupture dans l'opinion notamment dans la jeunesse, vis-à-vis du monde économique, si désormais des mesures fortes ne sont pas prises en la matière. Sur l'aéronautique, j'ai vu le vœu de nos collègues. Oui, bien sûr, j'aimerais que l'on s'adresse aussi au Gouvernement puisque je ne pense pas que la Région ait, seule, les

moyens financiers d'accompagner la restructuration du secteur aéronautique. Donc, j'espère qu'au niveau européen et national, des mesures fortes seront prises en la matière.

Dernier point plus anecdotique, et je conclus en quelques secondes. Nous avons été alertés - vous allez voir le sujet est moins grave mais malgré tout cela existe - par les supporters d'un club que nous soutenons "Les Girondins de Bordeaux" qui sont extrêmement inquiets de la situation de leur club. J'ai vu que les Collectivités territoriales, d'ailleurs, de base s'en étaient émues. Je crois que la Région devrait également demander aujourd'hui des comptes à ce club avant que des catastrophes ne surviennent.

Merci mes chers collègues.

Mme BROUILLE. - Le Président est revenu.

M LE PRESIDENT. - On me fera le point sur ce qui a été dit.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. D'abord, bien sûr, une pensée pour notre collègue Laurent LENOIR. On a senti beaucoup d'émotion dans votre témoignage, Monsieur le Président, et cette émotion était complètement partagée. Donc, on se joint tous à vos propos concernant la disparition de notre collègue Laurent LENOIR. Je ne vais pas en reparler. Votre émotion était tellement palpable que je pense qu'elle se suffit pour nous convaincre de la grande perte de ce collègue.

Je tiens à remercier, dans mon propos, les Services régionaux qui sont pleinement engagés face à cette crise et à l'épidémie du Covid-19, et qui prouvent ainsi que la continuité du service public régional n'est pas un vain mot, et je pense qu'il est essentiel de remercier le personnel régional qui a été sur le pont pendant cette période-là.

Ayons également une pensée pour les soignants - tout le monde l’a mais c'est bien de le rappeler - qui sont en première ligne face à l'épidémie, mais aussi à ceux qui continuent de travailler et qui sont particulièrement exposés : les pompiers, les policiers, les hôtes de caisse, les éboueurs, le personnel d'entretien des hôpitaux, et j'en oublie sûrement. Je pense qu'il est nécessaire de les saluer dans cette période très particulière.

La mobilisation régionale se poursuit. Vos propos, Monsieur le Président, en sont la démonstration. Hier la Région était au chevet des entreprises, des lycéens et des personnels, aujourd'hui, de l'industrie touristique qui est également durement touchée par la crise sanitaire.

J'en profite pour saluer, et la mesure que vous avez présentée, Monsieur le Président, me paraît importante pour être notée, la volonté de la Région dans l'accompagnement des étudiants qui sont confinés depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois maintenant, et qui, pour certains d'entre eux, sont loin des solidarités familiales, et donc, le geste de la Région me paraît fondamental.

Je veux revenir maintenant sur le secteur touristique qui est la première activité de Nouvelle-Aquitaine, tant en termes d'emplois que d'importance économique et l'on peut d'ailleurs adosser à cette activité touristique, toutes les activités de bouche, de restauration qui sont durement touchées par cette crise.

Nous avons donc besoin de gestes forts pour réinventer à la lueur de cette crise les acteurs économiques ont besoin d'un horizon nouveau pour assurer leur pérennité. Cette pérennité passe par un soutien accru mais également par un horizon à même d'assurer leurs services sur le long terme, et ce nouvel horizon, ce nouveau modèle de développement doit préserver les ressources et replacer l'humain au centre de toutes les questions, fussent-elles économiques.

Alors, effectivement, j'ose le dire. Le modèle des Trente Glorieuses a fait son temps. On voit aujourd'hui les effets pervers de ces politiques court-termistes. On constate les ravages de ces politiques sur l'hôpital public, par exemple, mais aussi sur l'agriculture qui est un autre sujet, dont vous savez qu'il me tient particulièrement à cœur.

La Région Nouvelle-Aquitaine se doit donc d'être en pointe sur ces questions et l'innovation ne doit pas être uniquement technologique mais également sociale et humaine. La crise nous l'impose et ce sont des enseignements qu'elle nous envoie.

Le progrès n'est pas que technologique et la technologie sans éthique n'est pas soutenable. Je m'autorise à citer Michel CREPEAU qui disait que le progrès n'est qu'une tradition qui se prolonge.

Service public, centralisation, libéralisme économique, relocalisation, voilà quelques-uns des enjeux auxquels nous devons répondre dans ce monde d'après.

Je reviens sur l'activité touristique. La Région Nouvelle-Aquitaine mise par exemple sur une innovation vertueuse en proposant à l'Etat d'être le laboratoire à ciel ouvert de la nouvelle saison touristique. Vous avez fait au Gouvernement des propositions en ce sens, et vous avez en particulier proposé, en partenariat avec Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, un chèque "bol d'air". Pour nous, ces propositions vont dans le bon sens, et nous les soutenons.

Je vous le redis donc, l'anticipation est la seule politique valable en matière de catastrophe ou, en tout cas, d'anticipation des catastrophes. On ne peut pas repousser les décisions de demain. Je n'arrive pas à formuler, mais en tout cas, nous devons à la lumière des enseignements que nous envoie cette crise sanitaire, nous réinventer et réinventer le monde. C'est toute la gageure de notre engagement politique. Je vous remercie de votre attention.

M. COLOMBIER - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous présentons nos condoléances et nos sentiments très attristés à la famille de notre collègue corrézien qui a disparu.

Monsieur le Président. Nous découvrons un premier bilan du plan des aides d'urgence de la Région, démarré il y a un peu plus d'un mois. Qu'en est-il au-delà des annonces ? Un bien maigre résultat, des millions d'euros énoncés et proposés, mais ainsi que souligne le document, 54 aides au titre du soutien d'urgence et 215 prêts accordés à de très petites entreprises et associations pour 4 millions d'euros, reportant ceci au regard des 431 000 entreprises de la Nouvelle-Aquitaine. On ne peut pas dire que le résultat en démarrage soit très probant, et j'ai bien peur, une fois de plus, que la méthode administrative et complexe laisse au bord du chemin nombre de petites entreprises ou ne les décourage d'arriver au bout d'un parcours long et incertain. Nous entendons ceci de leur part depuis des années.

Quant aux grandes cylindrées de l'économie régionale, nous craignons que la crise ne les frappe trop durement ainsi que leurs sous-traitances et fauche des pans entiers d'emplois. J'évoque par-là, bien sûr, le domaine de l'aéronautique et du spatial qui emploie plus de 35 000 personnes sur la métropole bordelaise.

Les vols arrêtés quasiment intégralement : nous voyons déjà plusieurs compagnies low-cost annoncer qu'elles se séparaient de milliers de personnels. Qu'en sera-t-il de notre compagnie nationale et de ses navettes quotidiennes sur Paris, tant vers Roissy qu'Orly ? Vous l'avez évoqué tout à l'heure.

A ce sujet, la disparition de la navette sur Orly serait un très mauvais coup porté à notre économie. Certes, aller dans la capitale peut se faire par TGV, professionnellement, on pourrait arriver en deux heures en plein centre de Paris. En revanche, Orly est aussi un aéroport de lignes internationales, donc de correspondances importantes, aussi le bon sens veut donc que l'on conserve un minimum de deux navettes par jour, matin et après-midi sur Orly, à cet effet, les autres desservant Roissy.

Nous sommes après cette crise sanitaire face à une crise sociale et une récession historique qui touchera tous les secteurs de la société. Déjà plus de 800 000 nouveaux chômeurs se sont inscrits à Pôle Emploi en avril. Combien de TPE et PME fermeront la porte dans les mois à venir ? Beaucoup, faute de trésorerie, elles ne pourront pas continuer leurs activités avec, notamment, toujours en face d'elles la concurrence déloyale du monde entier. Car la cause est bien la mondialisation qui produit ses effets ravageurs non seulement sur le monde agricole mais aussi manufacturier et industriel. Du moins, pour le peu qu'il en reste.

Cette évidence a été raillée quand nous le dénoncions depuis des années. Vous avez soutenu ce modèle, ici comme au sommet de l'Etat, à gauche comme à droite, depuis des

décennies. Cette crise aura eu un seul mérite, si l'on peut employer ce mot, de montrer la faillite de l'Etat qui a abandonné toutes ses souverainetés comme l'incompétence et le mensonge de nos dirigeants. Ils devront rendre des comptes.

Ceux-ci découvrent, comme vous-mêmes, Monsieur le Président, notre dépendance vis-à-vis de la Chine, comme de bien d'autres pays dans des domaines stratégies, comme la sécurité ou la santé et les médicaments, comme des productions qui faisaient aussi de la France un pays de premier plan, il y a encore soixante ans.

Quant à l'Europe, cela vient de tomber. La crise du coronavirus a révélé la réalité et les dangers du libre-échange mondialisé. Alors à Bruxelles, on pourrait croire que la leçon a été comprise, mais il n'en est rien. En pleine crise sanitaire, avant-hier et alors que nos agriculteurs sont au plus mal, la Commission n'a rien trouvé de mieux que de finaliser l'accord de libre-échange avec le Mexique. Résultat, 20 000 tonnes de bœuf mexicain à bas coût seront importées chaque année en Europe au mépris des intérêts de nos éleveurs bovins, déjà exsangues et de notre souveraineté alimentaire.

Alors ici, nous essayons d'atténuer les effets du choc qui va venir. Certes, la Région avec sa proximité peut aider un certain nombre de nos concitoyens, encore faut-il que notre budget le permette. Pour ceci, dans des moments aussi graves, des choix et des priorités s'imposent. Donc, des économies dans certains domaines. A l'image de l'Etat, des crédits très importants ont été débloqués ici, c'est très bien mais il faudra que le déséquilibre du budget soit supportable. Il n'est pas question d'augmenter la fiscalité régionale, dans un pays qui a le record d'Europe des prélèvements obligatoires. Et votre suggestion - elle date de peu - d'une taxe écologique régionale nouvelle est totalement inacceptable surtout dans la période difficile que nous allons vivre.

Alors, aussi rien que nos compétences, et cessez vos crédits divers à la politique de la ville, relations internationales ou aux centaines d'associations et syndicats dont beaucoup sont politisés à gauche, bien entendu.

Monsieur le Président, je termine. Nous allons vivre durement les conséquences des utopies d'années d'inconscience politique. Alors, soyez cohérent, s'il vous plaît, œuvrez pour l'essentiel et le nécessaire pour le bien de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. SEBTON. - Chers collègues. Evidemment, le Groupe UDI et Territoires s'associe aux mots que vous avez pu avoir pour notre estimé collègue, Laurent. Personnellement, je ne le connaissais pas très bien. La seule chose que je peux dire est qu'il était toujours agréable, sympathique et engagé dans ses propos. Donc évidemment, nous avons une pensée pour lui et sa famille.

Concernant la séance du jour, c'est une plénière particulière, vous l'avez dit, Monsieur le Président, compte-tenu du contexte que nous connaissons, et dans un format singulier. Vous allez nous rendre compte mais aussi nous faire voter des actions en cours ou à venir qui découlent directement de la crise sanitaire et sociale que nous traversons.

Il y aurait tant de choses à dire mais nous souhaitions nous saisir de ces quatre petites minutes pour en tirer quelques enseignements.

Le premier est que l'organisation trop centralisée de notre pays - et je pense que vous serez d'accord avec moi, Monsieur le Président - démontre encore de façon évidente la limite du système, que ce soit avec les masques, la gestion sanitaire ou hospitalière, l'action des Services publics de proximité, nous avons bien vu que l'Administration centrale, seule, dirigée en circuit fermé, ne pouvait pas répondre aux besoins d'agilité, de rapidité nécessaires dans de pareils cas.

Attention ! Quand je parle de l'Administration centrale - soyons précis - je ne cible pas tel ou tel Gouvernement, je parle bien de l'organisation et de la répartition des compétences et des responsabilités qui sont encore bien trop jalousement concentrées à Paris. Il faut que l'Administration centrale accepte l'idée de ne pas être meilleure en tous points que l'Administration territoriale. Je ne dis pas cela parce qu'elle est en face de moi, mais nous le pensons sincèrement. Il faut faire plus confiance aux territoires et aux élus locaux. Ils ont démontré qu'ils pouvaient répondre présents, et qu'au final, ce n'était pas pire avec eux que sans eux, pour ne pas dire mieux, parce que peut-être plus proches et donc peut-être plus légitimes.

Donc, comme pour bien d'autres domaines, n'ayons pas peur de passer aux circuits-courts, et même ici dans notre Région Nouvelle-Aquitaine, prenons garde à ne pas tomber dans le piège de concentrer la décision depuis Bordeaux, et veiller à une juste prise en compte de l'ensemble du territoire néo-aquitain.

Le deuxième enseignement, je vais le passer parce que je ne vais pas entrer dans le temps mais, comme Stéphane DELPEYRAT, nous voulions évoquer à quel point cette crise a remontré quelles étaient les inégalités dans notre société, et à quel point le politique doit constamment s'en saisir.

Le troisième enseignement est que l'on ne peut plus attendre pour changer notre modèle. Fini le temps des petites adaptations, de la petite transition molle se cachant derrière l'idée qu'il faut y aller en douceur. Non, nous n'avons plus le temps. Eh oui, nous devons accepter l'idée de changer notre manière de consommer, de nous déplacer, de nous alimenter, de penser la réussite, pas pour nous mais pour ceux à qui nous sommes censés léguer quelque chose.

Je me refuse à l'idée de faire partie d'une nouvelle génération "Ok boomers", ce genre de choses. J'ai conscience que dit ainsi, cela semble brutal. Pourtant, il est probable que ce soit le discours le plus responsable. Un discours de vérités, plutôt que des promesses de courte vue. Si la crise Covid annonce une tempête d'une ampleur jusque-là inégalée, le bouleversement environnemental sera un tsunami qui balaiera les plus exposés en premier. Notre famille politique fondée par Jean-Louis BORLOO, JOUANNO, LAGARDE et d'autres ne veut pas se résoudre à cette fatalité. Même quand on nous promet que de tels changements sont impossibles.

Pour ce qui est du champ du possible, nul besoin du politique, l'Administration fait de son mieux pour le faire. Mais le politique doit se saisir de ce que l'on dit être impossible. Notre défi est là. Il faut profiter de ce moment où collectivement nous avons accompli des choses impossibles. Rester enfermés deux mois chez nous, de quasiment suspendre l'activité économique en prenant le risque absolument impossible de contrarier la croissance. C'était inimaginable, mais on l'a fait pour sauver des vies parce que c'était concret. On a cru la science, on lui a fait confiance, et ce raisonnement qui était légitime devrait être valable pour le reste.

Même ici, pour notre fonctionnement, on a réussi à faire tourner la boutique régionale en se retournant sur le télétravail, en limitant le déplacement des agents et en passant plus de temps en famille plutôt que dans les bouchons de la rocade. Qui aurait cru cela possible ? On a même réussi à faire des visioconférences alors qu'il y a moins d'un an, on m'expliquait en me reprenant en séance avec l'aplomb de la vérité absolue, qu'il était complètement impossible de faire des Commissions sans se déplacer. Et maintenant, qui voudrait revenir là-dessus ?

Je vais y revenir dans la prochaine délibération, et je vois que le temps est écoulé, mais je voudrais juste dire à mes collègues, en introduction, à quel point nous soutenons l'initiative de Véronique ABELIN qui vous a proposé un vœu dans une démarche ouverte et non partisane, une volonté de déconfinement de nos Groupes cloisonnés pour proposer un travail commun sur un sujet économique, majeur de notre Région.

Et puisque Stéphane DELPEYRAT et Pascale REQUENNA ont aussi fait allusion aux motions. Je voudrais dire deux choses. La première est que Véronique ABELIN, à son initiative, vous a envoyé la motion à tous les élus, le lundi, pour que chacun puisse l'amender et que chacun puisse se saisir de cette question de fond, et si elle en était d'accord, de pouvoir la déposer avec nous.

Deuxième chose, comme à chaque plénière, on a tout le temps de la journée pour réviser cette motion pour qu'elle soit le plus unanime possible. Donc, je le dis à mes collègues, s'il y

a un point-virgule, un espace, un mot qui vous dérange dans cette motion, et qui ferait que ce soir, vous allez nous expliquer que vous l'aurez bien votée, mais qu'il y a un problème de virgule, allez-y, on attend vos mails, on est tout à fait ouvert à la voter avec vous.

Deuxième chose, le débat sur la navette Paris/Bordeaux est un débat essentiel. Evidemment que nous sommes là pour délibérer. Il serait quand même intéressant que ce genre de débat puisse s'exprimer en séance plénière plutôt que sur les réseaux sociaux et d'affirmer ici des positions que nous devons défendre, puisque-là, je pense qu'il y a vraiment une ligne idéologique et qu'il faut la définir. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Juste, Aurélien, un petit conseil. C'est qu'à la fois, je m'occupe de l'aéronautique mais j'arrête des vols d'avions. Je veux dire, par rapport à la filière aéronautique, il va avoir une image extraordinaire.

Mme LE GUEN. - En préambule, le Groupe DINA s'associe à la peine de la famille de notre collègue Laurent LENOIR et lui présente, bien évidemment, ses plus sincères condoléances.

Concernant cette plénière, nous revenons sur un bilan sanitaire. Sur le plan politique et administratif, les choses sont claires et une certitude s'impose d'ores et déjà. Certains pays ont bien géré la crise, d'autres non, et la France et de ceux-là. Nous ne reviendrons pas sur les pénuries passées de masques, de blouses ou autres équipements de protection, la justice prendra acte.

Pénurie aussi de tests pour permettre des dépistages dans les EHPAD, obligeant ainsi un confinement des plus stricts dans leur chambre de tous les pensionnaires, y compris les personnes qui ne sont pas atteintes. Ils sont donc dans leur chambre le plus clair du temps, de moins en moins tenable, le corps médical tire d'ailleurs la sonnette d'alarme à ce sujet, aujourd'hui.

De façon générale, cette crise a révélé, comme vous l'avez-vous-mêmes dénoncé, Président, que nous sommes désormais presque totalement dépendants de l'Etranger d'où nous importons tout, masques, blouses, tests, médicaments, et autres appareils de réanimation. Depuis le début, le Gouvernement continue à multiplier les décisions hésitantes, floues et sans cap, ainsi que les Directives ministérielles peu claires, inadaptées et corrigées trop tard.

Alors, je parle bien sûr, entre autre, de la réouverture des écoles, décision quelque peu cohérente à quelques semaines des vacances d'été. De nombreux Maires s'y sont opposés devant un protocole si aberrant, un protocole de plus de soixante pages.

Dans le second degré, on en est à l'état des lieux. De nombreux lycées font leurs calculs, plusieurs Proviseurs ont le courage de dire aujourd'hui, qu'avec le protocole actuel, ils ne seront sans doute pas en mesure de proposer à chaque élève davantage qu'une journée toutes les semaines, voire tous les quinze jours. Sans parler des diplômes au rabais, pour l'année 2020.

Pour ce qui est des masques, le Gouvernement préconise aujourd'hui, l'usage et l'a rendu obligatoire dans les transports, après avoir prétendu pendant trois mois qu'ils ne servaient à rien dans la population générale.

Alors, j'en reviens au TER, puisque vous en parliez tout à l'heure, effectivement, il est obligatoire, également dans les avions mais sans distanciation sociale, pour le coup.

Le Gouvernement, ensuite, annonçait son intention de multiplier les tests alors qu'il les considérait, il y a peu, comme inutiles car non fiables. Monsieur VERAN avait annoncé qu'à compter du 11 mai les étrangers entrant sur le territoire métropolitain seraient soumis à une quarantaine obligatoire, ce qui parait relever du bon sens. Mais l'Elysée a rapidement précisé que cette quarantaine ne s'appliquerait pas aux ressortissants des pays de l'UE, y compris le Royaume-Uni. Et ce, alors même que plusieurs pays européens étaient des foyers d'infection majeure. Le sans-frontiérisme idéologique a donc continué à gouverner.

La fermeture des frontières et la mise à l'isolement des quelques foyers d'infection apparus initialement n'ont pas été pris à temps. De ce fait, le virus a circulé librement. Le Gouvernement a alors été contraint de confiner toute une population pendant deux mois mettant à l'arrêt l'activité économique.

M. LE PRESIDENT. - Ma chère, 4,22 minutes. Là, vous êtes partie sur quelque chose qui n'a pas tellement de relation avec notre objet.

Mme LE GUEN. - Si. Les conséquences économiques et sociales de ces décisions risquent d'être lourdes et durables, et plus lourdes et durables que dans la plupart des autres pays européens, où le confinement a duré moins longtemps et est resté moins étendu. Donc, évidemment, lourdes et durables pour notre Région également.

Pour nos dirigeants hors sol, le combat contre le virus devait s'inscrire dans le transfrontiérisme ambiant, délocalisation, mouvements de capitaux et de personnes, travail détaché, immigration. Nous allons payer très cher la folie de cette mondialisation.

M. LE PRESIDENT. - Déplacements évangéliques aussi massifs dans l'Est.

Mme LE GUEN. - Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, et d'imager avec un peu d'ironie, tant que la loi Avia n'est pas encore active. Alors, voyez-vous, c'est l'histoire d'un

néo-aquitain qui, ce matin, éteint son réveil chinois, sort de ses draps tissés en Inde, enlève son pyjama...

M. LE PRESIDENT. - …Ecoutez ma chère, il faut respecter nos collègues. Vous êtes à plus de 5 minutes et demie. C'est 4 minutes. Ce n'est pas sérieux, tout cela. Tous les autres ont respecté les horaires, sauf Jacques COLOMBIER. Vous ne respectez pas. Cela ne va pas du tout.

Mme LE GUEN. - Il me reste dix secondes, Monsieur.

M. LE PRESIDENT. - Vous venez de les faire, là.

Mme LE GUEN. - Enfile ses chaussures venues d'Indonésie, boit son jus d'orange de Floride, mange sa banane camerounaise, en avalant son café brésilien et en regardant l'heure sur sa montre made in Taiwan, achetée chez Amazon. Saute ensuite dans sa voiture coréenne pour se rendre à trois endroits.

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi, mais ce que vous dites n'est absolument pas intéressant.

Mme LE GUEN. - Peut-être, mais c'est la réalité. Voyez-vous, c'est la réalité. Parce qu'il y a du chômage...

M. LE PRESIDENT. - …Je ne sais pas. Regardez votre montre, si elle vient de Taiwan.

Mme LE GUEN. - Il y a du chômage en Nouvelle-Aquitaine. Il y a des gens qui vont se rendre à Pôle Emploi et qui vont s'étonner après de ne pas en avoir. Donc, je m'arrête là.

M. LE PRESIDENT. - Les dix secondes sont terminées.

Mme LE GUEN. - C'est terminé. Très bien mais je note que pour moi, il est très difficile de prendre la parole.

M. LE PRESIDENT. - Ah non, ma chère. Vous êtes la plus longue de tous les intervenants. Et je voudrais remercier les autres.

Mme MONCOND'HUY. - Mes chers collègues. Au nom du Groupe Ecologistes et Citoyens, je tiens aussi à exprimer toute notre tristesse suite à la disparition tragique de Laurent LENOIR, un élu qui était reconnu pour son engagement, intègre et généreux. Et à titre personnel, ce dont je peux témoigner, notamment dans le cadre de nos travaux communs sur les emplois associatifs.

Cette séance plénière est la première à l'heure du déconfinement. C'est le moment où l'on entrevoit petit à petit le retour du monde d'avant, la tentation d'un retour à la normale, et je me réjouis tout d'abord d'un retour à un fonctionnement démocratique plus normal, même si le présentiel nous manque.

C'est aussi une plénière où nous voyons les premiers fruits du plan d'urgence que nous avions voté à l'unanimité, et je me réjouis en particulier des formes de coopération qui ont naturellement émergé avec cette crise, notamment autour des aides économiques construites et mises en œuvre avec les différents acteurs des différents secteurs de la Région, et les divers échelons de Collectivités.

Plus que le terme d'une coordination par la Région, je préfère le mot de coopération, de partenariat, des modalités qui me semblent aller dans le bon sens et qui doivent être poursuivies et renforcées.

Mais alors que nous commençons à pouvoir prendre un peu de recul sur cette crise, il y a un chiffre qui m'a marquée. Si l'on veut respecter l'accord de Paris, c'est-à-dire si l'on veut respecter le strict minimum pour réguler le changement climatique, il faudrait l'équivalent d'un confinement par an. Cela donne une idée de l'ampleur du changement de modèle que nous devons engager ; et inversement, cela donne aussi une idée de l'ampleur des excès du monde que nous considérions comme normal.

Je le dis pour le climat, mais c'est aussi vrai pour les secteurs qui ont montré leurs souffrances pendant cette crise. Les soignants, qui sont d'ailleurs majoritairement des soignantes parce que les femmes ne font pas que les repas, elles et eux-mêmes utilisent ce slogan "pas de retour à l'anormal" pour dénoncer la pression quotidienne mise en lumière par le Covid mais bien présente au quotidien y compris avant cette crise.

Le retour à la normale que nous espérons tous, pour nous, ce n'est pas revenir au monde tel qu'il était immédiatement avant le Covid. C'est saisir l'occasion pour le faire redescendre progressivement vers un mode de vie, un mode de consommation plus équilibré, plus respectueux des ressources que nous avons. Saisissons l'occasion pour rendre le monde un peu meilleur qu'il ne l'était avant le Covid.

Il est évident que nous ne voulons pas subir continuellement une crise qui impose un tel bouleversement de nos vies. Mais il est tout aussi évident que le système, en l'état actuel, n'est pas durable et que nous ne pouvons pas le changer qu'à la marge. Le problème est surtout que, ce que l'on a connu pendant le confinement, n'est pas une diminution progressive et organisée de l'impact de notre mode de vie. On a tous subi, en fait. Et c'est justement ce qui va se passer si on laisse encore le modèle actuel prendre de l'ampleur, qui va générer de plus en plus de crises économiques, sanitaires, sociales.

Alors, soit on ne l'anticipe pas et l'on subit les futures crises à venir, soit on s'organise. C'est cela, la résilience. C'est un terme désormais couramment employé par de nombreux interlocuteurs, y compris aujourd'hui, mais qui prend vraiment tout son sens dans les décisions que nous devrons prendre dans les mois à venir pour nous organiser, pour ne plus subir mais

anticiper. On devra s'organiser mais avec des moyens réduits. Les Régions, de par les aides exceptionnelles qu'elles ont su mobiliser mais aussi par la perte de recettes engendrées par la situation, vont comme toutes les Françaises et tous les Français, comme toutes les Collectivités, devoir affronter un important problème budgétaire en plus de devoir encore contribuer à amortir la crise économique et sociale qui ne manquera pas de se prolonger.

Nous l'entrevoyons, nous la connaissons déjà, une situation très contrainte qui impliquera encore plus qu'avant de faire des choix et de retrouver le sens des priorités. Alors aidons les habitants et habitantes de notre région à revenir à ce qui est vraiment normal, et ce qui compte vraiment dans nos vies. Aider chacun et chacune à avoir un emploi sous une forme la plus sécurisante possible.

La crise a montré, par exemple, combien l'ubérisation de l'emploi pouvait avoir des conséquences dramatiques sur des foyers qui ont perdu un ou deux emplois dans les derniers mois.

Revenir à la normale, la vie que nous aimons, c'est aussi retrouver le plaisir des vacances, d'une éducation en plein air pour nos enfants, et découvrir ou redécouvrir notre région. Notre plan tourisme apporte des réponses immédiates qui sont autant de pistes pour des solutions plus durables.

Continuons, accélérons ce qui va dans le bon sens. Nous votons le plan régional pour l'efficacité énergétique qui est un travail porté de très longue haleine par Françoise COUTANT et ses équipes, un travail qui tombe à point nommé, parce qu'investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments, coordonner nos efforts en la matière, c'est à la fois soutenir la relance économique auprès de nos artisans, des filières de la Région, mais aussi construire concrètement un monde plus écologiste et plus juste pour les plus précaires.

Pour finir, je citerai notre Groupe qui a récemment publié une Tribune pour la résilience de la Nouvelle-Aquitaine. "La période est historique et l'opportunité rare de réinventer les soutiens de la Région avec des conditions permettant d'appliquer sans tergiverser les principes de Néo-Terra pour un plan de relance durable et soutenable.". Merci.

M. FEKL. - Monsieur le Président, chers collègues. Je veux d'abord, à mon tour, rendre hommage à notre collègue et ami, Laurent. Monsieur le Président, vous lui avez rendu un vibrant hommage, comme nous l'avons fait ensemble la semaine dernière. Je veux remercier tous les collègues qui ont envoyé des mots, des messages, de sympathie, de tristesse, qui ont - je ne sais pas si l'on peut dire cela - été très importants pour la famille de Laurent. J'allais dire qu'ils lui ont fait beaucoup de bien. C'est sans doute excessif mais cela leur est allé droit au cœur.

Ses engagements étaient forts, des engagements au service de l'éducation, de l'égal accès de tous au savoir, une passion qu'il avait depuis son métier qu'il aimait, professeur des écoles. C'était une figure importante de l'éducation populaire dans son département, la Corrèze, et au-delà. Et c'était à cet égard une personnalité respectée qui a apporté beaucoup en particulier à beaucoup de jeunes qui, grâce à lui, ont peut-être certainement connu un chemin différent de ce qu'il aurait été sans lui. C'était aussi un grand sportif, engagé là-dessus aussi, à la fois dans son département, dans différentes associations. Et auprès de vous, Monsieur le Président, pour la préparation des jeux olympiques de 2024 dans le cadre de sa délégation. Et ces jeux-là, même s'il ne pourra pas mener ses travaux à son terme, lui devront beaucoup dans notre région car il était extrêmement impliqué à ce sujet. Et puis c'était un élu avec des convictions profondes, des convictions de gauche. C'était un militant socialiste extrêmement impliqué et c'était aussi un homme impliqué au service de tout son territoire. Il portait les dossiers de la Corrèze avec beaucoup de passion, à la Région, que ce soit les dossiers de sa commune, de l'ensemble du département.

Je vais dire un dernier mot sur sa personnalité. C'était à la fois un homme très discret, presque timide et extrêmement ouvert. Il rayonnait dans notre Assemblée par sa générosité, sa gentillesse, sa bienveillance. Beaucoup de messages ont fait allusion à cela. Et pour toutes ces raisons, nous retiendrons à la fois la vérité d'un homme, l'action d'un élu et la profonde générosité d'une personnalité qui nous manque énormément. Donc, merci encore une fois à toutes celles et tous ceux qui lui ont rendu hommage.

Je veux, bien sûr, penser enfin à sa famille, à son épouse, à ses enfants. Nos pensées vont vers eux. Nous les saluons avec beaucoup de tristesse, avec beaucoup de respect et avec beaucoup d'affection.

Je veux ensuite rendre hommage aux Maires qui ont été élus dès le premier tour, dans notre Assemblée et au-delà dans l'ensemble de notre région et dans l'ensemble de notre pays. Ils ont à la fois le plus beau des mandats et la lourde et noble charge de faire vivre la république au plus près du terrain. C'est pour cela qu'ils sont aimés et respectés par nos concitoyens. Donc, je leur souhaite bonne chance dans cette belle mission. Et je salue bien sûr tous ceux qui sont encore en campagne en vue du deuxième tour, d'ici un mois.

Enfin, un mot sur notre plénière d'aujourd'hui. Je vous remercie de la tenir dans des conditions très compliquées. Je ne fais pas du tout partie de ceux qui pensent qu'il aurait, dès aujourd'hui, fallu le faire en format plénière, alors que toutes les réunions dans le pays sont limitées à dix personnes maximum. On ne voit pas comment nous aurions tous pu nous réunir dans notre hémicycle. Mais il est important que nous puissions avoir le débat. Jusqu'ici, la réponse de la Région, comme de l'Etat d'ailleurs, et des Collectivités a été à la hauteur des

enjeux très importants auxquels nous faisons face. Nous avons répondu en temps réel sur les différents leviers au cœur de notre action, l'économique, le social, l'agricole, l'éducation à travers les lycées. Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec le déconfinement. Nous devons tous faire pour que la crise soit aussi limitée que possible si nous voulons éviter d'entrer dans une période tout à fait désastreuse et gravissime.

C'est le sens du plan de reprise des TPE qui sera présenté aujourd'hui. Également de la prise en compte pleine et entière des enjeux énergétiques. C'est le plan de relance du tourisme, dont nous allons aussi débattre. Et c'est enfin la solidarité notamment à travers l'aide alimentaire. Donc, c'est une plénière qui s'inscrit pleinement dans la nouvelle phase qui s'ouvre désormais.

Je conclus simplement avec une demande, Monsieur le Président, dont je vous ai déjà parlé en tête à tête et nous en avons parlé ensemble avec le Ministre des Affaires Etrangères. Je pense que nous devons être très vigilants dans la période qui s'ouvre - je sais que vous y travaillez déjà - sur les rachats hostiles d'entreprises. La vigilance est forte sur les grands Groupes mais il faut que nous ayons totalement aussi dans nos radars, les PME et les ETI qui peuvent faire l'objet dans une période de fragilisation de diverses modalités de rachats hostiles, y compris étrangères. On parle beaucoup de souveraineté économique, elle passe aussi par ces choses concrètes-là, et je pense que nous devons, là-dessus, avoir une action régionale spécifique.

Merci. Pardon, peut-être d'avoir un peu dépassé mon temps de parole. Je ne reprendrai plus beaucoup la parole au cours de cette plénière, sauf évidemment nécessité, et je laisserai à nos différents élus avec leurs délégations et à l'Exécutif, le soin de présenter l'action de la Région auprès de vous. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci Matthias. Les Services ont reçu les positions de votes sauf le Groupe Rassemblement National.

N° 1

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL - PLAN D'URGENCE COVID-19 - COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Nous allons passer à la première délibération qui est le compte-rendu de la délégation qui m'a été accordée. Je pense en avoir parlé tout à l'heure et vous avoir adressé, y compris dans le détail, tous les éléments. Est-ce que vous souhaitez que j'y revienne ?

Certains d'entre vous faisaient références au fait que le nombre de dossiers n'était pas exorbitant. Je rappelle, sous le contrôle de Marion GUST, que ces dossiers montent en puissance, que nous avons simplifié les procédures au maximum, souvent ce sont simplement des déclarations sur l'honneur. Mais tant les plateformes d'initiatives locales que les dispositifs qui sont à notre main supposent un minimum d'instructions. Par exemple, une entreprise demande une aide à la trésorerie alors que son fonds de roulement est pléthorique.

Une des grosses difficultés dans cette période de solidarité est d'éviter impérativement les effets d'aubaine parce que nous allons avoir besoin de mettre en face des crédits sur la partie rebond donc j'ai parlé tout à l'heure.

Ce sont quand même des millions d'euros qui se jouent, là. Je parlais, encore une fois sous le contrôle de mes Services, de 330 millions d'euros aujourd'hui en tout, y compris avec l'Etat.

Le Fonds ESS que nous avons mis en place avec la Caisse des dépôts et France active sera aussi tout prochainement actif.

Le Fonds de prêts avec les acteurs bancaires est en cours, puisque les acteurs bancaires ont été retenus après une procédure d'appel à manifestation d'intérêt.

Mais il est évident que comme les dispositifs sont surtout des dispositifs de prêts, fussent-ils bonifiés, fussent-ils avec des différés d'amortissement, pour les entreprises qui ont déjà un ratio fonds propres, dettes, complètement déséquilibré, l'inquiétude est de dire que l'on est face à un mur de dettes. Qu'est-ce qui se passe quand je commence à rembourser ?

Il faut d'ailleurs que l'on s'interroge avec les Services de l'Etat sur le moment où les entreprises vont devoir rembourser, que va-t-il se passer ? C'est une discussion à avoir les Services de l'Etat. Est-ce que l'on consolide ces prêts en quasi fonds propres, en obligations plus ou moins convertibles ? Ce qui serait la bonne stratégie, d'une certaine manière. Est-ce qu'il y a un abandon de créance puisque les prêts sont garantis par l'Etat ?

Donc, il est évident que sur cette "monnaie hélicoptère" - je cite ce mot parce que c'est le mot fétiche de François POUPARD, je cite mes sources - on aura à en reparler. C'est pour cela que dans notre Fonds, un peu voiture-balai, de 15 millions d'euros que nous avons mis en place, une partie pour les TPE et les PME jusqu'à 50 emplois, ce sont des subventions, qui peuvent aller jusqu'à 100 000 euros.

Voilà, chers collègues. Je ne sais pas si vous avez besoin de plus d'éléments. Bien entendu on continuera de vous informer au fil de l'eau sur toutes les décisions que l'on aura prises, sur les conséquences, de cela, sur éventuellement des révisions, parce qu'il n'y a pas de certitudes.

Nul n'a vécu un tel confinement. Nul n'a vécu une telle crise sanitaire, économique et sociale, et donc, il faut être à la fois paradoxalement ambitieux et modeste.

Il n'y a pas de vote, c'est une communication. Je vous remercie.

N° 1

Sur le « Fonctionnement du conseil régional - plan d'urgence COVID 19 - rendu compte de la délégation accordée au Président du Conseil Régional»

L'Assemblée donne acte

N°2

COVID-19
PLAN D'URGENCE CONJONCTURELLE A DESTINATION DES TPE
EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le plan de relance pour les TPE, Philippe, tu veux ajouter quelque chose ?

M. NAUCHE. - Simplement pour résumer l'esprit de cette délibération, dans le cadre du dispositif classique "Entreprendre, la Région à vos côtés" qui continue à fonctionner, un certain nombre d'entreprises avaient déposé des dossiers, en particulier des dossiers d'investissement.

Pour des entreprises qui n'entraient pas tout à fait dans nos cadres en particulier parce qu'elles n'étaient pas en territoire vulnérable, ou qu'il y avait tel ou tel détail qui n'entrait pas précisément dans notre cadre d'intervention, un certain nombre de dossiers ne pouvait recevoir l'appui de la Région.

On s'est dit que ces dossiers étaient intéressants parce qu'ils étaient prêts, parce qu'ils allaient se faire, qu'ils pouvaient être pourvoyeurs d'emplois, par exemple, toutes les entreprises qui ont formé un apprenti et qui souhaitent pouvoir l'embaucher à l'issue.

Aujourd'hui, cette embauche pourrait être compromise par la situation épidémique. Donc, on s'est dit que cela pouvait être intéressant d'avoir cet effet levier pour des dossiers qui étaient prêts à être opérationnels tout de suite.

C'est donc l'objet de cette délibération, qui vous est proposée. Je peux entrer dans les détails, si vous voulez, mais je pense que c'est plus intéressant d'avoir l'esprit de cette délibération qui vise à soutenir toutes les initiatives qui peuvent être porteuses de reprise ou d'embauche.

M. LE PRESIDENT. - Merci Philippe. Je vous informe qu'il a été demandé par, notamment les Consulaires, au Gouvernement de pouvoir organiser une prise en charge du coût de l'apprenti pendant cette période de post-Covid.

Je n'ai pas le vote du Rassemblement National, Jacques COLOMBIER.

Mme WERBROUCK. - Monsieur le Président, si vous permettez, notre vote est positif. Nous voterons pour cette délibération, mais j'aurais une intervention.

Je voulais revenir sur cette délibération pour laquelle nous partageons le triste constat qui est dressé. Les TPE et les PME occupent une place notable dans l'économie de Nouvelle-

Aquitaine. Elle concentre la plus grande part des salariés soit deux millions d'emplois directs et indirects. L'économie régionale est largement orientée vers des activités présentielles, le commerce, la restauration, l'hébergement, les services, reflétant ainsi l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Cette orientation se traduit par la présence de nombreuses entreprises de moins de dix salariés qui sont directement dépendantes des décisions régionales. Nombre d'entre elles ont été concernées par le décret du 15 mars dernier, et ont dû cesser leur activité.

Le Président de la République a annoncé le pire des scénarii possibles particulièrement pour le secteur de la restauration. Pour des entreprises, la catastrophe économique est actée. L'année 2020 est une année perdue. De nombreux dirigeants de TPE PME ont le sentiment que l'Etat les a abandonnés. Ils se trouvent dans une impasse. Leur trésorerie s'effondre et ils ne sont, pour la plupart, pas éligibles aux aides prévues par le dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'aide de 1 500 euros Etat/Région, la plus accessible, est bien trop faible et ne permet pas d'honorer les charges fixes qui, elles, ne disparaissent pas quand l'activité s'arrête.

Le PGE présentait comme une aide, demeure un emprunt dont le coût restera une charge fixe supplémentaire pour les entreprises. Le risque de faillite, en recourant au PGE, est bien réel. Les entrepreneurs en sont parfaitement conscients.

L'étude du 16 avril menée par la Confédération des PME montre que seuls 28 % des PME avaient fait une demande de PGE. Cette même étude nous indique que...

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît. Essayons de ne pas faire des discours fleuves sur chaque délibération, ma chère.

Mme WERBROUCK. - J'en viens à l'essentiel. Sans mesure forte pour aider les TPE et les PME de notre région, de nombreuses d'entre elles vont être contraintes à la liquidation. Notre rôle d'élus est de prendre en considération ces composantes. Il nous paraît que les aides programmées par la Région ressemblent plus à un effet d'annonce qu'à une mise en application concrète.

Vous parliez du nombre de dossiers instruits. Au 14 mai, il y avait 18 dossiers favorables au Fonds de solidarité Région. 18, alors que des centaines de milliers d'entreprises sont en souffrance en Nouvelle-Aquitaine. Il n'est plus temps d'annoncer, mais d'agir.

Par une première mesure, la révision des conditions d'octroi du dispositif. Il faut revenir sur la condition ainsi rédigée...

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît. Vous avez dit que vous résumiez, que vous arriviez à votre conclusion, vous ne le faites pas.

Mme WERBROUCK. - Je résume encore plus.

M. LE PRESIDENT. - Eloignez-vous de votre texte, quand même. C'est la moindre des choses.

Mme WERBROUCK. - C'est que je voulais citer des passages particulièrement mais...

M. LE PRESIDENT. - …Jacques COLOMBIER a dit exactement la même chose, tout à l'heure.

Mme WERBROUCK. - Tout à fait. Donc, puisque l'on se recoupe, je résume en trois points :

- La révision des conditions d'octroi du dispositif qui nous paraissent trop difficilement accessibles pour la plupart des demandeurs,

- Ouvrir l'accessibilité de ces dispositifs aux dirigeants non-salariés qui sont laissés pour compte dans ces dispositifs étatiques et régionaux,

- Et la dernière mesure, ouvrir la communication car on s'aperçoit auprès des artisans, des commerçants, au quotidien sur le terrain, qu'ils ne sont pas informés. Et quand ils arrivent à être informés, ils ont beaucoup de difficultés à accéder au dossier et encore moins à matcher sur toutes les conditions pour obtenir les aides.

Les TPE et PME sont en première ligne et il faut les assurer....

M. LE PRESIDENT. - Merci ma chère. Essayons, quand on a une intervention à faire de ne pas lire les textes. Cela se voit à l'écran. Premièrement, vous n'avez pas parlé de cette délibération, en fait. Cette délibération, c'est autre chose. Nous sommes dans le cadre du ECOTER, Philippe NAUCHE l'a rappelé tout à l'heure, c'est-à-dire les dispositifs que nous avons mis en place pour de très petites entreprises : un boucher, une start-up, etc.

Une partie de ces entreprises, pour être clair, n'entrait pas dans les clous. On est en train de revoir ensemble le règlement d'intervention. Nous avons décidé à cause du Covid de faire entrer ces entreprises dans le Covid, notamment celles qui portent des investissements, qui sont toujours valables. D'accord ?

Je ne me rappelle plus combien de centaines d'entreprises sont concernées. Philippe.

M. NAUCHE. - Grosso modo, on est entre 200 et 300.

M. LE PRESIDENT. - Si vous parlez, chère Madame, des autres fonds d'urgence qui ont été mis en place, sous le contrôle des Services - je n'ai pas la réponse immédiate sur mon Iphone - on accepte, en gros, entre 70 à 80 % des dossiers qui nous sont présentés.

Donc, on ne peut pas dire que nous ne sommes pas attentifs. Mais je le disais tout à l'heure, il ne s'agit pas de faire de la démagogie. Si une entreprise a des besoins en trésorerie mais que son fonds de roulement est considérable, on ne va pas l'aider.

De la même manière, si une entreprise ou une association a eu des subventions pour le chômage partiel, on ne va pas l'aider sans défalquer le chômage partiel, parce qu'après vous pourriez venir, à juste titre, pour dire que l'on a fait des effets d'aubaine. Donc, on est rigoureux et en même temps, on a totalement simplifié les dispositifs avec des présentations sur l'honneur.

Mme NADAU. - Merci Président, chers collègues. Ce point numéro 2 de l'ordre du jour était annoncé sur un plan de relance. Enfin de compte, on se retrouve à débattre d'une aide avec une enveloppe de deux millions d'euros qui va, à peu près, satisfaire 200 TPE pour un projet qui aurait été déposé entre le 12 mars et le 22 mai et qui n'était pas éligible au règlement.

Quelques questions quand même. De quel type de TPE parle-t-on ? Dans cette terminologie, incluez-vous les microentreprises, les entreprises unipersonnelles ?

Il y a quelque chose aussi, quand même, qui nous a interpellé, à savoir que ce dispositif est quasiment fermé, c'est-à-dire que les entreprises que vous avez aidées sont déjà connues. On a le sentiment qu'il y a une prime aux chanceux, c'est-à-dire, tant mieux pour ceux qui ont fait, qui ont déposé le dossier même s'ils n'étaient pas éligibles, et puis tant pis sur les autres. C'est un peu perturbant, et ce n'est pas - je dirais - dans les habitudes de la maison.

Je citerai trois exemples très précis d'entrepreneurs qui n'ont rien :

- Les entrepreneurs de couveuses d'entreprises, où la Région Aquitaine soutient quand même le dispositif de couveuses d'entreprises dans le cadre du dispositif "Entreprendre, la Région à vos côtés. Vous avez reçu, Président - j'en ai eu copie - une demande dans ce sens par un courrier du 7 mai.

- Ensuite, c'est un sujet que vous avez abordé tout à l'heure, les entreprises de transports routiers de voyageurs qui ne sont pas éligibles au Fonds de solidarité de l'Etat,

- Enfin, il y a aussi le cas des entreprises juste créées en début d'année qui ont été rattrapées par le confinement, qui n'ont pas pu ouvrir et qui n'ont généré que des frais : loyers, investissement, matériel, et aucun chiffre d'affaires, et beaucoup de restaurateurs sont concernés par ce cas.

Donc, au-delà de ce plan d'urgence que je qualifierais, là, plutôt de rattrapage, nous reconnaissons bien sûr l'investissement fort de la Région. Il serait quand même utile - vous en avez aussi un peu parlé - que l'on ait un bilan - vous l'avez demandé, je ne pense pas qu'il

nous ait été communiqué - du taux d'engagement des différentes enveloppes prévues du plan d'urgence que nous avons voté en avril.

Parce que quand on regarde les derniers points que j'ai eus, du début mai, c'est vrai que le taux de consommation des différents dispositifs était quand même assez faible.

Parmi les difficultés également, qui ont été peu mises en avant, cela a été aussi l'accès au très haut débit qui est inégal au niveau de notre territoire.

Je voudrais, enfin, conclure en me tournant vous l'avenir - vous en avez parlé aussi en propos liminaire - de la relance et je pense que c'est là-dessus effectivement qu'il faut que nous travaillons tous ensemble. Vous parlez souvent d'agilité, eh bien je vous dis "banco" Président. Pourquoi tout simplement, exceptionnellement, ne pas mettre entre parenthèse notre règlement d'intervention ECO, tout en partie pendant une année ou un peu plus, et en inventer un autre plus simple ouvert à toutes les entreprises avec pour but unique, la relance, un pacte "rebond" ou un pacte "relance". Il s'agirait d'élargir l'éligibilité à tous les secteurs et toutes les catégories d'entreprises, étaler donc ce plan sur une durée. Ce serait bien sûr une aide à l'investissement matériel et surtout immatériel, digital, marketing, commercial, transition énergétique, etc.

Il conviendrait également de prévoir un procédé unique et rapide, pourquoi décentralisé sur notre territoire. Je sais que cette relance vous importe. Vous êtes déjà projeté dans le monde de l'après-Covid en lançant un Groupe de travail pour la relocalisation des principes actifs des médicaments. Nous partageons. Alors, Président, soyez agile et ambitieux et nous vous suivrons.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez tous les éléments, Marie-Françoise. Vous les avez en annexes, il faut les lire simplement. Vous avez, par exemple, sur le Fonds de 15 millions sur les entreprises, la subvention jusqu'à 50 salariés, prêt jusqu'à 500 000 euros. On a sur 36 dossiers inscrits, 30 dossiers favorables, 1,7 million d'euros.

Sur le Fonds des associations, on a 31 dossiers instruits, 24 favorables, pour 206 000 euros.

Vous avez tout là-dedans.

Mme NADAU. - Oui, mais le taux de consommation est très faible.

M. LE PRESIDENT. - Mais je me suis exprimé là-dessus. Il y a deux explications possibles parce que dans le même temps, on a 10 000 appels. On a mis en place une cellule d'accueil, d'écoute et de renseignements. On ne peut pas faire mieux. On a fait une forme de plateforme unique. Qui dit mieux ? Et l'on a même fait une interopérabilité avec les dispositifs d'Etat.

Donc, pas de procès, comme cela. Si je réagis comme cela, ce n'est pas simplement pour moi. Ce sont les centaines de personnes qui travaillent tous les jours, des agents de la Région qui sont à l'écoute.

Mme NADAU. - Mais ce n'est pas la remise en question que je fais, Président.

M. LE PRESIDENT. - Mais, si

Mme NADAU. - Mais, non ! Vous vous fâché chaque fois que l'on dit quelque chose qui ne vous plaît pas.

M. LE PRESIDENT. - Mais oui ! Je me fâche. Je suis désolé.

La deuxième raison, c'est peut-être aussi que finalement, il faut avoir... On était en réunion, hier matin, avec le club des ETI, il y avait une cinquantaine de PME, des ETI, etc. Quand on regarde les enquêtes internes, toutes les entreprises ne souffrent pas. Toutes les entreprises n'ont pas souffert. Et peut-être qu'il y avait aussi des trésoreries qui étaient parfois pléthoriques, et que si l'on veut aider les plus fragiles, il faut dire à telle ou telle entreprises, peut-être un commerce, peut-être une PME, qu'elle a un compte de trésorerie à sa banque qui lui permet de tenir. Aidons les plus fragiles. Parce que les entreprises réagissent avec responsabilités, là-dessus. En tout cas, il n'y a pas de régulation. Marion vient de me dire que l'on a 25 millions de demandes qui nous arrivent.

Le vote du Rassemblement National est positif. Jacques, ton Groupe s'est exprimé.

M. COLOMBIER. - Président. Je te rappelle quand même, s'il te plaît, très courtoisement, un article 25 du Règlement Intérieur. Tu as interrompu. Tu as parlé. Tu es le Président de la Région, certes, tu as parlé près de 40 minutes. Je me permets de te le rappeler, ce matin.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que j'ai des comptes à rendre à l'Assemblée, des délégations que l'on m'a données ?

M. COLOMBIER. - Nous, nous rendons compte de notre position. C'est le Règlement Intérieur, dans le temps imparti de 4 minutes.

M. LE PRESIDENT. - On avait convenu quand on fait des réunions de Présidents de Groupes, tu es toujours le premier à dire qu'il faut que l'on termine vite. Et tu es toujours le premier à dire qu'il faut que l'on régule les prises de parole. Une prise de parole..;

M. COLOMBIER. - Non, non. Je reste dans le règlement intérieur qui donne 4 minutes à chaque élu pour pouvoir intervenir. On intervient comme *(inaudible)* un élu.

M. LE PRESIDENT. - Tu en as fait six.

M. COLOMBIER. - Je te demande de respecter le règlement intérieur. Tu as interrompu assez brutalement...

M. LE PRESIDENT. - …On a convenu un élu par Groupe sur les dossiers.

M. COLOMBIER. - Tu ne me couperas pas la parole. Je trouve cela inconvenant, et très discourtois et tu ne l'as pas laissé terminer son intervention qui logeait à moins de 4 minutes. Permets-moi de te le rappeler.

M. LE PRESIDENT. - On était à 6 minutes.

Quel est le vote du Rassemblement National ?

M. COLOMBIER. - Positif.

M. LE PRESIDENT. - Très bien. Donc chaque Groupe valide le vote qui a été transmis. On ne va pas le faire répéter à tout le monde.

Est-ce qu'il y a des changements dans ce que vous avez transmis ?

N° 2

Vote sur le «COVID-19 : Plan d'urgence conjoncturelle à destination des TPE en Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il y a une unanimité sur ce vote. Je ne vais pas me disputer aussi avec mes Services.

N°3

COVID 19

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES TOURISTIQUES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a le plan de reprise des activités touristiques. Je passe la parole à Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Bonjour Président. Chers collègues, cher Président. Le secteur touristique - on l'a dit en introduction de cette plénière - a été fortement impacté par la crise du Covid-19, tout d'abord parce qu'il est composé essentiellement d'entreprises familiales ou de TPE, et donc, on s'attend malheureusement, à une baisse de près de 25 % du PIB touristique, une baisse d'activité et de chiffre d'affaires qui a touché tous les acteurs, quelle que soit leur typologie. Et hélas, nous craignons près de 10 % d'entreprises menacées par des cessations d'activités.

Malgré tout, c'est un secteur évidemment essentiel à la vitalité et à la vie de nos territoires. Cela a été rappelé par beaucoup d'interlocuteurs aujourd'hui, qu'il s'agisse de territoires littoraux comme de territoires rétro-littoraux ou ruraux. Le tourisme, rappelons-le, est le premier secteur d'activités en Nouvelle-Aquitaine. Il représente 9 % de notre produit intérieur brut et 140 000 emplois.

Dans un premier temps, le plan d'urgence dont vous avez détaillé les résultats, Président, a permis de soutenir le besoin en trésorerie de nombreuses entreprises touristiques et de maintenir les activités. La plupart d'entre elles jugent ce plan d'urgence efficace et répondant à leurs attentes.

En parallèle de cela, une cellule de crise et de suivi hebdomadaire a réuni non seulement nos Services mais aussi l'ensemble des Fédérations et des têtes de réseau touristiques. Elle a permis de suivre l'évolution de ce plan d'urgence, mais aussi d'identifier des besoins pour accompagner la reprise d'activités avant que nous n'accompagnons d'ici quelques semaines - vous l'avez également évoqué, Président - la relance dans le cadre d'un plan de relance plus global de l'activité économique à l'échelle de notre région.

C'est l'objet de cette délibération, d'accompagner la phase dans laquelle nous entrons aujourd'hui, celle de la reprise. Nous sommes actuellement dans une phase, comme vous le savez chers collègues, de redémarrage progressif depuis le 11 mai, avec dans un premier temps une ouverture des activités et des services qui étaient adaptés à la distanciation physique, puis une ouverture progressive des plages et enfin une ouverture graduelle des

capacités d'hébergement et des activités de loisirs qui a été confirmée hier par le Premier Ministre, dans son allocution.

Cette saison 2020 s'annonce particulière. La pratique touristique, cet été, de toute évidence, sera fortement concentrée en proximité, et sera également très probablement à la recherche de nature, de paysages, de liberté.

Voilà, pourquoi ce plan de reprise s'articule autour de trois principaux volets qui comportent chacun, à la fois, des actions de soutien, d'animations et de promotions. Je ne décrirai pas l'ensemble des quinze mesures, chers collègues, vous les avez parfaitement décrites dans cette délibération.

Le premier volet vise à accompagner les professionnels, à les préparer. Il peut s'agir d'accompagnement tant pour se fournir en équipement de sécurité que dans la mise en place de mesures sanitaires, la réouverture des plages ou des aides spécifiques à l'investissement, par exemple pour les acteurs du tourisme social et solidaire.

Le deuxième volet, il s'agira par une campagne de communication et de promotion adaptée de rassurer les visiteurs et les habitants.

Et enfin, le troisième volet, sur lequel je me permettrai deux focus, Président, vise à soutenir les acteurs. Il y a bien évidemment un certain nombre de mesures que vous pouvez lire visant à accompagner la formation, le recrutement des saisonniers, les investissements des opérateurs touristiques pour permettre leur réouverture. Vous en avez parlé dans vos propos introductifs, pour beaucoup des Présidents de Groupe.

Nous allons également accompagner l'innovation dans le tourisme, avec un tourisme Lab qui accompagnera les évolutions du secteur vers un tourisme durable en mobilisant l'innovation à la fois technologique mais aussi sociale et humaine, comme l'a dit, par exemple, Benoit BITEAU, il me semble, dans son propos introductif.

Les deux focus que je souhaitais faire sur les mesures, il s'agit en premier lieu du chèque-solidarité tourisme qui a pour but d'offrir aux familles, qui sont éloignées des départs en vacances, l'opportunité de partir quelques jours et de financer soit leur hébergement, soit du transport, soit des loisirs ou des visites.

Pour rappel, chers collègues, un Néo-aquitain sur deux ne peut pas partir en vacances chaque année. Et cette situation va, malheureusement, probablement, être renforcée par la crise sociale qui accompagne la crise sanitaire.

La cible de ce dispositif, ce sont les familles qui vivent en Nouvelle-Aquitaine évidemment, et qui sont dans la classe moyenne, c'est-à-dire avec un quotient familial compris entre 600 et 900. Pourquoi ce choix ? Parce qu'il s'agit de familles qui n'ont pas accès aux dispositifs

classiques d'aide au départ en vacances mis en œuvre par les Caisses d'Allocations Familiales, notamment.

La mise en œuvre sera confiée au Comité Régional du Tourisme. Elle s'appuiera sur des chèques-vacances ANCV, à des chéquiers-vacances qui seront édités.

Nous mettrons en place une promotion spécifique pour garantir qu'un maximum de dépenses se fasse en Nouvelle-Aquitaine. Par exemple, le Comité Régional du Tourisme éditera un guide, du type Guide Petit Futé. Cette action favorisera la consommation de proximité. Les chéquiers auront une valeur de 200 à 400 euros par famille, en fonction de la participation, ou pas, des autres Collectivités. Ce montant est possible - je tiens à le signaler - grâce au soutien de l'Etat qui a répondu favorablement à notre demande de soutenir ce type de disposition, et qui abondera l'investissement des Collectivités, en le doublant. Cela représentera donc un véritable effet levier. Ainsi, la Région y consacrera un budget de trois millions d'euros, mais qui permettra un effet levier de plus de six millions d'euros au total ; davantage, je l'espère, si les Départements nous suivent dans cette initiative.

M. LE PRESIDENT. - Pardon Sandrine, mais il faut aussi que les Rapporteurs résument.

Mme DERVILLE. - J'en termine, Président. Il me reste une minute.

Les départements des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Creuse ont d'ores et déjà confirmé leur soutien à cette initiative.

Et vous avez également une mesure qui nous tient particulièrement à cœur - je sais également à Léonore MONCOND'HUY ma collègue en charge de la vie associative - qui est le début d'un soutien spécifique aux acteurs du tourisme social et de l'éducation populaire, que nous poursuivrons toutes les deux, avec nos équipes, dans les mois qui viennent.

Voilà, pour les grands axes de ce plan de reprise, mais je tenais vraiment à remercier les équipes de la Direction du Tourisme en lien avec le Comité Régional du Tourisme, la MONA et le GIP LITTORAL qui travaillent vraiment d'arrache-pied à la fois sur le plan d'urgence, sur ce plan de reprise mais aussi pour nous proposer dans quelques semaines, un plan de relance qui soit à la hauteur des attentes des acteurs touristiques.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Le chèque-tourisme est important. Je me permets d'alerter les Rapporteurs. Il faut vraiment que l'on fasse des interventions les plus courtes, possible. Les élus ont lu les textes, parce que sinon, on va avoir compte-tenu de la visio, comme on va s'interrompre de 13 h 00 à 14 h 00, je ne sais pas qui reviendra après. Et je ne voudrais pas que l'on soit au dossier 4, et obligé de reconnaître une absence de quorum.

M. COLOMBIER. - Il faut donc revenir en présentiel. Voilà.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que je retiens les votes. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme MONCOND'HUY. - Juste pour dire qu'en effet, cette délibération tombe à point puisque le Premier Ministre a annoncé, hier, la reprise de la plupart des activités touristiques à partir du 2 juin. C'est une très bonne nouvelle qui nous offre la perspective d'un été déconfiné et qui répond aux attentes des acteurs économiques de ce secteur majeur pour notre région.

Pourtant les mois de crise passés et les contraintes imposées par les consignes sanitaires vont lourdement affecter les acteurs du tourisme, les grands comme les plus petits, et tous les emplois qui sont liés même si l'activité est à nouveau autorisée.

L'objectif, face à cette crise, pour notre Région est de soutenir les acteurs du tourisme dans la reprise de leurs activités, puis dans leur équilibre économique à long terme. Pour le soutien à la reprise de l'activité, les mesures proposées vont dans le bon sens et je pense que la réactivité avec laquelle elles seront déployées sera essentielle. Cela n'enlève rien à la pertinence du plan dans son ensemble, mais puisque Sandrine s'est permis un focus, je me permets aussi d'en faire un, pour aller dans le bon sens, puisque je me réjouis sincèrement, en particulier, de la prise en compte de la situation des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire dans ce plan. C'est vrai que c'est un secteur qui me tenait à cœur mais qui correspond aussi à un secteur important pour notre région. Aux côtés de nombreuses personnalités politiques de la société civile, aux côtés des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire de notre région qui sont vraiment mobilisés à nos côtés, cela fait plusieurs mois que nous portons un plaidoyer pour alerter sur les lourdes menaces qui pèsent sur ce secteur, parce qu'il fonctionne habituellement sans aides publiques, pour les séjours de vacances notamment.

Et donc, au-delà de l'impact de la crise économique sur les structures, les vacances au plein air, les séjours de vacances font partie de notre imaginaire collectif de l'été, et ils répondent cette année encore plus que les autres à un vrai besoin éducatif pour les plus jeunes mais aussi à une source de revenus pour de nombreux jeunes animateurs, par exemple. Alors, avec ce plan, dès demain, nous les aiderons à s'équiper pour adapter leurs activités aux contraintes sanitaires. Dès demain, comme vous l'avez dit, nous proposerons un chèque-solidarité tourisme qui aidera à la fois les familles à offrir des vacances à leurs enfants, et à la fois les structures à remplir leurs séjours. Cela faisait partie de leurs demandes, et je le salue.

Donc, après l'été, viendra l'heure du bilan et pour que tous les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire passent l'été et qu'aucun ne manque à l'appel l'an prochain, nous avons obtenu de votre part la garantie qu'une aide à l'équilibre économique des structures pourra être envisagée dès la plénière de septembre, et nous nous y engagerons pleinement dans ce sens.

Ainsi, avec ce plan, nous répondons à l'urgence de soutenir toutes les formes de tourisme mais nous pouvons aussi voir cette crise comme l'opportunité de jeter un regard nouveau sur le tourisme que nous voulons pour notre territoire.

Le tourisme international sera quasiment à néant cet été, et nous incite de fait à découvrir ou à redécouvrir la Nouvelle-Aquitaine. Le tourisme que nous vivrons cet été sera de fait plus responsable, un tourisme avec moins d'impacts écologiques puisqu'avec un poids transports réduit, un tourisme dont nous espérons que les bénéfices soient équitablement répartis sur le territoire, et un tourisme que nous espérons également respectueux de nos côtes, de nos parcs naturels pour que le fait que le tourisme régional soit croissant ne rime pas avec la destruction du patrimoine naturel qui fait notre richesse et pour qu'en fait, cela nous donne raison de soutenir un tourisme régionalisé sans que cela ait un impact trop négatif sur notre patrimoine naturel. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Dans ce dossier, je parle sous le contrôle de Sandrine, ce sont des aides à l'investissement. La Région ne met pas le doigt dans le fonctionnement. On est bien d'accord.

Mme MONCOND'HUY. - A l'équipement.

Mme FONTALIRAN. - Monsieur le Président, mon intervention va être pour deux raisons. D'abord parce que l'envoi tardif de la délibération, la veille pour le lendemain, n'est pas sérieux et pas acceptable.

Et ensuite, en raison, à notre sens, du peu du fonds du dispositif, on est déçu, Monsieur le Président, parce que cette délibération n'a pas vocation à être intitulée "plan de reprise des activités touristiques". A notre sens, il ne s'agit que d'un ensemble de mesurettes, d'un effet de communication sans vision d'ensemble. Et l'on ne peut pas croire que vous connaissiez si peu la filière pour que vous n'ayez pas pris sérieusement la mesure de leurs besoins.

En septembre, Monsieur le Président, il sera trop tard. 30 % des professionnels auront déjà mis la clé sous la porte. C'est aujourd'hui, maintenant, qu'il faut travailler sur le soutien à la trésorerie de ces acteurs qui sont déjà très fragilisés.

Sérieusement, quand vous parlez de soutien aux acteurs pour la réalisation d'investissements afin de respecter les mesures barrières, ils ouvrent mardi. Ils n'ont pas attendu la Région pour s'organiser. Ils y ont déjà réfléchi et les équipements sont déjà prêts.

Donc, ce plan, à notre sens, est décevant. Il n'est pas à la hauteur de leurs attentes, ni à la hauteur de leurs besoins.

Enfin, quatre millions adossés à ce plan de reprise sont une plaisanterie. Mais c'est une bonne chose, et la raison pour laquelle nous voterons "pour", trois millions sont déjà fléchés pour le chèque-solidarité tourisme.

Il y aurait eu un intérêt à évoquer le parcours client, ou la promotion de nos territoires. Une compétition entre les territoires va débuter. Si nous tardons à faire le nécessaire pour faciliter le geste d'achat d'un *(inaudible)* Nouvelle-Aquitaine, cela fait perdre de son sens aux mesures, et ce, alors que les limitations de distance dans les déplacements ont été supprimées, hier.

Vous auriez pu, dans le cadre de cette promotion, mettre en place un Pass tourisme en Nouvelle-Aquitaine, comme l'avait suggéré notre collègue Nicolas BELOT, l'année dernière.

Alors tout cela, pour cela, c'est vraiment un manque de prévision pour relancer tout un secteur, et pas n'importe lequel, vous l'avez dit, le premier secteur de Nouvelle-Aquitaine qui compte 140 000 emplois.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve vos propos totalement caricaturaux, pour trois raisons. Premièrement, vous oubliez que dans tous les plans des fonds d'urgence, le tourisme est concerné, et que nous avons joué immédiatement avec cette solidarité, conjointement avec l'Etat.

Caricatural aussi, parce que vous savez très bien que jusqu'à hier, nous n'avions aucune information sur les décisions du Gouvernement. Et nous en sommes suffisamment pénalisés.

Caricatural enfin, parce que remettre en cause l'idée d'une solidarité à l'égard de nos concitoyens pour leur permettre de partir en vacances est quand même un peu fort de café, quand on appartient à un Groupe démocratique comme le vôtre.

Mme FONTALIRAN. - Ah non ! Je n'ai pas remis en cause...

Mme MARCHAND. - Monsieur le Président. Très rapidement, je souhaite saisir cette opportunité pour vous remercier de votre soutien à toutes les filières avec les mesures qui ont été mises en place très vite par la Région en complément des aides de l'Etat.

Le secteur du tourisme - nous le savons - les a largement utilisées, et votre implication directe en particulier lors d'échanges avec les acteurs du tourisme régional, en présence du Secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste LEMOYNE, a été reconnue et appréciée.

Je tiens aussi à remercier ma collègue Sandrine, bien évidemment, et l'action des Services de la Région et de nos agences La MONA et le CRT, qui ont su travailler en toute intelligence pour apporter à la fois leur soutien, leurs conseils et créer les conditions nécessaires à une bonne écoute et coordination des acteurs et des territoires.

Comme Présidente du Comité Régional du Tourisme, je dois aussi me féliciter de la rapidité dans l'analyse et dans les solutions apportées par les équipes de l'agence régionale. Il est vrai que dès les premiers jours de mars - vous le savez Monsieur le Président - le CRT a apporté une vision juste réaliste de la situation et des perspectives à venir.

Dès le 10 mars d'ailleurs, l'action "Solidarité Tourisme" a été lancée en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme pour inviter les citoyens à rester chez eux, pour voyager demain. Elle est maintenant le cœur même d'une communication de soutien aux acteurs et aux destinations pour permettre leur récupération. Et la Région Nouvelle-Aquitaine mise, comme à son habitude, sur une innovation vertueuse en proposant à l'Etat d'être le laboratoire à ciel ouvert - comme le disait mon collègue, Benoit, tout à l'heure - de la nouvelle saison touristique, et en proposant des chèques-vacances pour les familles les plus modestes de la Nouvelle-Aquitaine, dont Sandrine a bien expliqué qu'il y avait peu ou moins de gens qui partaient en vacances.

Ces propositions vont dans le bon sens et nous les soutenons. Le CRT est en première ligne pour les mettre en œuvre, et je m'en félicite.

Le Groupe PRG votera ce plan de reprise ambitieux et particulièrement nécessaire pour notre région. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vois que DINA s'abstient.

Le Rassemblement National, Jacques ?

M. COLOMBIER. - Nous votons "pour".

M. LE PRESIDENT. - Tous les autres Groupes votent "pour" aussi.

A part l'abstention de DINA, Sandrine, le dossier est adopté à l'unanimité.

N° 3

Vote sur le «Covid 19 - Plan de de reprise des activités touristiques »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**
- **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N°4

SCHEMA REGIONAL DES VELOROUTES 2020 - 2030

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite le schéma régional des véloroutes.

Pas de soucis particuliers ? C'est un joli dossier. Jean DIONIS, qui est présentiel.

M. DIONIS DU SEJOUR. - D'ailleurs, Président, je salue cette démocratie régionale qui sort de son hibernation, et ce retour au présentiel et à l'hybride, à tout ce que l'on veut.

Merci pour vos félicitations aux élus municipaux. C'est un peu tardif sur Agen. Vous auriez pu faire un paquet groupé pour Maryse et pour moi, cela aurait été sympa. Mais enfin, vous l'avez fait, donc mieux vaut tard que jamais.

Deuxièmement, j'ai lu ce rapport avec intérêt. Je suis un cycliste urbain, rural, tout ce que vous voulez. J'ai trouvé un document de grande qualité, d'abord. Le document est long mais il est vraiment de grande qualité, sauf que l'on a un document en appui, et après on a juste une modification d'un schéma des véloroutes.

Alors que dans l'après-monde du Covid, il nous faut une politique "vélo" très ambitieuse. Où est cette politique "vélo" ? C'est maintenant qu'elle doit arriver. La France est très en retard sur le vélo. C'est votre document qui le dit. Ecoutez un peu : la part modale du vélo en France, 2,5 %, c'est en kilomètres parcourus. Dans la moyenne européenne, ce sont 9 %. C'est le moment d'accélérer, avec une politique qui aurait été triple. Je crois qu'il faut la mettre en route, Président. En tout cas, c'est ce que notre Groupe MODEM et Union Centriste vous suggère. Avec les territoires, il faut que vous soyez en soutien des infrastructures sur les véloroutes mais pas sur les pistes cyclables. Mais non, vous parlez à un Président d'Intercommunalités. Je le sais, ne me racontez pas comment cela se passe sur les territoires.

Ensuite, ce serait bien que vous veniez en soutien du vélo-assistance électrique qui change tout sur le vélo, puisque la zone de pertinence du vélo en termes de déplacement domicile/travail était de 4 kms ; maintenant, elle est de 10 kms. 25 kms/h, Président. Nous n'avons pas vu cela. Il manque donc une politique de soutien à l'acquisition de VAE.

Je vous le disais, les Français en achètent 5 par an pour 1000 habitants, alors que les Belges et Hollandais en achètent 25. C'est quelque chose qui fait vraiment basculer le vélo et qui maintenant est positionné sur le domicile/travail.

Aujourd'hui, il y a un grand journal qui s'appelle "Libération" - vous lisez de temps en temps, Président, en tout cas on le lisait quand on était jeune - qui avait un bon titre qui disait "le vélo a un boulevard devant lui". C'est beau. Non seulement, il y a les trois bonus pour la

santé, le budget et la planète - Néo Terra - cela coche toutes les cases, et en même temps, vous avez maintenant le VAE qui change la donne. Donc là, on est, en termes de politique régionale pour le vélo, "petits bras". Il faut changer de braquet, Monsieur le Président.

Voilà, ce que le Groupe MODEM et Union Centriste voulait vous dire.

M. LE PRESIDENT. - Je ne voyais pas où tu voulais en arriver, mon cher Jean. Je me suis demandé si tu avais changé. Et puis non hop ! Je refourgue mes pistes cyclables urbaines, dont celles d'Agen, en se disant que si je pouvais capter un peu d'argent.

Je réponds, d'abord parce que l'on fait déjà plein de choses et qu'il y a une vraie ambition. Premièrement, les gares. Le problème de l'utilisation du train, le dernier kilomètre. On a financé beaucoup de garages à vélos, ce n'est pas si simple que cela.

Deuxièmement, tu as oublié de parler du soutien aux entreprises et au refit ou à la maintenance. On a aidé un grand nombre de garages en ESS pour réparer les vélos. On a aidé massivement et depuis longtemps, la seule entreprise de France qui fabrique des vélos à hydrogène, qui est à Biarritz, et qui est un vrai succès. On a même acheté des vélos pour le G 20 ou le G machin.

Est-ce que tu sais d'où viennent les cadres de ton vélo, et les vélos que tu as achetés ? De Chine. Les cadres de ton vélo viennent de Chine.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non.

M. LE PRESIDENT. - Alors là ! Les cadres viennent de Chine. On ne va pas me donner des leçons sur la stratégie industrielle. Et donc, tout ce que l'on est en train de faire, c'est effectivement de réacquérir, y compris sur le vélo et le vélo à hydrogène, des compétences industrielles. Je crois qu'il reste une entreprise à Aire-sur Adour qui fabrique en direct.

On soutient les plans de déplacement des entreprises sur les pistes cyclables. Encore une fois, c'est là où l'on n'est pas d'accord. C'est dommage, parce qu'au début de ton intervention, je me suis dit que tu allais adhérer à la majorité régionale.

Si l'on est dans tout, on est dans rien. Donc, la position de la Région est d'aider le réseau structurant. Après, Départements, Agglomérations, se branchent sur le réseau structurant. Si l'on ne maintient pas cela, je saupoudre, je clientélise, et je ne structure rien à l'échelle de la Région.

M. TRIFILETTI. - Globalement, vous imaginez que ce schéma-là, effectivement, rendre hommage à Sandrine DERVILLE, ce qu'elle a fait, ce qu'elle a mis en œuvre par rapport à cela, et surtout elle a été en capacité d'écoute. On l'a vu ces derniers temps, je tenais au nom du Groupe Ecologiste à lui faire mes sincères salutations.

Tirer finalement ce fil du schéma régional des véloroutes, c'est dérouler le sens d'un rebond - vous avez utilisé le mot, Monsieur le Président ce matin - qui est responsable dans nos politiques tourisme pour un tourisme qui soit respectueux et solidaire.

Le tourisme doit devenir plus égalitaire, plus respectueux de l'environnement. Alors oui, les politiques "vélos" dont le schéma régional des véloroutes doivent devenir exemplaires. Ils doivent être au cœur de nos actions pour vivre et faire vivre nos territoires qui ne peuvent être considérés aujourd'hui comme demain, comme des marchandises, mais qui sont des communs à transmettre de génération en génération.

Dans le secteur touristique, comme dans d'autres secteurs, la mondialisation débridée et la recherche du profit court-termaliste ont terriblement affecté nos milieux, et ce sur-tourisme climaticide finalement est de plus en plus montré du doigt, nous le savons.

Notre schéma régional véloroutes s'inscrit dans cette recherche des complémentarités, des continuités, des coopérations territoriales, très loin de la concurrence touristique exacerbée qui transforme nos territoires en marchandises à vendre ou à balafrer.

Ce schéma véloroutes peut contribuer à ce changement de paradigme que nous appelons de nos vœux, à construire ce développement touristique décarboné, endogène, effectivement dans nos territoires. Donc, porter un schéma régional véloroutes innovant, c'est favoriser un mode de déplacement vertueux, développer un tourisme de proximité, étaler aussi la saison touristique puisque l'on roule - on le sait - notamment en automne et au printemps, voire en hiver;

Notre responsabilité est de valoriser certaines formes de tourisme aux dépens des autres, et privilégier à travers cela, les circuits courts dans nos territoires, l'agro-écologie, et tout simplement la reconnexion avec Gaïa, avec la nature dont Sandrine DERVILLE a parlé tout à l'heure.

Cela doit permettre aussi de favoriser le départ de la moitié des Néo-aquitains qui ne partent jamais en vacances. Quand je pense au vélo, effectivement on pense à des pratiques actuelles. Moi, je pense souvent à 1936. Je pense que l'on s'inscrit aussi dans la durée. Aujourd'hui, le vélo revient à la mode, comme il l'a été en 1936, et finalement à travers cela, c'est permettre de développer un tourisme qui est à la fois plus égalitaire, plus respectueux de l'environnement, qui finalement n'oppose pas fin du monde et fin du mois. Certes, nous aurions souhaité une meilleure articulation avec ce schéma des mobilités globales du quotidien en phase avec Néo-Terra, dans le cheminement effectivement vers la neutralité carbone.

Soulignons également qu'il n'y a pas de frontière entre le vélo des villes et celui des champs, qui doivent s'articuler dans une sphère de la multimodalité, à réinterroger et conforter du niveau local au niveau régional.

De même, nous aurions souhaité que ce schéma favorise une éducation à cet alter tourisme que nous appelons de nos vœux, les sorties et voyages pour les lycéens pourraient être privilégiés en vélo car, on le sait, l'apprentissage et la pratique de la mobilité douce sont en phase avec l'éducation à l'environnement, l'éducation aux transitions et avec ceux des ODD définis par l'ONU.

Il reste également souhaitable d'approfondir ce schéma, bien qu'il s'agisse d'une pièce, et seulement d'une pièce du puzzle "mobilité", ce schéma pourrait être réaffirmé notamment avec les connexions plurielles vers la santé, le climat, la biodiversité, les bienfaits sanitaires et l'économie sociale et solidaire ; par exemple, l'intérêt de vélos à assistance électrique.

Nous aurions souhaité aussi une meilleure articulation avec le CRT, la mise à disposition de moyens humains dans les territoires pour l'accompagner et pourquoi ne pas imaginer des Maisons du vélo *(inaudible)* du véloroute.

Cela tombe bien que vous m'interrompiez, Monsieur le Président, puisque je suis au bout. On espère que ces remarques que l'on vient de faire puissent être prises évidemment en compte, et vous le savez puisque vous avez nos votes. Nous voterons pour cette délibération car tout simplement, j'avais commencé par un fil et peut-être nous semble-t-il, le fil d'Ariane vers de nouvelles mobilités, de nouvelles destinations touristiques qui soient, demain, exemplaires et en phase avec Néo-Terra. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'explications de vote, sinon je demande à Sandrine de répondre.

M. COLOMBIER. - Nous voterons ce dossier. Cela va dans le bon sens. Tu as bien fait, du reste, de rectifier parce que peut-être dans l'esprit de certains de nos collègues, j'espère que non, les véloroutes ne sont pas en effet les pistes cyclables. Il y a quand même une grande différence, et je pense qu'en effet la Région peut participer à un plan d'aménagement dans ce domaine. C'est tout. Donc, notre accord t'est donné.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Sandrine.

Mme DERVILLE. - Rapidement, Président, parce que vous avez déjà répondu en partie. Comme vous l'avez dit, on est là sur un schéma régional des véloroutes qui, sur le plan touristique, confirme notre accompagnement au service touristique.

Donc Stéphane TRIFILETTI, que je remercie pour son soutien et pour sa présentation et son résumé de cette délibération, meilleure que je n'aurais pu le faire, je pense, pour ce qui concerne les Maisons du vélo, évidemment cela fait partie des sujets qui seront soutenus. Quand ce schéma évoque le développement des services touristiques, les Maisons du vélo que tu évoques sont un type de service touristique qui sera à développer dans les années qui

viennent, mais si nous ne finançons pas l'ensemble des pistes cyclables via ce chemin régional des véloroutes - j'entends, il ne s'agit pas d'un plan vélo de la Région - dans le cadre de la politique touristique, je rappelle que beaucoup de véloroutes sont aussi utilisés comme pistes cyclables du quotidien et permettent de financer aussi des déplacements du quotidien.

Voilà, Président, je n'entrerai pas plus dans le détail. Je ne faisais que répondre aux quelques questions qui ont été soulevées.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Unanimité donc sur ce rapport. Je vous en remercie.

N° 4

Vote sur le «Schéma Régional des véloroutes 2020-2030»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 5

COVID-19

CONVENTION PARTENARIALE SIMPLIFIEE EN FAVEUR D'ACTIONS RELATIVE A L'AIDE ALIMENTAIRE DES PUBLICS ETUDIANTS

M. LE PRESIDENT. - Je donne maintenant la parole à Gérard BLANCHARD. Je passe la main pendant un moment parce que j'ai une autre visioconférence à Andréa BROUILLE.

Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. BLANCHARD. - Chers collègues, je vais vous présenter d'une manière très synthétique cette délibération qui a pour objectif d'adopter une convention partenariale pour fixer les modalités qui vont permettre à la Région d'apporter une aide alimentaire d'urgence et exceptionnelle aux étudiants en précarité accrue à cause de la crise sanitaire.

Notre cible, ce sont les étudiants qui, aujourd'hui, sont restés en résidence universitaire. Il n'y a pas que ceux-là. Il peut y en avoir d'autres, mais principalement ces étudiants. Le Président le mentionnait tout à l'heure en introduction, il faut savoir qu'au début de la phase de confinement, nous avions 6 000 étudiants qui étaient dans les différentes résidences universitaires sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Il y en a un peu moins aujourd'hui. Il en reste encore environ 3 000.

La difficulté rencontrée par ces étudiants est qu'avec le confinement beaucoup d'entre eux ont perdu leur job d'étudiant, donc ce sont déjà des étudiants boursiers, en situation sociale plus difficile que la moyenne. Là, ils se retrouvent en grande difficulté jusqu'à atteindre cette problématique de précarité alimentaire.

On avait pris contact avec les trois CROUS de la Région, de Limoges, de Poitiers et de Bordeaux, pour savoir quel était l'état de la situation. On avait d'ailleurs eu une réunion avec eux et avec le Président. Les CROUS nous avaient rassurés sur la période de confinement. Ils avaient été en capacité de pouvoir apporter l'aide alimentaire. Mais ils ont attiré notre attention sur le fait qu'au moment du déconfinement et pendant toute la période estivale qui se présente devant nous, il allait y avoir de grandes difficultés. Ils n'étaient plus en capacité d'assurer cette aide alimentaire.

C'est la raison pour laquelle, on cible ces étudiants qui vont rester en résidence universitaire pendant toute la période estivale. On veut engager une aide alimentaire, à partir du début juin, dès lors que l'on pourra engager après le vote, jusqu'à la rentrée de septembre.

J'ai demandé spécifiquement aux Directions générales des CROUS d'identifier et de recenser les besoins sur tous les territoires. C'est ce qui a été fait. Vous allez trouver, à peu près, les besoins qui sont rassemblés dans les tableaux de la délibération.

Nous avons contacté, sollicité les treize banques alimentaires réparties sur l'ensemble des départements pour qu'elles puissent mettre en place cette aide alimentaire. Ce sont donc les banques alimentaires qui vont constituer les colis qui seront remis aux étudiants, qui constitueront les lots sur les différents territoires.

Il nous est remonté ce qui a été établi pour les trois mois à venir, les besoins s'élèvent à 25 000 colis. Ce sont des colis qui sont à 13 euros l'unité. Un colis par étudiant, pour une semaine. Un colis fait à peu près 8 kgs. Il y a de l'aide alimentaire, mais également des produits d'hygiène ; et dans l'aide alimentaire, il y a des produis frais (fruits et légumes), de l'épicerie sèche et également des conserves.

Nous avons demandé en échange de l'engagement que les banques alimentaires s'approvisionnent prioritairement et autant que faire se peut auprès des producteurs locaux, bien évidemment.

C'est une délibération qui rassemble les trois CROUS, la Région, les treize banques alimentaires, et qui fera également l'objet d'une délibération en Commission Permanente du 15 juin pour engager les montants financiers qui s'élèvent à 325 000 euros.

Je pense vous avoir donné tous les éléments en ce qui concerne cette délibération, et je suis à votre disposition.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Je voulais simplement féliciter notre collègue pour ce travail qui est effectivement extrêmement important. Rappeler en deux mots, mais à chaque fois que je fais cette proposition, le Président est parti mais j'essaierai de lui faire en direct, je pense que dans cette période, évidemment pas de manière pérenne, j'ai bien conscience que ce n'est pas le cœur de compétence régionale mais pour les quelques mois qui viennent que nous ayons une mission spécifique sur ces questions de précarité de manière plus globale, me semble extrêmement important pour avoir une stratégie efficace, parce que sinon on risque de courir un peu après les uns et les autres. Mais bravo pour cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci Stéphane. Madame SIARRI.

Mme SIARRI. - Merci beaucoup. Je vais profiter de cette délibération pour parler plutôt davantage des banques alimentaires. Evidemment, nous voterons "pour" cette subvention.

Peut-être faire un focus sur Bordeaux, comme un exemple de ce qui a pu se passer dans d'autres territoires. Durant cette crise, Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan, on s'est bien sûr mobilisé à la fois en subventionnant les banques alimentaires à hauteur de 100 000 euros,

mais aussi en utilisant nos propres personnels et nos véhicules pour assurer la distribution de près de 4 000 colis auprès de 600 étudiants. Donc, on a pleine conscience de la violence à laquelle ils ont été exposés, et l'on est très heureux que la Région s'engage à son tour pour prolonger ce travail qui, à mon avis, ne s'arrêtera pas dans les Collectivités infrarégionales, tant la précarité qui a été révélée est inquiétante.

Je pense qu'il y a trois petites choses complémentaires qui pourraient se faire. La première est que finalement les banques alimentaires n'ont pas pu collecter les invendus des supermarchés durant cette crise, et c'est ce qui nous a amenés, collectivement, à faire en sorte que les banques travaillent davantage avec la Chambre d'Agriculture qui a donc travaillé, elle-même, avec les producteurs pour que la banque puisse continuer à avoir des produits frais.

C'était un peu conjoncturel, ce serait bien que ce soit structurel à l'avenir et qu'en effet, on se dise - et la Région a toute cette capacité - à faire en sorte que les banques puissent davantage travailler avec la Chambre d'Agriculture et les producteurs, pour faire en sorte, en plus des invendus dont la collecte va pouvoir reprendre, il puisse y avoir des produits frais de saison qui puissent bénéficier aux gens les plus fragiles. Donc, je pense qu'il y a quelque chose à organiser autour de cela.

Deuxième chose, les banques ont dû utiliser leurs stocks, et notamment les stocks qui venaient des fonds européens, et les budgets que nous allouons les uns et les autres ne suffiront pas à reconstituer leurs stocks, puisque durant ces périodes, ils ont aussi ouvert leurs produits à des structures associatives qui n'étaient pas adhérentes. Pour éviter toute forme de technocratie, ils ont soutenu pas mal d'associations, de collectifs, qui n'étaient pas forcément d'ailleurs des gens connus mais ils ont ouvert largement leurs stocks, et donc nos subventions aux uns et autres ne suffiront pas, et je pense qu'à la rentrée, il faudra refaire un appui et une aide.

Troisième chose, malgré l'immensité du travail du CROUS, comme nos CCAS, comme nos MDSI, force a été de reconnaître qu'une partie des étudiants n'était pas dans le viseur des CROUS, n'était pas connue, n'était pas reconnue et que si l'on n'avait pas pu avoir des collectifs, souvent d'ailleurs même d'étudiants, et parfois critiquant largement nos organisations institutionnelles, on aurait eu du mal à avoir l'identité de tous les étudiants sur ce cas-là, qui avaient pourtant besoin de cette collecte alimentaire.

Donc, je pense qu'il y a également un travail à faire avec les universités et les CROUS pour se demander comment des gens peuvent passer au travers des mailles du filet, et que peut-on faire tous ensemble, Région et Collectivités infrarégionales, pour comprendre et connaître ce delta d'étudiants qui n'était pas dans les viseurs, soit parce qu'ils s'en sentaient

pas autorisés, soit parce qu'ils ne le savaient pas. Sachant que l'on sait tout très bien que beaucoup d'étudiants dans cette période de déconfinement ont perdu leur stage rémunéré, ou ont perdu leur petit job, et que donc, les difficultés qui ont été connues pendant le confinement vont probablement s'aggraver pendant ce confinement.

Voilà, ce que je voulais apporter.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Avant de te laisser la parole, Gérard, je laisse terminer l'intervention de Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Merci. Bien sûr, nous avons tout à fait conscience de l'existence des étudiants en situation précaire et de nécessité, mais ce dossier appelle de notre part, deux questions, deux précisions.

La première touchant la période, autant le blocage des étudiants pendant le confinement ont été bloqués en résidence universitaire, c'est évident, autant là, je vois que cette opération va se dérouler sur treize semaines et pendant toute la période estivale. Sans remettre en question le projet, une fois la fermeture - si je puis dire - des cours en université, les étudiants regagnent en général, leur famille. J'imagine. On se posait la question sur la pérennité de la période.

Deuxième question, est-ce que cette aide, notre collègue a répondu plus ou moins, j'ai l'impression, est exceptionnelle cette année du fait de la crise ou sera-t-elle reconduite, en effet, pour les années à venir ?

Nous voterons bien entendu cette aide, cette année, car à circonstances exceptionnelles, il faut des mesures exceptionnelles, et nous avons tout à fait conscience que le confinement a eu bien sûr des conséquences sociales, mais financières, sur les étudiants.

Mme BROUILLE. - Une précision, puisqu'il y a la signature aujourd'hui du Président de deux subventions à travers le Fonds associatif pour le Secours Populaire...

Mme CHARAÏ. - …Andréa, avant que Gérard ne prenne la parole, est-ce que je peux donner un complément d'information sur les banques alimentaires ?

Mme BROUILLE. - Oui, mais j'étais en train aussi d'en faire. On se coupe la parole entre femmes et bien tout va bien dans cette Institution. Naïma, je te remercie parce qu'apparemment ce que je disais n'était pas forcément très intéressant.

Mme CHARAÏ. - Je te prie de m'excuser Andréa. J'ai un problème de réseau, donc je n'entends pas tout.

Mme BROUILLE. - D'accord.

Mme CHARAÏ. - Je te prie de m'excuser. Mais comme on a constitué un Groupe de travail pendant le confinement avec Françoise JEANSON et Geneviève BARAT, notamment sur la précarité alimentaire, je souhaitais simplement donner un complément d'information.

En effet, les banques alimentaires nous ont indiqué que pendant ce confinement, ils ont eu 20 % de bénéficiaires en plus, notamment des associations qui n'avaient pas l'habitude de venir se fournir en aide alimentaire, et que nous sommes en train de travailler à une proposition un peu plus pérenne au-delà de ce que l'on fait déjà sur les lignes de solidarité pour accompagner les personnes les plus vulnérables et les familles modestes.

Nous accompagnons déjà les banques alimentaires sur l'investissement et sur le fonctionnement, et nous allons aller plus loin sur cette problématique de la précarité alimentaire.

Mme BROUILLE. - Très bien Naïma. Je te remercie. Donc Gérard, peut-être un complément d'information ?

M. BLANCHARD. - Oui. Je vais d'abord répondre aux deux questions qui m'ont été posées.

Pourquoi cette période d'été ? Tout simplement parce que pendant la période de confinement, avec ce que nos collègues ont dit, il y a d'autres Collectivités qui se sont impliquées, et donc l'aide auprès des étudiants a pu être apportée d'une manière rassurante et raisonnable. La difficulté commence aujourd'hui, puisque les stocks ont été fortement diminués. C'est la raison pour laquelle, la Région s'engage.

Et contrairement, à ce que l'on peut penser, tous les étudiants n'entrent pas dans le schéma classique, c'est-à-dire rentrer l'été dans leur famille. Là, on est en train de parler d'étudiants en grande précarité. On parle de 2 à 3000 étudiants sur un ensemble d'environ 200 000 étudiants dans la région. Je veux aussi bien cibler l'aide. Et ce sont des étudiants qui restent effectivement pendant l'été dans les résidences universitaires. Ces étudiants-là - comme cela a été redit tout à l'heure - pour la plupart pour ne pas dire tous, ont perdu leurs stages rémunérés ou leurs jobs d'été, et sont vraiment en difficulté alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous nous mobilisons particulièrement sur cette période. Et comme vous avez pu voir, c'est quand même 25 000 colis qui seront mobilisés.

Effectivement, aujourd'hui, on est dans le cadre d'une aide exceptionnelle. Après, il y a des questions qui ont été posées, notamment par Stéphane. Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir plus largement à comment accompagner la précarité, pas seulement auprès des étudiants. Mais là, c'est une réflexion beaucoup plus large.

Et puis la question aussi, de comment travailler de manière plus étroite et plus continue auprès des banques alimentaires.

Je voudrais aussi préciser parce que la problématique a été soulevée, il y a de nombreux étudiants, effectivement, qui ne sont pas dans le radar des CROUS, pour une raison simple : s'ils ne sont pas dans les résidences universitaires, par définition, ils ne les connaissent pas.

Il faut quand même savoir que les CROUS travaillent naturellement avec les associations étudiantes, avec les épiceries solidaires, ce qui fait que le réseau d'étudiants qui peut être touché par les CROUS est plus large en fait que ceux qui sont directement dans les résidences, et bien entendu, dans les 25 000 colis qui vont être délivrés, il y a un certain nombre d'étudiants qui ne sont pas en résidences universitaires, heureusement.

Mais c'est tout le problème aussi des étudiants en précarité. On en a perd. Je suis universitaire aussi, vous le savez, et l'on a, à peu près, 25 à 30 % des étudiants de première année qui disparaissent assez rapidement des radars. Et c'est un peu compliqué parce que très difficile de les suivre. Et là, on compte beaucoup sur les associations pour le faire. C'est pour cela qu'autour des CROUS, les écosystèmes d'associations qui existent sont absolument fondamentaux pour identifier ces étudiants en grande difficultés. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci Gérard. S'il n'y a pas d'autres prises de parole...

M. COLOMBIER. - Je remercie le Vice-Président de ses précisions.

Mme BROUILLE. - Très bien. Donc, après cette belle unanimité, je vous propose de suspendre la séance, pour aller nous sustenter et l'on se retrouve à 14 h 00.

N° 5

Vote sur le «COVID-19 - Convention partenariale simplifiée en faveur d'actions relatives à l'aide alimentaire des publics étudiants»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

Suspension de la séance pour la pause déjeuner

N°6

CONTRAT D'OBJECTIFS ET D'ORIENTATIONS POUR LE LOGEMENT ETUDIANT SUR LA METROPOLE BORDELAISE 2020 - 2030

Reprise de la séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Anne GERARD pour une présentation de la délibération sur le contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant.

Mme GERARD. - Bonjour à tous. Donc, la délibération n°6, il s'agit d'un contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise. En fait, assez rapidement, c'est la déclinaison territoriale de notre convention avec l'Etat, s'agissant vraiment d'une ambition forte qui est la nôtre en regard d'un territoire tendu, voire en souffrance, celui de la métropole bordelaise.

Il n'y a pas d'incidence financière. C'est vraiment une convention qui va nous permettre d'accélérer nos projets. Elle nous a permis, enfin, de partager une vision commune de la situation de crise avec l'ensemble des acteurs, au-delà de l'Etat, le Rectorat et la Région, c'est la Conférence départementale des HLM en Gironde, l'université, les bailleurs, les aménageurs, la CAF, également le CRIJ, la banque des territoires. Donc, c'était très important de pouvoir avoir ce document. Et maintenant, il va falloir que l'on puisse avancer. On espère que financièrement, il y aura aussi des actes par la suite.

J'en ai terminé. C'est bon pour moi.

M PATIER. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Le contrat d'objectifs pour le logement étudiant constitue une réponse bienvenue, que nous voterons, à un problème qui concerne toute la région de Nouvelle-Aquitaine, puisque l'offre de l'enseignement supérieur bordelaise attire notamment les étudiants de toute la région.

La difficulté de se loger à part majeure du coût du logement dans leur budget constitue pour eux, et en particulier pour ceux dont les ressources sont réduites, une limite et pour beaucoup d'autres une barrière à l'accès à l'enseignement supérieur.

La réponse de la convention ne règlera toutefois pas une situation qui résulte structurellement d'une concentration de l'offre d'enseignement supérieur dans la métropole régionale. Il convient, certes, de se réjouir de l'existence de cette offre et de l'attractivité de notre capitale régionale. Mais il convient de rappeler que l'équilibre entre Pôle universitaire et la répartition de l'offre sur le territoire régional constitue des objectifs du schéma régional de

l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation, le SRESRI. Le contrat présenté illustre la difficulté de réaliser cet équilibre.

Le développement de l'offre au centre de gravité régional impose la nécessité de pourvoir aux besoins de logements. Le Conseil Régional est, comme les autres Collectivités, concerné, tenu de courir derrière leur croissance régulière dans une ascension continue, en échelle de perroquet, des besoins et de leur légitime satisfaction.

Il me semble donc important de rappeler que l'équilibre prôné par le SRESRI appelle une réelle volonté de rééquilibrage. La crise sanitaire vient de montrer les risques touchant spécifiquement les étudiants isolés et précaires. Elle a montré, également, comment l'enseignement à distance pouvait fonctionner efficacement. Ces opportunités doivent être saisies par tous les opérateurs de l'enseignement supérieur pour déconcentrer leur service pour un meilleur équilibre territorial et éviter les problèmes sociaux posés aux étudiants par le logement rare et cher, et limiter les conséquences qui en résultent pour la Région et ses Collectivités.

Le Conseil Régional peut, j'en suis sûr, les y encourager. Et c'est ce que je l'invite à faire. Merci beaucoup Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - J'ai bien noté également la demande de prise de parole de Véronique MARENDAT. Mais j'avais annoncé, Monsieur PUYJALON Eddie, donc c'est à vous.

M. PUYJALON. - Je fais très vite, et comme mon collègue a parlé de perroquet, je ne ferai pas le perroquet d'Alexandra SIARRI, mais l'actualité politique l'oblige à ne pas être là cet après-midi. Donc, je vais juste préciser qu'elle est favorable à cette délibération. Elle a particulièrement apprécié le travail coopératif entre la métropole, la Région et l'Etat.

Donc, on votera, bien entendu, cette délibération.

Mme MARENDAT. - Bonjour à tous les collègues. Je souhaitais rappeler que depuis plusieurs années avec une vraie constance, notre Groupe MODEM et Union Centriste soutient la politique que je qualifierai de volontariste de la Région en matière de logements étudiants. Mais en même temps, on a souvent regretté que finalement, cette politique ne porte probablement pas l'esprit que nous attendions tous, puisque nous restons à 8,5 logements pour 100 étudiants en moyenne, alors que la moyenne nationale est de 100.

Donc, on se réjouit de voir que finalement cette convention nous amène à un objectif de douze dont nous espérons qu'il pourra être atteint.

Bien sûr, on a conscience que si la politique n'a pas porté ses fruits, c'est peut-être aussi parce que *(inaudible)* une métropole extrêmement dynamique et que son évolution démographique n'est pas pour rien non plus, dans cette difficulté.

Lors de la plénière de juin 2019, notre collègue Martine MOGA avait déjà salué la recherche de solutions innovantes et alternatives puisque la Région disait vouloir agir pour tous les logements possibles, tous les territoires possibles, toutes les animations possibles, et toutes les garanties possibles. Alors, effectivement, en la matière, il nous semble important d'être innovants, agiles, mais évidemment ce n'est pas suffisant, eu égard à cette évolution démographique, à la raréfaction du logement puis à son ubérisation, il nous faut aussi massifier, et donc, on imagine que c'est en partie l'objectif de cette convention.

Evidemment cette convention a une résonnance particulière aujourd'hui. On a parlé de la précarité étudiante qui est forcément accentuée par la crise que nous vivons. Aussi, je souhaite dire à Anne GERARD que nous saluons le travail qui est fait, la signature de ce contrat qui va donc permettre pour les dix années à venir d'engager ensemble, et effectivement c'est cela qui est nouveau, la Région, l'Etat, Bordeaux métropole, le CROUS et puis la Conférence départementale des Habitations à Loyers Modérés de Gironde.

Donc, nous voterons cette délibération, mais comme mes collègues précédents, on a toutefois envie de renouveler notre souhait, d'une attention et d'une action équilibrée sur l'ensemble du territoire, de façon à ce que l'offre soit effectivement équilibrée, sur tous les territoires néo-aquitains. Cette crise accentue probablement aussi l'appétence des citoyens mais aussi des étudiants pour les villes moyennes. On voit que l'offre d'enseignement supérieur se développe un peu partout, à La Rochelle, à Angoulême, et donc il nous semble importants que ces territoires-là ne soient pas oubliés et qu'ils soient aussi *(inaudible)* en matière de développement étudiants.

Nous voterons donc cette délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Je reviens, Andréa. Pardon, mais on a des visios avec plusieurs Ministres dans la journée, qui décalent à la dernière minutes de trois quarts d'heure, d'une heure. Les visios, c'est un peu compliqué.

Je rassure notre collègue, il s'agit bien de regarder partout sur le territoire - sous le contrôle d'Anne GERARD - là où il y a les tensions, et là où il y a ces problèmes de logements. On est très attentif à cela.

Il est vrai que les villes les plus attractives sur le plan de l'enseignement supérieur sont celles qui sont le plus en tension, mais on est bien entendu, comme pour les universités elles-mêmes - vous parliez de La Rochelle ou d'Angoulême - très attentif à tout l'enseignement supérieur qui existe dans ces villes. Je suis très attaché à cela.

Mme GERARD. - Pour compléter par rapport à la première intervention, effectivement, c'est une vraie politique de coopération. Notre entrée, c'est celle de la jeunesse, dont on a besoin de coopérer avec l'ensemble des partenaires.

Et par rapport à la question de l'évolution de la répartition de l'enseignement supérieur et de sa concentration, je laisserai, peut-être, éventuellement Gérard BLANCHARD en parler. Mais c'est vrai, qu'il y a vraiment un travail qui est mené déjà par rapport au télé-enseignement. Je vous rappelle l'ouverture d'antennes concernant les premières années de médecine. Donc, effectivement, il faut à la fois que l'on ait une vision *(inaudible)* enseignement supérieur mais également par rapport aussi à la démographie et à sa progression. On a tout cela à l'esprit.

Juste un dernier point par rapport à la dernière intervention. Effectivement, tout le monde l'a salué, on a une politique volontaire mais en plus, s'agissant de cette convention, on est sur dix ans mais on convient avec l'ensemble des partenaires que c'est en trois ans que l'on doit massifier - c'est le mot que vous avez utilisé - et c'est vraiment ce qui compte. Il faut massifier l'offre de logement.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'ai les votes favorables de tous les Groupes. Je n'ai pas le vote du Rassemblement National.

M. COLOMBIER. - Pour le logement étudiant, c'est bon. Pour.

M. LE PRESIDENT. - Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N° 6

Vote sur le «Contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant sur la métropole bordelaise 2020-2030»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 7

MOBILITE INTERNATIONALE - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION ET IMPACTS DU COVID-19

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, sur la mobilité internationale. Anne GERARD.

Mme GERARD. - Je vais essayer d'être rapide, parce que c'est effectivement deux modifications dans ce règlement d'intervention de la mobilité internationale des jeunes. Il y a d'abord deux ajustements techniques.

S'agissant d'Erasmus+ nous devons adapter le montant mensuel des bourses en regard de l'évolution du programme Erasmus+. Donc, en fait, on doit sortir ce dispositif de notre règlement d'intervention pour le régler par ailleurs. Dans la commission Erasmus+, on n'ajoute pas de nouvelles commissions.

Ensuite, pour la mobilité Infra-Bac, on doit supprimer le plafond concernant les stagiaires de la formation professionnelle qui, certes, sont peu nombreux mais cela nous permettra de favoriser les établissements qui n'ont pas accès à Erasmus+.

C'était pour les points techniques.

Ensuite, on en profite aussi pour faire un ajustement et vous faire un point concernant la situation liée au Covid. Il y a 1 600 bénéficiaires de notre règlement d'intervention qui sont concernés dans cette période. Il y a eu évidemment - vous pouvez l'imaginer - des retours anticipés, des annulations, du télétravail pour ceux qui sont en travail à l'Etranger, de la formation en ligne. En fait, on n'avait pas prévu dans notre règlement intérieur une adaptation cas de force majeure. On a pu le faire de cette manière.

Il n'y a pas d'incidence financière mais c'était important d'en parler, parce que tous nos financements étaient engagés, et l'on a eu vraiment une réponse très bienveillante. Cela nous a permis de faire du cas par cas. Et l'on a pu être en ligne avec tous les jeunes qui étaient éventuellement en difficultés face à des frais engendrés par la situation, que ce soit un voyage de retour non prévu, de logement restant à charge. On a à la fois pu faire cela, et en parallèle, comme on a fait du cas par cas, on a pu prendre en compte les dépenses réelles, ce qui nous permet d'avoir une bonne gestion du dispositif, tout en étant bienveillants pour l'ensemble des jeunes.

M. LE PRESIDENT. - Merci Anne. Je rappelle qu'en dehors des étudiants, nous avons depuis longtemps, parce que c'est une revendication qui a été formulée notamment pour les

apprentis ou des élèves de lycées professionnels, nous accompagnons aussi des apprentis et des élèves de lycées professionnels dans la mobilité européenne.

Y a-t-il des précisions à demander à Anne GERARD, ou des remarques ?

Jacques COLOMBIER, quel est ton vote ?

M. COLOMBIER. - Pour.

M. LE PRESIDENT. - DINA maintient le vote "contre".

Mme LE GUEN. - Oui, affirmatif. Nous le maintenons.

M. LE PRESIDENT. - Donc ce rapport est adopté à la majorité.

N° 7

Vote sur la «Mobilité internationale – Modification du Règlement d'intervention et impacts du Covid 19»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**

▪ **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

N°8

AIDES A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES LYCEENS : REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA MESURE "DOTATION DE MALLETTES PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES

M. LE PRESIDENT. - Sur les aides à l'accompagnement social des lycéens, sur les mallettes pédagogiques et professionnelles. Je ne sais pas si Jean-Louis NEMBRINI, qui a eu dans sa famille un problème ce matin, a pu revenir.

Vous avez lu le rapport. On est bien là sur la poursuite d'une politique qui vise à accompagner les lycéens, notamment de milieu modeste, puisque dans les sections des lycées professionnels, comme dans les sections d'apprentissage, il y a des investissements familiaux à faire pour la mallette pédagogique, que l'on apprenne la plomberie, la menuiserie ou autres, et - je parle sous le contrôle de Philippe MITTET qui est ici - c'est un complément de financement.

Y a-t-il des oppositions à ce dossier ?

Mme COSTES. - Bonjour. Je vais intervenir d'une manière assez courte non pas pour voter défavorablement puisque nous voterons favorablement cette délibération, parce qu'effectivement ce dispositif au premier *(inaudible)* est un complément d'un premier équipement en lycée professionnel qui complète l'aide individuelle de 550 euros pour chaque élève. Et en plus cette délibération va dans le sens de ce que nous demandons, c'est-à-dire des demandes d'adaptation des aides aux publics visés.

Aussi, nous voterons favorablement.

J'avais quand même deux questions à vous poser, Monsieur le Président. Tout d'abord, est-ce que cette aide à vocation à être étendue à d'autres familles professionnelles ?

Et ensuite, j'aimerais revenir sur l'aide individuelle de 150 euros parce que je souhaiterais savoir pourquoi les élèves de seconde Bac Pro métier de la gestion administrative du transport et de la logistique ont bénéficié de cette aide individuelle à l'équipement, lorsqu'ils étaient dans un établissement qui avait le Bac Pro Transports, ou le Bac Pro Logistique, et pas ceux qui avaient le Bac Pro Gestion administration ? Alors que la seconde est devenue commune depuis les familles de métiers.

Voilà mes deux questions.

Pour terminer, j'avais une petite parenthèse. Nous vous avons adressé deux courriers, le premier le 18 mai concernant les manuels scolaires. J'ai pris connaissance du protocole

envoyé par Jean-Louis NEMBRINI aux élus qui siègent dans les C.A le mercredi 27 mai, donc il n'y a pas très longtemps. Ce protocole répond à certaines des questions que je vous avais formulées, mais encore le compte n'y est pas. En effet, le protocole sanitaire de retour est difficilement applicable. De plus, cette communication est très tardive. Elle manque en plus cruellement dans les lycées des zones rurales.

Ensuite, il y a une question qui reste récurrente c'est, qui récupère les livres quand les associations des parents d'élèves ne sont pas en capacité de s'en occuper ? Et comme bien d'autres questions demeurent encore, j'espère que vous me ferez un courrier de réponses.

Un deuxième courrier adressé par ma collègue Marie-Françoise NADAU, en février dernier, concernant les transports scolaires des Landes. Elle a suggéré la mise en place d'un Comité de lignes routières comme cela existe pour les TER. Est-ce que vous pourriez lui répondre et l'envisager pour l'ensemble, d'ailleurs, des départements ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame COSTE. Est-ce que vous m'autorisez, en l'absence de Jean-Louis NEMBRINI, à demander à Philippe MITTET de répondre à chacune de vos questions ?

Mme COSTES. - Tout à fait.

M. LE PRESIDENT. - Et je demanderai à Renaud LAGRAVE, s'il est là, sur cette idée de Comité de lignes. Je n'ai pas de souci. Il y en a quasiment un sur la nouvelle ligne que l'on a créée pour entrer dans l'agglomération bordelaise.

M. MITTET. - Sur la première question que vous soulevez, Madame COSTES, sur les familles de métiers. Pour que tout le monde puisse comprendre dans la situation antérieure, tous les élèves de Secondes devaient choisir des Bacs professionnels et des formations assez fermées, et dans la nouvelle organisation du baccalauréat, on a rouvert dans les Secondes sur plusieurs familles de métiers, et c'est à ce titre-là que nous proposons de pouvoir faire des mallettes pédagogiques qui seront des mallettes pédagogiques dédiées à des élèves, mais aussi à des classes, de telle sorte qu'au fur et à mesure de leur orientation et de leur choix, ils puissent disposer des mallettes pédagogiques qui puissent circuler d'un Groupe à un autre.

Donc, c'est la raison pour laquelle on a cette disposition. Mais c'est aussi pour ce que vous avez soulevé sur les formations dans les domaines administratifs que l'on a fait cette modification.

Sur le deuxième point, concernant la remise des manuels scolaires. Nous avons travaillé sur un protocole de remise auquel nous avons associé l'ARS pour être au plus près de ce qui était nécessaire de faire en termes de protection. Nous avons aussi appris hier soir, comme

vous, la réouverture des lycées et les niveaux de classe. La proposition qui a été faite par le Ministre de l'Education Nationale de dire, à chaque établissement de choisir son niveau de classe, va nous permettre maintenant d'organiser le travail.

Il y a un Groupe commun qui s'est déjà réuni plusieurs fois avec les chefs d'établissements et puis avec les Fédérations de parents d'élèves pour identifier les modalités et surtout les lycées dans lesquels effectivement pour l'instant, il n'y a pas encore de Fédération de parents d'élèves. Ce que l'on peut observer tant sur les Fédérations de parents d'élèves qui accompagnent ce dispositif que sur les librairies, on a une stabilité par rapport à ce que nous avions l'année dernière, tant en termes de librairies qui nous accompagnent que de Fédérations de parents d'élèves.

Il y a des lieux où effectivement on va devoir traiter au cas par cas, chaque lycée, et nous nous y mettons depuis plusieurs semaines, et nous avons une réunion dans les jours à venir sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Mais Jean-Louis l'a expliqué. Moi, je l'ai dit à diverses reprises. Le triple objectif de la gratuité des livres est, comme son nom l'indique, la gratuité des livres.

Deuxièmement, c'est de donner aux Fédérations de parents d'élèves, à la vie associative dans les lycées la possibilité de s'adosser à un travail d'utilité publique, en amorçant la pompe, l'intérêt de la Région est que l'on amorce la pompe de la gratuité, ensuite après, c'est le système de location qui vient alimenter le système.

Et troisièmement, c'est de donner aux librairies indépendantes, le plus possible du chiffre d'affaires. Vous savez que les marges - Patrick VOLPILHAC a l'habitude de le répéter régulièrement - des librairies sont très faibles. C'est de 0,5 à 1,5 %. Donc on a là un point important de circuit commercial que l’on peut susciter directement y compris avec le chèque-livre. Ce que nous allons faire - je parle sous le contrôle de Philippe MITTET aussi - c'est de verser un peu en avance, en fonction des lieux, pour accompagner les librairies en avance de phases.

Est-ce que Renaud, tu es là, sur l'idée de Comité de lignes interurbaines ?

M. LAGRAVE. - Oui, Monsieur le Président, bonjour. Je n'ai pas eu copie du courrier de Madame NADAU mais je vais la rassurer. On est en train de réfléchir à ces questions, tout simplement parce que les Comités de lignes ferroviaires tels qu'ils existent et qui ont été maintenus en Région Nouvelle-Aquitaine, contrairement à beaucoup d'autres Régions qui les ont supprimé - nous avons décidé de les maintenir et l'on essaiera de les tenir à l'automne d'ailleurs, peut-être, avec les moyens de visioconférence - nous font réfléchir à potentiellement des évolutions, non pas par lignes routières parce que ce serait strictement impossible ; on a

déjà dix-huit Comités de lignes, donc là, il faudrait je ne sais plus combien de réunions par ligne d'écart.

Donc l'idée est plutôt sur des bassins ; que l'on puisse potentiellement travailler sur des bassins pour les lignes interurbaines, sachant qu'il y a beaucoup d'attachement, comme chacun le sait aux Comités de lignes ferroviaires. Il y a un certain nombre d'associations d'usagers, d'organisations syndicales et d'élus locaux qui tiennent à ce que l'on puisse maintenir ces Comités. Faut-il y adjoindre les lignes routières ? C'est une discussion que nous sommes en train d'avoir avec les associations d'usagers, les organisations syndicales, pas en ce moment, cela fait déjà quelques mois que l'on y travaille, voir comment on pourrait éventuellement les transformer et y compris d'ailleurs, avoir peut-être plus de participation à la fois des usagers et aussi des abonnés en amont des Comités de lignes de manière à ce que l'on ait de plus en plus de remarques. C'est le cas depuis que nous les avons rendus publics sur internet, mais on espère avoir encore plus de participations d'avis.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

M. RABIT. - Ce sera bref. Cela se résumera à une question, qui tient aux transports scolaires. C'est une question qui avait été relayée par mon collègue Guillaume GUERIN, lors de la dernière Commission Permanente, et qui fait écho au courrier qui vous a été adressé par Bruno BELIN, le Président du Conseil Départemental de la Vienne, et qui concerne les transports scolaires.

Comme vous le savez, ils n'ont pas été assurés pendant plusieurs mois et qui le sont, aujourd'hui, dans des conditions très sélectives.

Donc, il vous avait été demandé, alors que les familles se sont acquittées de leur partie de l'abonnement, de procéder au remboursement des sommes qui correspondent à la partie du service qu'ils *(inaudible)* et même jusqu'en juin.

Malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas eu de réponse à cette question. Je dois dire par avance, que réserver ce dispositif aux familles les plus défavorisées serait, pour moi, assez inéquitable, parce que tout le monde a acquitté ce service, et comme le font la SNCF ou d'autres Régions, comme la Région Île-de-France pour le Pass Navigo, à partir du moment où le service public n'est plus assuré, c'est souhaitable et, à mon avis, très juste de pouvoir procéder à ce remboursement.

Donc, est-ce qu'il serait possible d'avoir la réponse précise à ce que vous comptez faire, Monsieur le Président ? Merci.

M. LE PRESIDENT. - On est sous le contrôle de Renaud LAGRAVE. On est en train de travailler là-dessus. Il apparaît que le coût d'ingénierie de fonctionnement - ce que nous disent les Services - serait extrêmement compliqué.

Deuxièmement, que les sommes à rembourser, compte-tenu de l'abonnement annuel, seraient de quelques euros, et qu'effectivement, mais peut-être que l'on n'est pas en accord, tous les deux, l'idée serait de mettre pour la rentrée une forme de fonds de solidarité. Je plaide quand même pour le fait qu'il y a des familles pour qui, d'abord, le restaurant scolaire est le seul moment où ils mangent, et qu'ensuite, ces sommes qui sont négligeables pour un cadre ne sont pas négligeables pour les familles les plus en difficultés.

Donc, pour des raisons, non pas de quasi-impossibilité, mais il faudrait mobiliser. Les Services me disent que c'est extrêmement complexe, quasi-impossible à faire, et que le coût de l'ingénierie serait plus cher que les remboursements, qui seraient normaux, je le reconnais bien volontiers, et que le problème va être particulièrement sensible. C'est pour cela que l'on est en train de réfléchir à un fonds de solidarité globale, d'ici la rentrée.

M. RABIT. - Est-ce que l'on pourrait envisager une gratuité sur 2020 - 2021 ?

M. LE PRESIDENT. - Non. Je rappelle que les familles ne payent que 10 %.

M. RABIT. - Je sais.

M. LE PRESIDENT. - Si jamais, nous faisions une gratuité, je crois qu'il y a le remboursement de la TVA, un problème technique. Il y a 17 millions de TVA à recevoir, et je me vois mal vous présenter un dossier avec une augmentation de 27 millions d'euros, à la rentrée, avec le même service.

M. LAGRAVE. - Si vous permettez, Président. Juste pour comparer ce qui est comparable. Vous évoquiez le remboursement du Pass Navigo ou des choses de ce type-là. Ce sont des Pass qui sont annualisés comme pour les transports scolaires, et ensuite où il y a des remboursements qui sont possibles mensuellement. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose pour nous, puisque les campagnes d'inscription démarrent au mois de juin - en l'occurrence la prochaine va démarrer le 9 ou le 10 juin - permettant ainsi de lisser le prix demandé aux familles qui, je le rappelle, va de 30 euros. Donc quand le Président disait que le remboursement finalement coûtera plus cher que le montant qui sera remboursé, je ne vous fais pas l'article, vous voyez bien de quoi nous sommes en train de parler, ce qui veut dire que l'on avait annualisé évidemment le prix et on l'avait lissé par rapport à ces montants-là sur l'ensemble de l'année scolaire.

J'ajoute un point que tout le monde doit avoir en tête. Malgré le fait que l'on ait pas une reprise globale des transports scolaires au 11 mai, juste vous dire que pour ce qui concerne

la Région, par rapport aux transporteurs - il faut que chacun le sache - pour que les élèves puissent prendre les transports en toutes les conditions sanitaires, il y a des surcoûts pour les transporteurs qui sont extrêmement importants, notamment liés à la désinfection des cars, au fait qu'il a fallu équiper évidement les entreprises avec du gel hydroalcoolique, des masques et j'en passe et des meilleurs.

Je veux juste vous indiquer que dans un souci de sécurité sanitaire, on a fait tout ce qu'il fallait, et que cela va coûter encore plus cher par rapport à ce qui était le cas. Donc, c'est aussi un travail que l'on fait pour tous les élèves qui sont transportés depuis le 11 mai, et qui seront transportés jusqu'à la fin de l'année, et qui est un surcoût aussi pour la Région par rapport à ce que c'était auparavant.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Jacques COLOMBIER, votre vote.

M. COLOMBIER. - Pour.

M. LE PRESIDENT. - Tous les Groupes sont "pour". Unanimité. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N° 8

Vote sur les «Aides à l'accompagnement social des lycéens : règlement d'intervention "dotation de mallettes pédagogiques et professionnelles»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9

REGLEMENT D'INTERVENTION ACTIONS ÉDUCATIVES NOUVELLE-AQUITAINE - AJUSTEMENT DU VOLET 4 "RESIDENCES D'ARTISTES" AUPRES DES APPRENANTS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a l'ajustement du volet 4 "Résidences d'artistes" auprès des apprenants au sein des établissements.

Comme vous le savez, nous avons une politique volontariste de soutien aux actions éducatives des établissements, en cinq volets : les projets éducatifs jeunesse, la mobilité collective, les projets spécifiques, les résidences d'artistes et du kiosque.

Là, en l'occurrence, il s'agit d'étendre le règlement à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat aux lycées d'enseignement agricoles, aux MFR, aux établissements régionaux d'enseignement adapté.

Il s'agit d'ajustements techniques.

Philippe MITTET, il n'y a pas de soucis particuliers.

M. MITTET. - Non. Il n'y a pas de difficultés particulières sur cette délibération. Il s'agit d'un ajustement de montant de 55 à 60 euros de la part de la DRAC, et ensuite, un ajustement particulier pour que les établissements puissent faire entrer ces résidences d'artistes dans leur budget, de telle sorte que l'on puisse nous-mêmes les rembourser, en tout cas, prendre en compte les frais d'hébergement et de restauration des artistes.

C'est vraiment une mesure technique qui n'engage pas plus le budget que ce qui a été prévu initialement.

M. LE PRESIDENT. - Merci Philippe.

Y a-t-il des interventions ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président. Cette délibération sur les résidences d'artistes appelle quelques réserves de notre part. En effet, les modifications qui sont apportées vont toutes dans le sens d'un assouplissement des mesures destinées à l'accompagnement des résidences d'artistes, que ce soit en permettant une étude des dossiers au fil de l'eau et non plus à date fixe, ou pour le coup de pouce qui est apporté à la rémunération, comme vient de le dire Monsieur MITTET, en ce qui concernait l'augmentation qui était passée de 55 à 60 euros de l'heure, ce qui est assez cher.

Reconnaissez qu'à l'heure d'une crise économique, sans précédent depuis des décennies, obligeant des arbitrages financiers très serrés, cette hausse de rémunération ne se justifiait pas.

Force est de constater qu'une nouvelle fois, les cultureux bénéficient de vos largesses. En effet, si nous ne contestons pas le bien-fondé des résidences d'artistes dont le prototype n'est autre que la prestigieuse villa Médicis dont la fondation par Louis XIV en 1666 a été un facteur exceptionnel de rayonnement de l'art français et de la culture française à travers l'Europe et le Monde, nous regrettons qu'elle ait perdu cet idéal d'excellence.

Loin de nous opposer aux résidences d'artistes, nous souhaitons qu'elles retrouvent leur vocation première, celle d'un lieu où les artistes bénéficient de toutes les conditions permettant de porteur leur art à la perfection, de façon à mieux la faire rayonner. En effet, l'art a pour fonction d'anoblir l'âme et l'intelligence, et non de se complaire dans la vulgarité abêtissante de tant de pseudos artistes contemporains, comme on peut le voir dans les différents programmes culturels de la Région.

Par ailleurs, dernier point très court, nous contestons le bien-fondé des dispositions de la loi NOTRe prescrivant le respect des droits culturels des personnes dans les politiques culturelles de l'Etat et des Collectivités territoriales, ainsi que la charte nationale pour l'éducation artistique et culturelle, qui fixe ni principe d'inscription à l'ouverture culturelle dans le parcours de chaque jeune. Il est important de préciser cela. Je conclue et je vous remercie.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, on a

Le vote "contre" de DINA,
L'abstention du Rassemblement National,
Tous les autres Groupes votent cette délibération.

N° 9

Vote sur les «Règlement d'Intervention Actions Éducatives Nouvelle-Aquitaine - ajustement du volet 4 "Résidences d'Artistes" auprès des apprenants au sein des établissements»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **ABSTENTION : Rassemblement National**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

N°10

CONVENTION TYPE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS MULTILATERALE AVEC LES OPERATEURS SCENES DE TERRITOIRE ET SAISONS SANS LIEUX

M. LE PRESIDENT. - Sur la convention d'objectifs multilatérale avec les opérateurs scènes des territoires et saisons sans lieux. Nathalie.

Mme LANZI. - Bonjour Président. Bonjour chers collègues. Effectivement, c'est toujours une convention type pluriannuelle concernant nos opérateurs de scènes de territoires et saisons sans lieux.

C'est un renouvellement de convention. C'est toujours dans l'esprit d'accompagner l'ensemble des scènes, l'ensemble des orchestres, l'ensemble des structures sur la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Peut-être, Nathalie, pouvez-vous présenter les deux autres rapports qui sont un peu les mêmes, des renouvellements de conventions.

N°11

SPECTACLE VIVANT ET ARTS PLASTIQUES ET VISUELS - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS D'ETABLISSEMENTS CULTURELS LABELLISES OU CONVENTIONNES PAR L'ETAT

Mme LANZI. - C'est également une convention d'établissements pour d'autres partenaires de spectacle vivant.

M. LE PRESIDENT. - Les établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'Etat.

Mme LANZI. - C'est cela.

N° 12

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DE L'ÉCOLE SUPERIEURE DE THEATRE DE BORDEAUX AQUITAINE - ESTBA

Mme LANZI. - C'est également un renouvellement avec l'ensemble des partenaires que signons. Je vous rappelle que c'est une école de théâtre à Bordeaux, qui fait un travail également d'inclusion avec des jeunes qui ne sont pas destinés forcément dans des écoles de théâtre.

Je précise aussi que c'est la seule femme directrice d'une scène et d'un théâtre. Donc c'est assez intéressant à souligner.

N°13

INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS SCENES DE MUSIQUES ACTUELLES SMAC

D'AGGLOMERATION BORDELAISE 2019-2022

M. LE PRESIDENT. - Peut-être Éric, sur la convention pluriannuelle, scènes de musiques actuelles.

M. CORREIA. - Bonjour à tout le monde. C'est une convention récurrente que l'on passe tous les ans, de partenariats avec les scènes de musiques actuelles de l'agglomération de Bordeaux. Convention très attendue, bien évidemment, plus particulièrement en ce temps difficile avec la Rock School Barbey, le Rocher de Palmer, le Krakatoa et l'Aréna Rock et chansons.

Dans ce contexte très particulier, la culture est vraiment en souffrance et la Région est présente à leurs côtés. Donc, cette année, cette convention a une saveur un peu particulière.

M. LE PRESIDENT. - Merci Éric.

Sur la délibération n° 10, n° 11, n° 12 et n° 13, je n'ai pas de références sur le vote du Rassemblement National.

M. CHARBONNEAU. - J'aurais voulu intervenir que sur deux délibérations, le reste je n'interviendrai pas de façon à pouvoir faire court, et satisfaire Monsieur CORREIA qui n'admet pas la contradiction.

En ce qui concerne la convention sur l'emploi artistique, spectacle vivant et les droits culturels, je pense que vos conventions sont des carcans imposant des objectifs compliqués dont le seul but est la poursuite de l'embrigadement culturel au profit de structures qui me rappellent les chartes culturelles des anciens pays communistes et du bloc de l'Est. Refusant le concept même d'identité locale et d'enracinement, vos conventions brassent les mêmes concepts creux et vides, et je les cite : droits culturels, liberté d'expression, mise en place de parcours avec protocole, égalité hommes - femmes, débordement des objectifs comme par exemple sur la santé, droits culturels, et surtout les langues régionales.

Pour nous, ce fourre-tout indigeste et technocratique est un véritable instrument de rééducation culturelle et met au pas la liberté qui est pourtant au cœur de la véritable création artistique.

Si comme vous vous y référez de plus en plus - je le note grâce à un certain nombre de vos interventions réitérées - l'expression culturelle doit se manifester par la mise en valeur

locale du patrimoine, celle-ci doit être réalisée par la base grâce au concours des habitants. Il est donc urgent de désencadrer, de libérer les initiatives locales car du foisonnement créatif jaillira le renouveau culturel de notre région.

Dans de très nombreuses communes, dans chaque canton, un maillage peut se créer tout naturellement autour d'un site remarquable. Dans toutes les communes, de nombreuses associations, expressions populaires ayant fait leurs preuves et dont les travaux de recherches, les spectacles, les représentations, revêtent bien souvent un caractère original, et tourné vers l'atteinte de l'excellence artistique.

Sur le plan humain, mettez en avant le bénévolat, tant auprès des retraités actifs que des chercheurs locaux, des scientifiques amateurs qui sont une *(inaudible)* et du savoir, tous en quête d'une reconnaissance culturelle et d'un public.

Je vais conclure rapidement, car ce bénévolat gigantesque doit être coordonné, encouragé par des financements locaux. Enfin, la renommée culturelle s'acquiert d'elle-même, puis se transmet et enfin s'exploite sur le plan touristique.

Revenons, en conclusion, sur l'intérêt de la diffusion de spectacles en langue française, vecteur d'unité *(inaudible)* des temps anciens et de transmission de notre héritage autant que de *(inaudible)* d'œuvres contemporaines. Notre langue, la francophonie, est une source d'élévation de notre richesse et le moyen le plus sûr de la transmettre.

Si les *minnesingers* du Moyen-Age, de l'an 1000, les trouvères et les troubadours, si les acteurs des chansons de gestes n'avaient pas été traduits, nous ne saurions rien de l'an 1000.

Nous nous opposerons et voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Vous votez contre les quatre délibérations ?

M. CHARBONNEAU. - Contre la 10.

On s'abstient sur la 11.

Et en ce qui concerne la 12, le théâtre national de Bordeaux, il est souligné des points importants car ce centre ouvre le théâtre national de Bordeaux, l'ESTBA, et celui qui est chargé...

M. LE PRESIDENT. - Dites-moi. Vous votez quoi ?

Votre vote pour le 10 ?

M. CHARBONNEAU. - Contre

M. LE PRESIDENT. - Pour le 11 ?

M. CHARBONNEAU. - On s'abstient.

M. LE PRESIDENT. - Pour le 12 ?

M. CHARBONNEAU. - J'ai trois lignes intéressantes à vous livrer car vous dites que cette école qui délivre des diplômes nationaux l'ESTBA ouvre un réservoir de talents aux compagnies de Nouvelle-Aquitaine, en page 4.

Ensuite, un peu plus avant, un contexte d'études confortable pour les élèves.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous redonne pas la parole, pour un long monologue, Monsieur CHARBONNEAU. Je vous demande pour quoi vous votez.

M. CHARBONNEAU. - Il est question de faire rentrer des élèves dans cette formation qui dure trois ans, je crois que c'est 14, il est spécifié que les postulants pourront choisir une carrière nationale, internationale, donc pour nous, hors région. Ce qui est désespérant...

M. LE PRESIDENT. - …Donc, vous votez "contre" ?

M. CHARBONNEAU. - C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur le *(inaudible)*

M. LE PRESIDENT. - Donc, vous vous abstenez pour le 12. Sinon, je me fais arracher les yeux par Marie-Pia LAREE.

Sur le 13, vous faites quoi ?

M. CHARBONNEAU. - Sur le 13, nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Et sur ABBADIA ?

M. CHARBONNEAU. - Sur ABBADIA, nous sommes "pour".

Et sur le 15, nous nous abstenons, sans entrer dans le détail, où il y aurait pourtant des choses à dire.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Est-ce que je peux passer la parole à Otilia FERREIRA, maintenant.

Mme FERREIRA. - Président. D'abord, je vous demande une tolérance parce que je vais, peut-être, être un chouia au-dessus des 4, mais ne me coupez pas, je ne vais pas aller à 5.

Monsieur le Président et chers collègues. Au nom des élus du Groupe MODEM et Union Centriste, je vais articuler mon intervention sur trois points. En tout premier lieu, bien entendu, nous tenons à saluer la mémoire de Laurent que j'ai eu la chance de rencontrer au sein de la Commission Culture et Sport. Pour vous dire vrai, l'annonce de son décès m'a effondrée. Je conserverai de lui sur une longue période encore le souvenir d'un collègue qui était à la fois tolérant, à l'écoute, bienveillant, et non dogmatique, bien que très fidèle à sa famille politique. Les mots de Matthias FEKL étaient parfaitement raccords avec qui il était, son regard pétillant, son sourire discret, et sa timidité maîtrisée, de fait, vont m'accompagner encore longtemps.

Le deuxième point que je tiens à aborder concerne spécifiquement la culture néo-aquitaine en crise Covid. Au fil des dernières séances plénières et Commissions Permanentes, Président, vous n'avez eu de cesse d'annoncer et d'afficher un volontarisme tenace pour maintenir vivant notre corps économique en lui apportant des aides nouvelles sous forme de dispositifs adaptés et nous saluons, ici, réellement, cette démarche nécessaire et licite.

Nous voulons attirer cependant votre attention sur la situation singulière d'une structure culturelle qui participe à l'animation de nos territoires. Je veux parler ici des théâtres privés. Au nombre de 17 en Nouvelle-Aquitaine, employant plus de 1 100 artistes et techniciens et accueillant près de 400 000 spectateurs par an, ils sont aujourd'hui exsangues et ils n'ont aucune autre solution pour envisager une reprise que le soutien que nous, Conseil Régional, pourrons leur apporter.

Actuellement, ils ne peuvent prétendre à aucun des dispositifs d'urgence que notre Collectivité a mis en place. Relevant d'une gestion privée, ils ne peuvent pas solliciter les dispositifs propres aux associations, et ils auraient vocation à bénéficier du Fonds de soutien d'urgence régional aux entreprises qui de manière surprenante en exclut les activités en lien avec la culture. L'application, Président, d'un simple amendement au règlement d'intervention de ce Fonds leur permettant d'en devenir éligibles sauverait ces structures culturelles de la fermeture définitive qui les guette. D'autres Régions, comme par exemple, l'Ile-de-France l'ont fait.

Nous devons aussi nous mobiliser, comme eux, pour empêcher le naufrage annoncé des théâtres privés de notre région. Il en va ici de notre honneur et de notre efficacité pragmatique et Dieu sait si vous en faites preuve régulièrement. Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de corriger cette absurdité administrative.

Pour finir, je souhaite rendre hommage à la Tribune parue dans de nombreux titres de presse régionaux, cosignés par six de nos collègues élus régionales qui se positionnent comme défenderesse de la place des femmes dans la société post-Covid en Nouvelle-Aquitaine. Leur constat est juste. Les femmes ont été en première ligne dans la crise sanitaire que nous subissons. Elles condamnent la sous-estimation du rôle des femmes dans la société ainsi que le manque de solutions pour les victimes. Elles exhortent la Région Nouvelle-Aquitaine à accélérer et à améliorer ses engagements avec des revendications sur des thématiques précises qui sont récurrentes : l'égalité salariale, la valorisation des métiers exercés prioritairement par les femmes, le soutien à l’entrepreneuriat féminin, le développement du télétravail et la garantie pour les territoires de moyens pour l'accompagnement des femmes victimes. Et ce propos est légitime.

On pourrait cependant supposer cette Tribune issue des rangs de l'opposition. Ce qui est surprenant ici c'est l'appartenance de toutes les signataires à votre majorité et à l'Exécutif régional. Nous y voyons un aveu endogène et implicite de l'échec de cette mandature sur la thématique des droits des femmes. Mesdames, chères collègues, chères amies, vous aviez tous les leviers pour mettre en œuvre - je vous ai demandé pardon Président et s'il vous plaît donnez-moi le temps, merci - une réelle politique féministe depuis plus de quatre ans, et notre Assemblée vous a doté de tous les pouvoirs pour la réaliser, dont la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Vous avez choisi de traiter l'égalité femmes-hommes dans le chapitre des discriminations et ce faisant, vous l'avez affaibli.

Monsieur le Président, pour un regard sagace, cette Tribune ne peut être lue que comme un habile premier tir de campagne électorale, et comme un simple outil de communication qui continue de détourner cette lutte essentielle, pour nourrir des projets partisans, et j'en suis vraiment désolée car en réalité, la cause des femmes n'est correctement servie que par le refus de toute exploitation politique et par une adhésion transpartisane du plus grand nombre de femmes et d'hommes à cette cause. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci Otilia. Le Président a dû s'absenter, il s'excuse. Je reprends donc la présidence. On me dit que Monsieur PAGES veut prendre la parole.

Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. PAGES. - Oui, tout à fait. Merci Madame la Présidente. Dans ce paquet de délibérations qui sont liées à la culture, nous aimerions attirer l'attention des collègues sur un projet qui est évoqué dans la délibération 11, et qui d'ailleurs, chère Présidente, te touche aussi de près, c'est le projet Art nOmad. Il faut savoir que depuis vingt ans, il y a cet Art nOmad qui est basé à Arnac-la-Poste, un village plus au Nord de la Haute-Vienne, donc du Limousin, donc de la Nouvelle-Aquitaine. Il y a une Directrice qui s'appelle Clorinde CORANOTTO, qui, en fait, a une initiative tout à fait particulière, celle d'aller à la rencontre des territoires en colportant dans un food-truck bariolé, de l'art contemporain. C'est tout à fait intéressant. Elle parcourt les territoires ruraux, organise des ateliers. Elle fait ce que l'art devrait être, c'est-à-dire un bien nécessaire, et comme ce serait le pain amené par le boulanger, parce que l'on ne se nourrit pas seulement de pain, on se nourrit aussi de sens et de beauté. Donc, elle conduit des séances culturelles d'art contemporain partagé.

En plus, Art nOmad - c'est intéressant pour les collègues parce qu'il peut y avoir des expériences du même type sur leur territoire - crée aussi, un peu comme une butineuse, des partenariats informels avec des Centres culturels de la Creuse mais aussi du Nord du

département de la Haute-Vienne avec le théâtre du Cloître de Bellac ou bien avec la Ferme de Villefavard.

Si l'on prend quelques minutes dans cette plénière pour parler du modeste Art nOmad, c'est parce que cela doit tous nous faire réfléchir sur le type d'actions culturelles que l'on peut développer dans une période post-Covid. Dans les régions, c'est vrai que l'habitude est toujours d'essayer de singer les grandes métropoles internationales avec d'énormes centres d'art contemporain, et donc accélérer finalement, augmenter en tout cas la métropolisation, continuer à concentrer toujours aux mêmes endroits les potentiels culturels.

Et là, qu'est-ce que cela fait, d'ailleurs, pour des territoires qui sont finalement pas très riches ? Cela siphonne les budgets au profit de ces types d'entreprises, d'installations au détriment de la culture sur les territoires.

Nous voulons dire que là, nous avons une expérience tout à fait intéressante, vraiment riche, et cette nomadisation de l'art est une façon de casser les inégalités de territoires, les déterminismes sociaux qui font que ce sont toujours les mêmes publics qui vont s'intéresser à l'art contemporain. On pense que cela permet de sortir des bunkers.

On aurait plus qu'un dernier vœu, parce qu'effectivement Clorinde est une fille absolument épatante, que Madame la Présidente doit connaître aussi, celui d'une subvention particulière pour lui permettre que son camion devienne en plus décarboné, ce qui serait quand même pas mal, mais en revanche, c'est une forme de culture. Je pense qu'il faut absolument qu'elle soit développée. Chers collègues, sur vos territoires, essayez de développer ce genre d'expériences. Je vous assure que c'est une vraie alternative, écologiste. J'aurais terminé avec cela. Je ne sais pas si ce sera utile pour vous, mais je pense que cela peut nous apporter beaucoup en termes de propositions, d'imagination et pour impulser de nouvelles politiques sur vos départements ruraux. Merci Présidente.

On vote ce bloc de quatre règlements d'intervention culturelle, bien sûr avec beaucoup de plaisir, en félicitant Éric CORREIA pour son travail.

Mme BROUILLE. - Merci à Jean-Louis PAGES. Y a-t-il des réponses ? Éric, tu voulais apporter des précisions, ou pas ? Ou on passe au vote.

M. CORREIA. - On peut passer au vote, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Très bien. Merci. Donc, on avait noté le "contre" de DINA.

Pour le Rassemblement National, qu'en est-il sur cette délibération ?

M. COLOMBIER. - On peut savoir quelle est la délibération ? Quel est le numéro de la délibération ?

Mme BROUILLE. - La 13.

M. COLOMBIER. - La 13, nous votons "contre".

Mme BROUILLE. - Très bien. Donc, je note le "contre" de RN et de DINA.

Et cette délibération est donc adoptée à la majorité.

Je redonne la parole à Otilia FERREIRA.

Mme FERRERA. - Andréa, je sais que c'est difficile, mais la question sur les théâtres privés, est-ce que tu peux me donner un petit élément de réponse par rapport à cela. Ils sont en attente. Ils ont eu hier l'annonce de l'ouverture possible, mais la situation, telle qu'elle se dessine avec les contraintes sanitaires, c'est la mort assurée. Ce n'est pas tenable. Donc, je voudrais, si possible, que l'on puisse leur donner une réponse. Ils ont écrit au Président. Nous avons contacté par la voix de Martine MOGA, la Vice-Présidente, et il n'y a aucune réponse à nos diverses sollicitations. Je trouverais dommage qu'en ayant interpellé l'Exécutif en plénière, nous n'obtenions pas réponse à la troisième intervention pour les théâtres privés dans notre région. Je te remercie vraiment Andréa.

M. SABAROT. - Je souhaiterais revenir sur les différents votes sur ces quatre délibérations.

Sur la délibération n° 10, j'ai deux votes "contre", du Rassemblement National et de DINA. C'est bien confirmé ?

Mme LE GUEN. - Affirmatif.

N° 10

Vote sur le «Convention type pluriannuelle d'objectifs multilatérale avec les opérateurs scènes de territoire et saisons sans lieux»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. SABAROT. - Sur la délibération n° 11, j'ai un vote "contre" de DINA et une abstention du Rassemblement National.

Mme LE GUEN. - Affirmatif.

M. COLOMBIER. - Exact.

N° 11

Vote sur le «Spectacle vivant et arts plastiques et visuels – conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'Etat»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

▪ **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. SABAROT. - Sur la délibération n° 12, j'ai une abstention du Rassemblement National. C'est tout.

M. COLOMBIER. - Non. Contre.

M. SABAROT. - Contre ?

M. COLOMBIER. - Oui.

M. SABAROT. - Sur la délibération 12, hein ?

M. COLOMBIER. - Oui.

M. SABAROT. - Jacques, sur la délibération 12, un vote "contre" ?

M. COLOMBIER. - Oui.

M. SABAROT. - J'ai un vote "pour" de DINA.

Mme LE GUEN. - Tout à fait.

N° 12

Vote sur la «Convention pluriannuelle d'objectifs de l'Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine - ESTBA»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE: Rassemblement National,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. SABAROT. - Et sur la délibération n° 13, j'ai un vote "contre" de DINA et une abstention du Rassemblement National.

M. COLOMBIER. - Non. C'est "contre".

M. SABAROT. - Je reprends et termine. Sur la délibération n° 13, j'ai deux votes "contre" du Rassemblement National et de DINA.

Mme LE GUEN. - Oui.

M. COLOMBIER. - Oui.

N° 13

Vote sur la «Industries Culturelles et Créatives : Convention Pluriannuelle d'objectifs Scènes de Musiques Actuelles SMAC d'Agglomération Bordelaise 2019-2022»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

▪ **CONTRE: Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. SABAROT. - D'accord. Merci.

M. COLOMBIER. - Et ABBADIA, pour.

Mme BROUILLE. - Je peux reprendre la présidence de cette séance, Monsieur SABAROT, c'est bon ? Vous êtes au clair avec les votes.

M. SABAROT. - Pardon. Sur la 14, je n'ai que des votes "pour".

Mme BROUILLE. - On n'a pas encore attaqué la 14. On n'en est qu'à la 13.

M. SABAROT. - ABBADIA.

Mme BROUILLE. - ABBADIA. On n'a pas...

M. SABAROT. - Dois-je entériner les votes sur la délibération 14, avec un vote à l'unanimité ?

Mme BROUILLE. - Non, puisqu'elle n'a pas été encore présentée, Henri.

M. SABAROT. - Si.

Mme LANZI. - Non. J'ai été coupée par le Président, parce que j'étais allée trop vite.

Mme BROUILLE. - C'est cela.

M. SABAROT. - Alors, reprenez rapidement, et l'on passera au vote. D'accord ?

Mme BROUILLE. - Si tu me laisses reprendre la présidence, cher Henri.

M. SABAROT. - Oui, bien sûr. J'ai assez de ma charge de Secrétaire de séance, tu sais Andréa !

Mme BROUILLE. - Je sais bien Henri. Sinon, je te donne volontiers la présidence.

M. SABAROT. - Non. Je n'en ai pas ni les compétences, ni la mission de vouloir te détrôner.

Mme BROUILLE. - Du coup, j'ai bien noté la question d'Otilia FERREIRA. Nathalie, est-ce que tu as un peu plus de précisions sur cette question ou en tout cas sur une éventuelle réponse que l'on pourrait apporter à ces théâtres privés, ou alors on le note, et je le remonterai effectivement au compte-rendu.

Mme LANZI. - Pour l'instant, nous ne sommes que sur les théâtres publics, sur les structures avec lesquelles nous conventionnons. Les théâtres privés relèvent d'une décision du Ministère de la Culture. Pour l'instant, nous avons paré à l'ensemble de ces théâtres et de ces scènes qui ont vraiment, comme le disait Éric tout à l'heure, besoin de nous.

En ce qui concerne le théâtre privé, ce n'est pas, pour l'instant, à l'ordre du jour. Mais Otilia, je m'engage à reposer la question et à rétudier cela. Néanmoins, c'est vraiment une question qui relève de la DRAC et du Ministère de la Culture.

Mme FERREIRA. - C'est vrai que je souhaiterais si possible que ce soit envisagé dans le cadre, autant que faire se peut, du soutien à l'entreprise, parce qu'ils ne relèvent pas d'autres choses que de cela. Ce sont des microentreprises. C'était mon propos dans mon intervention. Ce n'est pas pour ouvrir un champ sur la culture. J'ai bien entendu qu'ils ne sont pas association. Ils ne peuvent pas en relever.

M. LUMMEAUX. - Madame la Présidente, si je peux avoir la parole quelques secondes.

Mme BROUILLE. - Oui, Monsieur LUMMEAUX. Toujours sur la 13 ?

M. LUMMEAUX. - C'était pour dire que je partage l'analyse de Madame FERREIRA concernant la situation très précaire effectivement, des théâtres privés, auxquels, je crois, il faut être attentif. Donc, si l'on peut trouver une formule, je crois que ce serait une bonne chose.

Mme BROUILLE. - Monsieur CORREIA, Éric.

M. CORREIA. - Madame la Présidente. Très rapidement. Je partage complètement ce que vient de dire Otilia au sujet des théâtres privés. Avec Nathalie, nous sommes d'ailleurs déjà intervenus auprès de la DRAC pour soutenir, et enfin qu'ils aient une réponse, parce qu'il faut savoir que certains théâtres parisiens veulent ouvrir en 2021, d'autres en février 2021, tout cela sème le trouble, alors que nous pensons que l'on pourrait reprendre raisonnablement, d'abord, tout ce qui est création *(inaudible)* dans ces théâtres-là, et peut-être, à la rentrée, en tous les cas si les conditions sanitaires le permettent, mais qu'il y ait une vraie écoute de ces théâtres qui sont aussi, effectivement, des entreprises. Je rappelle que la culture c'est aussi de l'économie, derrière.

Et donc, qu'il y ait une écoute et des perspectives, parce que le flou le plus total est vraiment mortifère pour ces gens-là. Et pour les autres aussi, bien évidemment, mais qu'il y ait vraiment des perspectives. Ils préfèreraient que l'on leur dise que pour le moment ce n'est pas possible mais au moins à telle date, on réétudie, etc., que de rester sans réponse et dans le flou.

Nous avons fait remonter plusieurs fois, soit par l'intermédiaire de la DRAC, soit directement au Ministère, ces questions-là et ces problèmes-là, et c'est le silence complet.

Donc, je suis désolé, Otilia, ce n'est pas une réponse, mais effectivement, je partage tes préoccupations. J'ai fini, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci Éric.

N° 14

PATRIMOINE - RESTAURATION DU CHATEAU OBSERVATOIRE ET DU PARC D'ABBADIA A HENDAYE : AVENANT A LA CONVENTION-CADRE (2017-2020)

Mme BROUILLE. - Je redonne la parole à Nathalie pour que l'on reprenne la délibération 14 sur le Parc d'ABBADIA à Hendaye.

Mme LANZI. - Merci. Tout à l'heure, chers collègues, je suis allée un peu vite parce qu'il y avait un ensemble de délibérations sur la culture. Donc, ABBADIA, c'est un avenant à la convention, au regard des travaux qu'il y a actuellement, et la nature des travaux.

C'est une convention pluriannuelle. Nous en avons déjà parlé en GIA avec les collègues. J'ai répondu à la question du Rassemblement National - je tiens à le dire - concernant le soutien de la commune d'Hendaye, qui se fait sur le fonctionnement au titre des Offices de Tourisme, mais nous aidons ce lieu, que je vous invite, tous, à visiter puisque désormais nous avons le droit de faire plus de 100 kms. C'est un lieu absolument magnifique, et nous sommes très fiers de participer à la restauration avec l'ensemble des élus.

Mme BROUILLE. - Merci Nathalie.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ?

M. COLOMBIER. - Je me permets simplement de rappeler, s'ils l'ont oublié, qu'il y a quelques mois, il y avait un excellent article dans "Le Festin", sur l'historique et la description de cette très belle villa. C'est très bien. Et nous voterons "pour" ce dossier, bien sûr.

Mme BROUILLE. - Ce qui nous fait une belle unanimité sur cette délibération, Madame LANZI.

N° 14

Vote sur le «Patrimoine - Restauration du château observatoire et du parc d'Abbadia à Hendaye: avenant à la convention-cadre (2017-2020»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15

PATRIMOINE - CENTRE REGIONAL RESISTANCE ET LIBERTE (C2RL)

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF

Mme BROUILLE - Nous passons à la délibération n° 15, sur le patrimoine Centre régional Résistance et Liberté avec une convention pluriannuelle d'objectif.

Mme LANZI. - Merci Madame la Présidente. Je rappelle que le 27 mai 1943, c'était la création du Conseil National de la Résistance que nous avons fêté, il y a quelques jours. C'est une journée, d'ailleurs, commémorative pour l'ensemble des élus que vous êtes, et pour l'ensemble des citoyens que nous sommes. N'oublions pas l'action du CNR.

Tout simplement pour vous dire que cette convention pluriannuelle se décline autour de deux axes. Ce Centre Résistance et Liberté est situé à Thouars dans le Nord Deux-Sèvres, et reconnu par l'ensemble des partenaires de l'histoire des mémoires et de la mémoire. Ce sont des actions culturelles pédagogiques, également une formation à la citoyenneté, à la valorisation du patrimoine.

Le deuxième axe est lié au lieu de mémoire en lien avec les conflits du XXème siècle sur notre territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ?

Mme BOURDIN. - Il ne va pas vous étonner, Madame la Présidente, que les Ecologistes souhaitent s'exprimer sur la protection et la valorisation du patrimoine. Il s'agira ici, effectivement, de patrimoine historique et culturel.

Si les nouvelles générations sont la boussole des écologistes, l'héritage des générations passées éclaire avec pertinence, nos choix. Participer à édifier la mémoire pour lutter contre l'oubli, et le déni, apparaît en effet aujourd'hui tout particulièrement comme une priorité politique. Par ailleurs, promouvoir la valorisation du patrimoine mémoriel est un levier de développement des territoires que le contexte de la crise de la Covid nous amène à réinterroger.

C'est le sens de cette délibération qui vise à structurer le partenariat entre la Région et le C2RL, le Centre Régional Résistance et Liberté, de Thouars qui est doté d'une subvention

annuelle de 35 000 euros au titre des grands organismes de valorisation du patrimoine, et qui pourrait - c'est notre souhait - devenir la tête de réseau dont notre région a tant besoin.

En effet, la politique volontariste engagée par la Région en faveur du patrimoine mémoriel n'a peut-être à la mémoire les délibérations qui ont été votées à la Commission Permanente en faveur de Lacapelle-Biron, par exemple, sur la réhabilitation d'un lieu de mémoire de la rafle du 21 mai 1944, ou encore à Rouillé, la mise en valeur du camp d'internement. Donc, malgré cette politique volontariste, le patrimoine mémoriel a encore de nombreuses pages à écrire pour mettre en réseau les lieux de mémoire dont notre région est particulièrement riche.

Terre de mémoire de la résistance française, bien sûr, mais aussi terre d'internement, terre de déportations, en partie terre d'occupation aussi, et de libération.

Parmi tous ces théâtres, des conflits contemporains qui participent à éclairer la citoyenneté des Néo-aquitains, plus particulièrement de notre jeunesse et de celle des visiteurs ou des touristes de notre région, comme c'est rappelé dans la délibération.

Cette richesse justifie le soutien à de nombreux projets de parcours mémoriels des conflits contemporains, comme celui de Nexon à Saint-Paul ou celui que porte l'Association Mémoire vive de Lacapelle-Biron reprenant le parcours de la Division de la "Das Reich" de Villeneuve-sur-Lot à Oradour-sur-Glane.

Cette richesse justifie une véritable structuration d'acteurs réunis autour d'un même objectif d'information et de pédagogie en œuvrant pour la mise en réseau, pour des collaborations fructueuses entre les associations mémorielles, les musées, les Comités scientifiques d'universitaires et les enseignants.

Le C2RL est inscrit dans le réseau des MMCC, Musées Mémoriaux des Conflits Contemporains, portés par le Ministère des Armées. Donc, comme le réseau du Musée de la Résistance du Massif Central, ou le célèbre Musée Mémorha en Rhône-Alpes, il a maintenant tous les outils pour structurer et animer ce patrimoine mémoriel néo-aquitain.

Notons également l'exemple très inspirant à l'échelle d'un département, du VRID Mémorial dans la Vienne, tête de réseau départemental qui démontre l'intérêt du potentiel numérique pour l'accès aux ressources, aux collections, aux musées, aux archives et qui sensibilise activement en développant des outils numériques pédagogiques. Inspirons-nous de ces belles initiatives ! Finançons par exemple un inventaire de tous les maquis de Nouvelle-Aquitaine ! De toutes ses forêts ayant servi de refuge aux combattants de l'Armée des Ombres. Il n'existe pas, à ce jour.

Comment expliquez-vous que la région soit la seule de France à voir la fréquentation des lieux de mémoire chuter entre 2017 et 2018, année du Centenaire de l'Armistice ? C'est -9 %

en Nouvelle-Aquitaine, alors que la progression est en moyenne de 7 % au niveau national. Cette dynamique exponentielle du tourisme de mémoire en France intéresse de nombreuses études et Ministères, Atout France, et de nombreux CRT (Comité Régional du Tourisme), qui profitent de cette dynamique pour structurer la filière, et pas seulement pour une quête de souvenirs et d'émotions.

Alors, chers collègues, cher Président, ne boudons pas notre devoir de mémoire. Participons activement et fièrement à comprendre le passé pour interroger le présent et préserver l'avenir. Rendons hommage au travail extraordinaire des associations, des bénévoles, des passionnés, des travaux de recherches monumentaux pour transmettre aux générations qui viennent, ce patrimoine.

A l'heure où nous devons réinventer et encourager en région des modes alternatifs de valorisation des territoires, moins polarisés sur les grands sites, les grands pôles d'attractivités, sur un développement plus durable et plus respectueux, dont ont parlé mes collègues, ce matin.

A l'heure où nous perdons les dernières *(inaudable)* régionales de la Résistance, témoins en chair et en os de ce patrimoine à sauvegarder. Rendons hommage aux héroïnes et héros de notre territoire. Je pense cette semaine au défunt, Roger DAVIAUD, l'un des derniers maquisards du Maquis de Scévolles, figure emblématique de la Résistance dans *(inaudible).*

Mme BROUILLE. - Nous en sommes à 5 minutes, Katia, s'il te plaît.

Mme BOURDIN. - Je me dépêche. Ce sera ma seule intervention de la plénière, mais laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Rendons hommage pour faire plaisir à tous les élus de la Collectivité au Général de Gaulle qui disait que la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra jamais. Alors sans céder à la mise en spectacle indécente de la "disneylandisation" ou du tourisme macabre autour des lieux martyrs. Luttons contre le déni et l'oubli, portes ouvertes à toutes ses horreurs dont ces lieux témoignent. N'ayons pas peur de faire de ces lieux emblématiques de mémoire, des lieux de vie, des lieux de sociabilité, d'échanges. Célébrons, comme nous l'avons fait, il y a deux jours, la journée de la Résistance. Organisons des temps forts autour de la semaine des Musées Mémoriaux des Conflits Contemporains, début février.

Accueillons, par exemple, des résidences d'artistes. Inventons des itinéraires cyclables autour de ces chemins de mémoire, mais surtout ne laissons pas s'installer le silence. Encourageons la structuration et l'animation d'un musée vivant en Nouvelle-Aquitaine, à ciel ouvert et sur la toile, avec une vraie tête de réseau dans cette région, terre de mémoire. Comme pour le patrimoine environnemental et naturel de notre territoire, agissons, c'est urgent. Merci.

Mme BROUILLE. - Je vous propose de passer au vote.

J'ai des "pour" pour les Groupes qui ont fait remonter leurs votes.

Il me manque le Rassemblement National.

M. COLOMBIER. - Abstention.

Mme BROUILLE. - Donc, adoptée à la majorité. Merci Madame LANZI.

N° 15

Vote sur le «Patrimoine - Centre Régional Résistance et Liberté (C2RL) - Convention Pluriannuelle d'Objectif»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National,**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme ESTRADE. - L'intervention précédente appelle un commentaire de ma part. Quand on parle de lieux de mémoire, la forêt de la Double en Dordogne a été le lieu de la résistance où beaucoup de résistants ce sont cachés. Actuellement, cette forêt fait l'objet de grandes ambitions pour le développement de l'éolien.

J'aimerais effectivement qu'elle devienne un lieu de mémoire.

Mme BROUILLE. - Bien noté.

N° 16

SERVICE PUBLIC TELEVISUEL REGIONAL 2021-2023 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Mme BROUILLE - Délibération 16, avec Mathieu HAZOUARD, sur le service public télévisuel régional.

M. HAZOUARD. - Bonjour à toutes et à tous. Quelques mots sur le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt. L'objectif est simplement de relancer la procédure qui nous a conduits ces dernières années à avoir quatre contrats d'objectifs et de moyens avec des chaînes de télévision en Nouvelle-Aquitaine : France Télévision pour la nouvelle chaîne NoA de plein exercice, qui est une espèce d'ovni dans le paysage audiovisuel français, TV7 et deux webtélés en langues régionales : langue occitane pour OC TELE et la langue basque pour Kanaldude.

Sur quels enjeux avions-nous contractualisé avec ces chaînes ? Le premier était d'avoir une diversité de programmes de qualité. Je vous invite, si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, de regarder ce que ces chaînes ont produit. C'est généralement plus de 90 heures de programmes par an, en multidiffusion, près de 200 programmes, surtout sur des formats courts qui permettent de traiter une grande variété de sujets.

Le deuxième point qui était important au moment où nos trois Régions se mariaient en début de dernière mandature, ces programmes devaient refléter le territoire régional dans toute sa diversité, permettant à chacun d'entre nous et singulièrement aux habitants de la région de renforcer la connaissance mutuelle de notre région dans son ensemble.

L'idée aussi, et c'est important, est que les programmes soient en cohérence avec nos politiques publiques, que ce soit le patrimoine, le tourisme, l'économie, l'innovation, l'emploi, la formation professionnelle. Je pourrais citer nombre programmes qui font écho à cela. Evidemment un accent particulier sur la culture et le sport. Toutes ces chaînes de télévision, ont noué un certain nombre de partenariats avec des organisateurs d'évènements culturels.

NoA, par exemple, a comme principe aujourd'hui de diffuser nombre d'évènements sportifs en Nouvelle-Aquitaine, dans une dimension de proximité.

Le troisième point était de donné une large place aux programmes en langues régionales, le basque et l'occitan, que j'ai cités tout à l'heure, mais également le poitevin-saintongeais. Nous avons un très joli programme qui s'appelle Kétokolé, diffusé sur NoA qui est désopilant, et je vous encourage éventuellement à le regarder.

Le deuxième point, sans être trop long, l'objectif de ces contrats était également de conforter la politique régionale en matière de la filière image. C'est à peu près 800 à 900 000 euros qui sont réinvestis dans la filière de production par l'intermédiaire de ces COM, et cela a permis à la fois - Éric CORREIA le rappelait l'autre jour - de faire émerger un certain nombre de jeunes talents, tout en soutenant, une économie qui est également relativement fragile.

Je le répète puisque cela fait l'objet souvent d'un certain nombre de critiques, il y a une indépendance éditoriale de ces chaînes de télévision et évidemment, il n'y a aucun magazine d'informations, a fortiori, politiques qui ne figure dans le contenu contractualisé.

L'objectif de cette délibération est de dire que nous sommes au début d'un processus, celui de relancer le mécanisme d'appel à manifestation d'intérêt qui va nous permettre dans les prochaines semaines de recueillir les projets éditoriaux des chaînes pour, à la fin de l'année, éventuellement contractualiser ou pas, à nouveau avec ces chaînes de télévision, voire avec d'autres. Mais là, on est vraiment au début d'un nouveau processus.

Quels sont les objectifs ? Ce sont ceux que je viens de rappeler auxquels nous avons ajouté la cohérence et l'ambition de la feuille de route Néo-Terra que nous avons votée, il y a quelques semaines. Et le deuxième point qui me semble également important, est le souhait que les chaînes nouent entre elles un certain nombre de partenariats donnant une dimension supplémentaire à ces contrats d'objectifs et de moyens.

Donc, nous allons recueillir ces différents projets éditoriaux d'ici la fin de l'été. Nous procéderons à une phase d'audition et d'analyse en vue de la préparation de ces COM.

J'en terminerai simplement, avec un message à mes collègues de l'opposition qui, d'une manière générale, souvent, nous font la critique de ne pas être associés de façon importante à nos choix, à la construction de nos politiques publiques. Je redis, là, que nous avons mis dans le cadre de ces contrats d'objectifs et de moyens, un Groupe, une coordination où l'ensemble des Groupes politiques sont conviés et - j'anticipe un peu parce que je sais la nature des critiques et des questions qui vont être émises juste après - qu'ils obtiendraient les réponses et nous avons débattu largement de ces questions, de façon très constructive, dans le cadre de ce Groupe de travail dans les derniers mois.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme MOGA. - Bonjour à toutes et tous. Madame la Présidente. L'histoire de cette télé régionale n'a pas toujours été entre nous un long fleuve tranquille. Lors du précédent mandat, nous avions exprimé le doute sur l'opportunité d'un COM avec TV7, outre les risques que ce partenariat avec un éditeur unique nous semblait faire peser sur l'indépendance éditoriale. Nous avions pointé aussi la diffusion très limitée de cette chaîne.

Mais en 2017, avec ce nouveau COM, le paysage audiovisuel régional a complètement changé. Pendant ces trois ans, nous avons disposé d'une offre pluraliste avec quatre acteurs. Les acteurs qui sont complémentaires. De plus, ils ont joué le jeu de la mutualisation, ce qui signifie coopération mais aussi réduction des coûts de production. Enfin ce sont des éditeurs attentifs à une approche territorialisée des programmes, comme en témoigne leur grille.

Et comme l'a dit à l'instant Mathieu, grâce au volet "production", le COM a confirmé l'ancrage de la Nouvelle-Aquitaine dans l'industrie de l'image. Donc, valoriser nos territoires, les rendre visibles, c'est une démarche que nous ne pouvions qu'approuver, raison pour laquelle le MODEM avait voté ce COM, et nous ne le regrettons pas.

Aujourd'hui donc, c'est notre nouveau Groupe MODEM et Union Centriste qui soutiendra unanimement mais toujours sans angélisme, votre politique télévisuelle.

Mais ce nouvel AMI est aussi l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur le COM qui s'achève et d'exprimer des interrogations auxquelles devront répondre les porteurs de projets. Vous mettez l'accent sur la nécessaire diversité des programmes, et nous vous suivons à peu près sur tout, à l'exception, peut-être de la référence à Néo-Terra qui nous paraît superflue. Il me semble que les journalistes n'ont pas besoin que l'on leur dicte que la question des transitions est plus que jamais centrale.

Par contre, nous apprécions particulièrement la nouvelle exigence de représentation de la diversité. Et puis, nous pensons aussi qu'il faudrait, désormais, insister sur la dimension éducative des programmes. La crise sanitaire a révélé le rôle considérable de l'école numérique. Les acteurs de la télé régionale devront nécessairement investir beaucoup ce domaine.

Au-delà de la diversité des programmes, se pose également, selon nous, la diversité des acteurs et celle des publics. Les acteurs du COM qui s'achève sont majoritairement, à l'exception de FR 3, issus de l'ex-Aquitaine, même si leurs programmes couvrent l'ensemble du territoire néo-aquitain. Nous espérons que le nouvel AMI va permettre à d'autres acteurs de se manifester.

Quant aux publics visés, ce sont en grande partie des télénautes, plus que des téléspectateurs puisque trois partenaires sur quatre du COM sont des webTV, en nous adhérant bien sûr aux nouveaux usages, notamment de la télé à la demande, et nous sommes convaincus de la nécessité des passerelles entre écriture numérique et écriture traditionnelle. Mais, il faut quand même s'interroger sur l'accessibilité de ces médias, accessibilité générationnelle d'abord, même s'il y a beaucoup de geeks chez les séniors, il faut aussi penser au public attaché à la télévision linéaire de proximité. Accessibilité technique ensuite, la couverture internet est toujours insatisfaisante sur certains de nos territoires empêchant, vous

le savez bien, les chaînes régionales de rencontrer véritablement leur public. Enfin, il y a aussi, il faut le dire, un déficit de notoriété pour certain de ces médias.

Voici quelques pistes qui seront, nous l'espérons, prises en compte lors de l'audition des candidats. Je signale au passage, et Mathieu le sait, que je participe en effet régulièrement au Comité de suivi qui est ouvert à tous les Groupes politiques.

Notre Président ROUSSET dit souvent qu'un service public, c'est avant tout un service au public. Pensons-donc prioritairement à ce public. Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Merci de me citer.

M. D'AMECOURT. - La délibération de 2017 avait pour objectif de créer un service d'intérêt économique général pour redéfinir le service public télévisuel régional. Dans le cadre du nouveau périmètre de la loi NOTRe et avec le souci de l'harmonisation des trois situations antérieures, et de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour recueillir les différents projets.

Notre Groupe a toujours soutenu ce principe et a voté les différentes délibérations en février et en octobre 2017. La Région a ainsi passé quatre contrats avec France 3, NoA, TV7 Bordeaux, Aldudarrak Vidéo et OC Prod. Ces quatre contrats arrivent à échéance en décembre.

La délibération d'aujourd'hui, comme en 2017, nous propose une procédure en deux temps : le lancement de l'appel à manifestation pour définir le périmètre et le vote d'adoption du contrat d'objectifs et de moyens pour trois ans. Dans la suite logique de nos interventions de février et d'octobre, et forts de cette première expérience, nous appelons votre vigilance sur un certain nombre de points.

Nous arrivons à un moment où dans un contexte financier difficile depuis de nombreuses années, certaines chaînes de télévision régionales n'ont pu survivre en grande partie que grâce au soutien de la Région. C'est une bonne chose, mais c'est aussi à considérer avec précaution, tant du point de vue du droit que de la déontologie.

Ainsi, pour l'une d'entre elles, que je prends en exemple, la subvention annuelle de la Région de 1,3 million d'euros est du même ordre de grandeur que le chiffre d'affaires qu'elle réalise avec ses propres recettes. Autant dire que le nouvel appel à manifestation d'intérêt que nous lançons est pour elle du domaine de la survie. Je vous rappelle, Monsieur le Président, que le principe général du droit des Collectivités territoriales est l'interdiction de prise de participation au capital des sociétés anonymes.

Sur ce cas particulier, et sur les autres, il est toujours difficile de faire la part des choses entre une juste compensation des coûts engendrés par le COM et un soutien au fonctionnement, les deux se mêlant souvent.

Or, dans le cas dont je me sers pour illustrer mon propos, notre subvention, compte-tenu de son importance relative dans le compte d'exploitation, pourrait être assimilée à une participation.

Notre conseil est donc d'être très vigilant de ce point de vue. Peut-être la solution serait-elle, tant nos destins sont désormais liés, de créer plutôt une société d'économie mixte locale. En tout état de cause, il est important d'être très clair et transparent sur les indicateurs qui permettent de calculer la compensation des obligations de service public imposées à chaque chaîne par le contrat d'objectifs et de moyens. Sachant que, comme le demande le CSA, l'aide doit être proportionnelle au coût engendré par l'exécution des missions de service public.

La part des participations de la Région dans chaque chaîne doit être regardée dans le contexte de la situation financière particulière de chacune. L'aide doit être conforme et proportionnée. Il en va de la légalité de nos interventions et de l'indépendance éditoriale des chaînes.

Aussi nous attirons votre attention sur un passage en page 5 : "pour autant, il est attendu des télévisions qu'elles s'impliquent dans des programmes, les sujets faisant particulièrement écho à des problématiques transversales, tel que Néo-Terra ou encore la représentation de la biodiversité.". En ce sens, nous sommes d'accord avec l'intervention, à l'instant, de Martine MOGA.

La limite est ténue, chers collègues, entre le nécessaire cahier des charges et l'indépendance des médias qui est liée à leur liberté éditoriale. La limite est ténue aussi entre le nécessaire cahier des charges et le versement d'aide publique pour valoriser un projet politique dont la naïveté candide est touchante. Imaginez ce qui se passerait si l'Etat subordonnait son aide à France Télévision à la promotion de ses politiques publiques.

L'aide directe à une structure télévisuelle est délicate et peu rapidement s'apparenter à de l'ingérence même si des précautions sont avancées, selon les recommandations du CSA. Sur les modalités de contrôle de la bonne exécution du COM, un Comité de suivi a été mis en place en 2018. Il serait utile que cette Assemblée puisse disposer d'un bilan plus approfondi de l'exécution du service.

Vous comprendrez chers collègues, combien notre intervention et notre soutien aux chaînes d'information régionales est utile mais combien ils peuvent aussi être sujets à caution. Il convient plus que jamais, comme je le disais en octobre 2017, de jouer les deux qualités chères à Blaise PASCAL, l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse. Merci beaucoup.

Mme DIAZ. - Je voudrais formuler une explication de vote quant à la délibération relative au service public télévisuel régional, qui va se matérialiser par un soutien financier au bénéfice de quatre chaînes régionales de télévision.

Cette délibération indique que le montant de la subvention sera attribué ultérieurement, mais si vous vous inscrivez dans la continuité de ce que vous avez voté pour le plan 2018-2020, on peut estimer que le montant de la subvention pourrait s'élever à environ trois millions d'euros par an.

Nous pensons qu'il s'agit là d'un cadeau empoisonné. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on prend connaissance de cette délibération, il est objectivement très peu probable d'envisager que Monsieur ROUSSET, politique expérimenté et reconnu, mais au passage candidat à sa succession, se cantonne sans arrière-pensée politicienne à ces constats et à ces objectifs dont le simplisme n'a d'égal que l'utopisme.

Je cite la délibération :

- Vous voulez "soutenir la diffusion de programmes de proximité et de qualité". Magnifique Lapalissade.

- Vous voulez "réaffirmer l'attachement de la Région au pluralisme des médias". Evidemment quand c'est à l'avantage d'une partie, celle-ci est toujours prompte à défendre le pluralisme des médias.

- Et vous déplorez "que la fragilité du modèle économique des télévisions locales conduise leur pérennité à reposer de plus en plus sur l'intervention des Collectivités territoriales". Comment ferait la production audiovisuelle régionale si le Conseil Régional n'était pas là pour voler à son secours ?

Vous nous offrez quand même une garantie en mettant en exergue votre attachement à l'indépendance éditoriale. Vous pourriez presque nous donner envie d'y croire.

Je vais vous donner notre point de vue. Il tranche avec ce monde idyllique. Notre vision est plus lucide. Elle rejoint les 75 % de Français qui déclarent ne pas avoir confiance dans les médias. Ce résultat s'explique peut-être par le fait que dans le classement mondial 2019 de Reporteurs sans frontières relatif à la liberté de la presse, la France n'occupe que la 32ème place.

Donc la vraie question est la suivante : une chaîne de télévision subventionnée peut-elle être libre ?

Comment penser que le système de subventions massif que vous mettez en place au profit de ces chaînes ne portera pas atteinte à leur indépendance ? Comment ne pas craindre qu'il ne puisse pas y avoir quelques petits "renvois d'ascenseurs" ? Comment imaginer que la

tentative de l'autocensure ne sera pas monnaie courante ? Bref. Comment imaginer que la ligne éditoriale ne sera pas affectée quand on sait que par voie de contractualisation, vous imposez votre lubie écologiste Néo-Terra, la discrimination positive et que vous imposez même que la chaîne soit en cohérence avec vos politiques publiques.

Notre première raison de voter "contre" repose donc sur ce mélange des genres que nous dénonçons. Et enfin, la deuxième repose sur le fond idéologique de cette délibération. Ce système de subvention annuelle procure, certes, des gains à court-terme pour les chaînes, mais cette mise sous tutelle et ce politiquement correct implicitement imposé affaiblissent inexorablement les finances des chaînes sur le long terme, accentuant ainsi la nécessité de perfusion financière.

Par conséquent, si une chaîne n'est pas suffisamment attractive pour être autonome, pourquoi obliger ces non-spectateurs, contribuables par ailleurs, à la faire exister malgré eux à coup de subventions publiques.

Parce que nous dénonçons ce mélange de genres et parce que c'est un cadeau empoisonné, nous voterons donc "contre" cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Par rapport à votre intervention, moins celle d'Yves D'AMECOURT tout à l'heure, je rappelle quand même que le service public audiovisuel est partout subventionné dans le monde.

Il est évident qu'en Russie, le service public audiovisuel est aux ordres. En Chine, aussi. En Hongrie, aussi. Certains pays que vous soutenez, chère Edwige DIAZ.

Mais en l'occurrence, là, c'est transparent, totalement transparent. Vous pouvez regarder. Et si nous ne sommes pas là, eh bien, ce sont des prestations audiovisuelles qui valorisent la Région et pas le Conseil Régional, qui disparaissent. Mais à ce moment-là, il faut supprimer, France Inter, France Info, RFI, Arte, France 3, France 2, parce que chaque fois, ce sont des modèles équivalents.

Je rappelle aussi que dans ce domaine-là, il y a eu beaucoup de débats sur quelque chose, auquel je tiens, qui est cette petite taxe que l’on verse tous les ans, la redevance. Jean-Noël JEANNENEY, que je connais bien par ailleurs, est un défenseur de cette taxe-là, parce que l'autre modèle, c'est le modèle de la pub massive. Et c'est la propriété des grandes chaînes par des grandes entreprises. Alors, si vous préférez BOLLORE à ROUSSET, c'est votre cas, je vous laisse libre.

Mme LE GUEN. - Je serai brève, mais je tenais simplement à vous donner une explication de vote et une réponse à Monsieur HAZOUARD.

Concernant ces télévisions, quantité des programmes ne signifie pas qualité. Et là, je réfère plus particulièrement à TV7, parce que - pardon - cela fait des années que c'est une chaîne que je subis, et pourquoi je la subis ? Parce qu'en fait, c'est ni plus ni moins qu'un grand entre-soi bordelais ; et je suis polie, parce que je pourrais dire bordeluche. Donc, cela fait vingt ans que l'on voit les mêmes visages, qu'il n'y a pas de diversité des programmes, à part évidemment les informations sur Bordeaux qui ne sont pas tous les jours les mêmes, encore que.

Et puis peut-être que, Monsieur ROUSSET, quand je me retrouverai invitée face à vous et non pas face à Monsieur BOLLORE sur TV7, je reverrai ma position. Mais pour l'instant, je n'y suis pas. Je n'ai jamais été invitée.

Donc nous voterons "contre".

Quant aux TV web, il faut savoir qu'elles s'adressent à un public encore plus restreint. Donc, nous sommes contre cette délibération. Il est à noter toutefois qu'une personne de notre Groupe DINA est "pour". Donc, merci de le prendre en considération. Il s'agit de Christelle HENAUT. Merci Président.

M. SEBTON. - Il s'avère que c'est un sujet que j'ai appris à connaître, qui m'a vraiment intéressé, la question quelque part, la décentralisation de l'information et la décentralisation des télés.

Je voulais vraiment rendre hommage à Mathieu HAZOUARD. Il a parlé des Groupes de travail sur cette question, et c'est vrai que la question du COM et en général des subventions que l'on pouvait donner aux médias a suscité quelques débats dans cette Assemblée. J'ai participé à ces réunions et très franchement, j'y ai trouvé toute ma place. Et encore une fois, merci à Mathieu pour ces travaux-là.

Je voulais aussi me permettre d'intervenir pour féliciter Otilia FERREIRA sur les propos qu'elle a pu avoir sur la culture. On aurait pu les signer à l'UDI. Et effectivement, nous partageons un peu ce malaise sur cette Tribune du caractère endogame. On a aussi trouvé curieux que des élus d'une majorité écrivaient et interpellaient sa propre majorité.

En ce qui concerne l'AMI, comme je le disais, nous sommes très favorables à cet AMI, puisque cela participe à une forme de décentralisation de l'information. On est en train de débattre pour savoir si l'on est indépendant ou pas en subventionnant avec une Collectivité.

Je vous emboite le pas, Monsieur le Président - une fois n'est pas coutume - évidemment, je préfère une télé locale comme TV7 subventionnée par des fonds publics plutôt que d'avoir BFM Bordeaux. Pardon, je ne me fais pas d'amis en disant cela, et sûrement pas de BFM, mais qui peut croire que BFM est totalement indépendante dans son information ?

Au moins là, c'est transparent. On sait qui paye. Il faut être honnête. Oui, le modèle économique d'une télé locale est difficile. Et non, si cette télé n'est pas aidée par les fonds publics, elle a très peu de chance d'arriver à se maintenir. Et donc, je trouve que l'on est là, dans du service public, de l'information de proximité, de qualité, et dans la mesure où tout cela est fait d'une manière transparente, il n'y aurait aucune raison de ne pas maintenir ce genre d'aide.

Plusieurs remarques quand même. On se demande s'il ne faudrait pas réinterroger la répartition de ces fonds, à voir si au final on ne devrait pas aussi investir plus dans la production. Puisque vous le savez, chers collègues, ce COM intervient sur deux choses : le fonctionnement de ces télés, de ces webtélés, mais aussi sur la production audiovisuelle, c'est-à-dire quels documentaires, quels acteurs locaux culturels ont fait travailler dans ces questions-là. Et donc, ce serait intéressant, peut-être, aussi de repenser l'aide à la production.

Evidemment, et Mathieu HAZOUARD en a parlé, il faudra veiller à ce que l'on s'assure un meilleur maillage territorial. Je suis Girondin. Je suis très content. Je reçois TV7 mais il serait quand même très intéressant que l'on puisse travailler sur l'extension de cette chaine, au-delà des frontières girondines, et de l'ancienne Aquitaine.

Ensuite, il faudrait trouver des solutions pour un modèle viable, économique pour ces chaînes-là, qui est difficile, comme je le disais.

Un dernier point, sur la question de l'indépendance, j'ai une proposition à faire sur l'indépendance de ces chaînes par rapport à la Région. Si tous les partis politiques et toutes les forces en présence convenaient tous ensemble qu'il fallait aider ces télés régionales, du coup, si tout le monde le fait, il n'y a plus question d'indépendance et de dépendance à la subvention régionale.

Dernier point, en ouverture, je vous invite chers collègues, à vous intéresser à la question des émetteurs qui devraient être un service public qui, vous le savez, appartient à 90 % à la même entreprise qui, elle-même, appartient, pour une grande majorité, à des fonds de pension étrangers, et donc de vous intéresser à la souveraineté que l'on peut avoir sur la question importante des émetteurs. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Mathieu, tu veux ajouter quelque chose ?

M. HAZOUARD. - Je remercie Aurélien et Martine, non seulement pour leurs propos mais pour leur participation active. Je l'ai dit mais cela aide aussi dans la construction sur les sujets un peu sensibles comme celui-là.

Dire, comme vous l'évoquer souvent Président, que je prends le point sur la question de l'équilibre entre l'aide directe et l'aide à la production pour ces chaînes, mais aussi, ce que Martine a évoqué sur la dimension éducative.

Et juste rassurer Yves D'AMECOURT, qui avait peut-être quelques doutes sur les modalités de contrôle, je l'invite très sincèrement au prochain Comité de pilotage, nous mettrons tout cela sur la table, le contrôle et notre aide qui est vraiment regardée en détails. Donc, là-dessus que ces craintes soient rassurées. Voilà Président.

M. COLOMBIER. - Je voulais répondre à notre collègue SEBTON qui dit que tous les partis politiques étaient pour aider ces télés régionales. Non. Je me permets de lui dire que notre mouvement politique n'était pas d'accord, et du reste nous l'avons manifesté lors du premier vote sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, le Rassemblement National vote contre ?

M. COLOMBIER. - Le Rassemblement National vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Le Rassemblement National vote contre.

LR ne participe pas au vote, comme DINA.

Mme LE GUEN. - DINA vote contre, sauf un membre de DINA qui vote "pour". Il s'agit de Christelle HENAUT.

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi. Je m'étais trompé de délibération.

Donc RN, contre.

DINA, contre, sauf un membre.

N° 16

Vote sur le «Service public télévisuel régional 2021-2023 : appel à manifestation d'intérêt (AMI)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (1)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Le rapport est donc adopté.

N° 17

ABROGATION DES SCHEMAS ET PLANS REGIONAUX AUXQUELS SE SUBSTITUE LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite un dossier purement technique - si Reine-Marie WASZAK me le permet - qui est la substitution du SRADDET, tel que la loi l'oblige, aux autres schémas et plans régionaux qui existaient, qui sont donc abrogés.

Reine-Marie, il n'y a pas de problèmes particuliers ?

C'est, en fait, une application de la loi.

J'ai la non-participation au vote de LR.

M. COLOMBIER. - Nous aussi.

M. LE PRESIDENT. - La non-participation du RN.

La non-participation de DINA.

N° 17

Vote sur le «Abrogation des schémas et plans régionaux auxquels se substitue le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Le rapport est donc adopté.

N°18

PROGRAMME REGIONAL

POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le programme sur l'efficacité énergétique, est-ce que Françoise COUTANT veut dire un mot.

Mme COUTANT. - Oui, un mot, même plusieurs.

M. LE PRESIDENT. - Non. Un.

Mme COUTANT. - C'est un large sujet, quand même, qui a été travaillé pendant dix-huit mois. On avait un power point, on a choisi de ne pas le passer, ce n'était pas pratique. Mais quand même dire que ce programme régional pour l'efficacité énergétique est une stratégie régionale collective des différents acteurs de Nouvelle-Aquitaine.

Il entre évidemment dans le cadre du SRADDET via son volet "climat, air, énergie" mais qui *(inaudible)* répond complètement à l'ambition 5 de la feuille de route Néo-Terra.

Vous avez dans la première partie du plan, qui compte 130 pages, le contexte et les enjeux. Il y a quand même des règlementations nationales auxquelles nous répondons bien évidemment. Et puis la stratégie locale qui a été définie avec plus de *(inaudible)* acteurs. Des acteurs divers et variés, aussi bien des bureaux d'études, des architectes, des professionnels du bâtiment et très largement tous ceux qui interviennent dans le conseil info énergie, les Collectivités, les associations. Tout ce monde-là a travaillé parce qu'en Nouvelle-Aquitaine on est aujourd'hui pour ce qui concerne le bâtiment à 40 % de consommation d'énergie finale, et pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, une part de 20 %.

Donc, si l'on veut répondre à la trajectoire établie dans le SRADDET et réitérée dans Néo-Terra, on a besoin d'avoir un plan efficace, pour travailler évidemment avec les acteurs de l'Etat, et l'efficacité énergétique dans le bâtiment c'est non seulement d'avoir un bénéfice en termes d'émission de gaz à effet de serre, mais c'est aussi un enjeu social puisque je rappelle que 14 % de ménages, de foyers sont précaires en Nouvelle-Aquitaine sur le plan énergétique. C'est un enjeu économique très important pour les territoires puisque cela permet quand même de développer une activité locale non délocalisable. Tout cela dans un cadre national redéfini à l'échelle régionale.

Vous avez dans le document les cinq objectifs rappelés, que ce soit au niveau du logement privé, au niveau du logement social, mais aussi des bâtiments tertiaires publics et

tertiaires privés. Tout cela se décline en 21 fiches-actions que je ne vais évidemment pas résumer ici.

Mais c'est important de dire qu'en Nouvelle-Aquitaine, à partir de ce programme régional pour l'efficacité énergétique, on aura un document unique que nous réclamons tous de nos vœux depuis maintenant longtemps. Cela permet aussi de décliner à l'échelle territoriale via les EPCI, ces plateformes de la rénovation énergétique qui nous aideront à être encore plus efficients.

Comme on l'a déjà exposé à plusieurs reprises, ce document n'est pas opposable, mais il a été largement travaillé avec les EPCI qui le mettront en musique sur leurs territoires, donc on peut imaginer quand même qu'il y ait une mise en œuvre efficiente et efficace.

Et puis ce sur quoi, je voulais insister aussi, c'est que parmi les annexes, vous trouverez un document qui me semble extrêmement important puisqu'il résume l'ensemble des indicateurs par action qui nous permettront véritablement de connaître notre efficacité en la matière. Quand je dis "notre", aux différentes échelles aussi infra-territoriales. C'était aussi une demande forte depuis plusieurs années. Vous avez là des indicateurs de suivi qui nous permettront d'avoir une évaluation régulière.

J'ai vraiment fait très rapide.

M. LE PRESIDENT. - Merci Françoise. C'est un rapport qui a été largement commenté dans les différentes Commissions, je suppose. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme BRUN. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous proposez ici un programme régional pour l'efficacité énergétique en Nouvelle-Aquitaine. Idée tout à fait louable sur le fond, tant la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments constitue un objectif d'intérêt général dans lequel tous les acteurs se retrouvent. La démarche de co-construction du programme avec l'ensemble des acteurs est également appréciable, même si cela conduit à renforcer l'impression de complexité et le fourre-tout qui ressort de ce projet.

Nous avons conscience que ces programmes d'efficacité énergétique sont des projets d'avenir, et c'est pourquoi notre Groupe a toujours soutenu les différents programmes de rénovation énergétique votés en Commission Permanente, à partir du moment où ils permettaient de réduire significativement la consommation d'énergie. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas.

Ce programme régional laisse apparaître des failles assez préoccupantes. Tout d'abord, les objectifs fixés nous semblent totalement irréalistes. Ainsi le projet vise pour le secteur résidentiel et tertiaire une réduction de 54 % de la consommation d'énergie d'ici 2050. Cela passe notamment par la rénovation de 120 000 logements par an, entre 2019 et 2025. Quand

on sait que pour le résidentiel privé, seulement 21 000 logements ont fait l'objet d'une rénovation performante en 2018, on mesure l'effet colossal qui est exigé, et l'on se demande bien avec quel argent vous comptez financer les investissements considérables qui sont nécessaires. Alors que vous convenez vous-mêmes que les précédents objectifs n'ont pas été atteints.

Pourquoi nous présenter, ici, des objectifs aussi illusoires ? Le financement de ce programme, venons-y. Tout cela reste très flou, même si vous donnez quelques pistes comme les cinq millions d'euros supplémentaires par an afin de renforcer le soutien au projet de rénovation énergétique des logements privés. Pour le reste, il nous est simplement dit que l'incidence financière sera précisée suite au vote du prix, en lien avec l'élaboration en cours du prochain programme opérationnel du FEDER 2021-2027.

De notre point de vue, cela revient en quelque sorte à donner un chèque en blanc, d'autant que l'aide hypothétique du FEDER est difficile à évaluer vu le contexte économique actuel. Pas de précisions non plus sur l'appui financier éventuel d'autres Collectivités et territoires ou sur le rôle financier que doivent jouer les acteurs du bâtiment. D'ailleurs, vous conviendrez, vous-mêmes, les difficultés inhérentes au programme de rénovation énergétique. Par exemple, vous espérez l'aide financière de l'Etat pour ce programme, mais vous reconnaissez n'avoir aucune garantie à ce sujet. On peut même se montrer particulièrement septique au vu de la crise économique qui s'annonce.

De plus, nous devons faire face à la construction de nouveaux bâtiments, notamment des logements sociaux qui ne respectent nullement les objectifs régionaux. Or, comment espérer développer des bâtiments économes sur le plan énergétique quand dans le même temps, se poursuit en Nouvelle-Aquitaine le "Ailleurs en France", une politique d'urbanisation à outrance et de bétonisation des villes.

Le développement continu des logements sociaux et la métropolisation galopante sont à eux-mêmes des frais considérables de la rénovation énergétique.

En fait, c'est notre philosophie générale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qu'il faudrait revoir pour que ce programme soit efficient. La préférence accordée à l'habitat individuel sur les logements collectifs a meilleur équilibre territorial autour des villes moyennes revalorisées et de campagnes revitalisées plutôt que la métropolisation pour les meilleures garanties d'un développement de bâtiments durables et économes en énergie.

Mais c'est tout le contraire de la politique menée depuis quarante ans. Qui, tant au niveau national que régional ou communal, a encouragé la construction des logements sociaux, parfois insalubres, au détriment de l'habitat individuel, et ce, du fait, il faut bien le dire, de la politique d'immigration de peuplement menée par nos élus.

Vous l'aurez bien compris, si nous vous sommes favorables à l'idée générale de rénovation performante proposée par ce plan, nous sommes réservés voire inquiets sur ces modalités. C'est pourquoi, bien conscients de l'importance des problématiques de rénovation énergétique mais aussi des failles du programme proposé, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je voulais juste vous rappeler quelque chose parce que mon histoire familiale m'y a amené. C'est que les HLM ont été construits en France, l'habitat social, pour faire face au boom démographique de l'après-guerre, et pour accueillir les classes populaires françaises. Après, cela s'est diversifié, quand on a fait venir beaucoup d'immigrés pour travailler dans les tranchées et dans les postes difficiles.

M. PUYJALON. - Cher Président, chers collègues. Je m'exprime au nom d'Alexandra SIARRI, l'actualité municipale oblige, elle a dû quitter cette plénière.

Nous savons tous que le PREE est un document de haute importance stratégique, sa réussite par la Région, chef de file, est même une des principales conditions d'habitabilité de notre territoire. Vous avez l'honnêteté de préciser dans cette délibération que les bilans des politiques menées par l'Etat et les Collectivités ne permettent pas, en l'état, l'atteinte des objectifs fixés. Pourtant depuis 2010 dans cette Assemblée, nous votons régulièrement des schémas, des plans, des protocoles sans jamais atteindre les objectifs par an annoncés. Par exemple, en 2018, pour le résidentiel privé, les résultats obtenus pour la rénovation 21 logements démontrent que nous n'avons atteints que 20 % des objectifs. 100 000 à 120 000 dans le SRADDET.

Pour faciliter les débats et garantir la transparence des actions régionales, peut-on avoir, Monsieur le Président, à chaque session, quatre indicateurs simplissimes montrant l'évolution de nos résultats par rapport aux objectifs ? Est-il possible qu'à chaque plénière, nous ayons l'évolution des objectifs de la page 14 ?

Les efforts à produire sont vertigineux. Concernant ce PREE nous avons quelques questions. Nous trouvons sa temporalité discutable. Sur 71 des premières actions proposées dans le cadre des premières déclinaisons opérationnelles, 47 ne commenceront qu'à partir de 2021, soit 71 % du plan d'actions. Nous ne trouvons pas raisonnable de fixer 2025 comme date de commencement des actions pour assurer le renforcement et la complémentarité des aides pour l'éradication des passoires thermiques habitées par des locataires en précarité ou des propriétaires aux faibles revenus.

Que ce soit en maison individuelle ou en copropriété, votre budget nous semble faible. Nous nous interrogeons sur l'objectif de 3 000 logements en copropriété rénovés sur la Nouvelle-Aquitaine. Cela nous semble bien trop limité. Nous en finançons 1 000 par an sur la

métropole bordelaise, l'équilibre maison individuelle et copropriété envisagé dans cette délibération ne reflète pas du tout les réalités métropolitaines où un quart des logements sont en copropriété.

Enfin, nous souhaiterions avoir des éclairages sur l'exact budget dédié aux enjeux de la rénovation énergétique. Vous évoquez dans cette délibération les montants de 2 et 5 millions supplémentaires aux sommes déjà fléchées dans le budget. Ces montants s'additionnent-ils aux 6,18 millions d'euros fléchés sur la page financière du BP 2020 sur la transition énergétique relative aux solutions énergétiques innovantes ?

Malgré tout, nous voterons pour la mise en place de ce nouveau programme, même si les 7 millions par an envisagés au budget supplémentaire nous semblent trop faibles pour atteindre les objectifs fixés ; cela permettait uniquement de rénover entre 441 et 798 logements, ce qui ne nous paraît pas suffisant.

Merci chers collègues, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Eddie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Françoise, pour répondre.

Mme COUTANT. - Merci Monsieur le Président. Plusieurs réponses quand même, parce que pour faire une présentation rapide, évidemment, je ne suis pas entrée dans l'ensemble de la délibération et surtout du plan.

Je voudrais rappeler que l'Etat a lancé début septembre 2019 son service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, et qu'il interviendra, c'est un engagement, à 30 % au moins sur le premier volet, les volets "logements privés".

Sur la question des bâtiments tertiaires, nous sommes en train d'y travailler, et vous avez dans le document, dans le plan, le calendrier que nous allons suivre. Cela peut vous paraître très ambitieux, mais quand même la situation et les enjeux que nous avons à relever sont immenses. Et donc, ce que nous déclinons en Nouvelle-Aquitaine, c'est ni plus ni moins que les documents stratégiques qui ont été aussi adoptés à l'échelle nationale.

Donc, il y a le plan national pour la rénovation énergétique qui a été adopté en 2018. Et puis, je rappelle quand même, cette stratégie nationale "bas carbone", même si les objectifs de réduction de consommation d'énergie ou d'émission de gaz à effet de serre vous paraissent très importants, eh bien, ils sont en accord avec ce que propose la stratégie nationale "bas carbone", évidemment, la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Donc, on essaie d'être ambitieux, mais cette ambition est ce plan. Il n'a pas été travaillé dans des bureaux, tous seuls, à Bordeaux, à Poitiers ou à Limoges. Il a vraiment été travaillé avec l'ensemble des acteurs de terrain : les professionnels du bâtiment, bien évidemment,

mais les architectes, les bureaux d'études. Je l'ai expliqué tout à l'heure, de manière très large, des Collectivités qui vont prendre toute leur part dans le financement et la mise en place de ces plateformes. Ils ont été associés au travail de construction. Ils sont également associés dans la gouvernance qui va venir, de déclinaisons opérationnelles de ce plan. Donc, c'est vrai que c'est ambitieux, mais les défis à relever sont très importants, donc nous nous devons aussi d'être ambitieux.

Quant aux sommes qui sont indiquées dans le programme, c'est vrai que cela nécessitera un budget supplémentaire que ce soit en fonctionnement mais surtout en investissement pour atteindre les objectifs fixés. Ce sont des choix politiques que nous avons à faire, tout comme les EPCI ont à le faire, tout comme l'Etat a à le faire.

M. LE PRESIDENT. - Merci Françoise COUTANT.

Le RN vote contre, c'est bien cela, Jacques COLOMBIER ?

M. COLOMBIER. - Non. Nous nous abstenons. Abstention.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Tous les autres Groupes votent pour.

N° 18

Vote sur le «Programme régional pour l'efficacité énergétique Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National,**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

N° 19

EFFICACITE ÉNERGETIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT - MADRANGE

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite, Françoise, un dossier classique sur la baisse pour les électrons intensifs. Il s'agit de l'usine Madrange à côté de Limoges. C'est une usine qui appartient à un Groupe breton, depuis quelques temps, qui a été racheté à - je ne me rappelle plus quel était le Groupe précédent qui est une usine de charcuterie - et qui, donc, se maintient sur place en se modernisant.

Mme COUTANT. - Tout à fait. Tout en se modernisant, quand même, rappeler - et c'est important à mon sens - qu'ils profitent de cette modernisation pour faire des économies d'énergie dans leurs process industriel, des économies d'énergie qui ne sont pas négligeables parce qu'aujourd'hui, ils sont à 74 MWh de consommation par an, et ils vont diminuer de 22 MWh par an dans le cadre de cette convention de partenariat que nous menons avec eux. Donc, il y a une incidence financière, évidemment. Elle est inscrite dans la délibération : 1,2 million d'euros pour la tranche 2020-2025, mais les économies d'énergie sont importantes, et cela correspond par an à ce que peut consommer 3 100 foyers. Donc c'est non négligeable. C'est le huitième contrat de partenariat. Et l'on a encore évidemment du travail à faire, puisque nous travaillons en ce moment avec les 100 entreprises les plus consommatrices d'énergie en Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

M. PUYJALON. - Cher Président, chers collègues. Sur ce dossier, comme tous les autres qui sont passés avant, SMURFIT, etc., évidemment notre Groupe y est favorable. On ne peut qu'être favorable à la diminution du coût de l'énergie pour ces entreprises. Il faut les rendre plus compétitives, moins énergivores.

Là où l'on est un peu réticent à chaque fois dans ces dossiers, c'est la prose qui est faite derrière. Là encore une fois de plus, on mélange un peu tout. On y met la réduction des gaz à effet de serre. Comme vous, Monsieur le Président, j'ai travaillé sur un site SEVESO 2 seuil haut, qui était extrêmement énergivore mais on consommait majoritairement et du gaz et de l'électricité mais surtout de l'électricité qui venait de la centrale nucléaire. Vous savez très bien que le nucléaire ne dégage pas de gaz à effet de serre, quoi que puissent en dire les écologistes, et en plus de cela, vous mettez en corrélation dans la prose, l'Allemagne qui a de très bons scores en réduction de coûts d'énergie, forcément, parce que le coût d'énergie est extrêmement cher en Allemagne du fait du développement des énergies renouvelables.

Donc, ici en France, l'augmentation du coût de l'énergie électrique est due principalement au développement des énergies renouvelables, notamment sur l'éolien. Quand vous savez que la plupart des entreprises étrangères qui gravitent sur ce développement en France sont en train de faire des sommes colossales de profit de hauteur de 35 à 350 millions d'euros pour certaines qui placent leur siège à Guernesey, et qui ne payent pas d'impôts, ou pour celle qui est basée à Bègles qui se retrouve avec un redressement fiscal de 4,7 millions d'euros pour un bénéfice de plus de 100 millions d'euros pour la famille, j'ai parfois du mal à suivre cette stratégie qui consiste à faire l'apologie de certaines énergies qui ne sont pas du tout renouvelables.

Donc, de grâce, évitons de faire de la prose extrêmement verte et qui est dérivée par rapport à des actions qui sont extrêmement positives sur de l'énergie pour les entreprises. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Vous allez bientôt finir à LFI, Eddie.

M. PUYJALON. - Sans commentaire.

M. LE PRESIDENT. - Que fait le Groupe Rassemblement National ?

M. COLOMBIER. - Pour.

N° 19

Vote sur l' «Efficacité Énergétique - Contrat de partenariat - Madrange»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Pour. Ce dossier est adopté à l'unanimité.

N° 20

CONTRAT DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC 2020-2022

M. LE PRESIDENT. - On a le contrat du PNR Médoc. Je ne sais pas si c'est Nicolas GAMACHE ou Henri SABAROT qui le présente. Nicolas.

M. GAMACHE. - Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être très long. Cette délibération s'inscrit dans notre politique des parcs naturels régionaux en Nouvelle-Aquitaine. Cet outil-parc au service des territoires est pour l'innovation, expérimentation au service des territoires.

Le parc naturel régional du Médoc est le cinquième parc en Nouvelle-Aquitaine, créé en mai 2019, donc c'est assez frais, je pense, pour que je ne vous fasse pas l'historique. On a délibéré plusieurs fois dessus, récemment.

Le contrat qui vous est proposé au vote est un contrat triennal pour la période 2020-2022 pour accompagner ce nouveau parc. Il implique par ailleurs d'autres partenaires financiers notamment, au premier titre desquels, le Département de la Gironde.

Le montant total du programme visé par ce contrat programme d'actions 2020-2022 est de 2,126 millions d'euros pour lequel le soutien de la Région au programme d'action s'élève à 240 000 euros sur les trois prochaines années, avec un maximum de 80 000 euros par an sur ces trois années. C'est un élément de cadrage puisqu'il y aura un vote annuel en Commission Permanente pour refixer ces montants.

C'est un montant assez léger, je dirais, puisque l'on est un peu dans une période d'amorçage pour ce parc. Ce contrat est en accord avec la Charte du parc, évidemment, et s'inscrit dans les ambitions régionales, en particulier, je pense à Néo-Terra.

Figurent à ce contrat - je ne vais pas toutes les énoncer - une cinquantaine d'opérations, parmi lesquelles :

- Un plan d'actions contre la dégradation des lagunes, un milieu qui est fragile.

- Une attention portée sur les pollinisateurs sauvages, qui est une démarche conduite par les quatre autres parcs que nous avons en Région et qui fait partie aussi de notre feuille de route Néo-Terra.

- La question des paysages emblématiques.

- L'animation territoriale d'éducation à l'environnement et au territoire.

- Des actions de réduction sur la précarité énergétique dans les logements.

- La promotion touristique, etc.

Vous avez dans la délibération l'ensemble des opérations et programmes auxquels la Région participera.

Ce dossier est passé, je crois, à l'unanimité en Commission et a été validé.

Je m'arrêterai là. Peut-être qu'Henri aurait un mot à ajouter pour compléter si j'oublie quelque chose, mais vous avez la vision d'ensemble.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nicolas. Henri ne prend pas part au vote. Il est sorti comme chacun le voit.

S'il n'y a pas d'observations, ce rapport est donc adopté.

Je n'ai pas le vote de Jacques COLOMBIER, comme d'habitude.

Mme BRUN. - Vous nous proposez aujourd'hui de conclure un contrat de parc pour le PNR Médoc. Ce contrat fait suite à une création du PNR Médoc en mai 2019. Notre Groupe s'était abstenu lors du vote, le risque étant faire du Médoc une sorte de réserve naturelle, alors que l'enjeu prioritaire est d'en faire un territoire dynamique, économiquement.

De plus, l'équilibre territorial entre le Médoc et la métropole bordelaise qui était proposé, nous apparaît déséquilibré par la métropole ayant pour but d'accéder au rang de véritable métropole européenne, grossir un peu plus vite que le territoire médocain. Il nous semble plus urgent que la métropole cesse de grandir, sinon cela risque de se traduire par l'explosion des cités-dortoirs dans le Sud du Médoc.

Dans le contrat du parc proposé ici, on note la mise en œuvre du plan d'actions liées au travail saisonnier dans le Médoc. Or, il est inacceptable que le contribuable prenne en charge les saisonniers nomades, dont beaucoup viennent de l'étranger, et qui viennent concurrencer de manière déloyale la main-d'œuvre locale. Si le taux de chômage dans le Médoc était moins élevé, on pourrait y avoir recours, mais cela est loin d'être le cas.

On voit aussi dans ce contrat de nombreuses actions liées au développement du tourisme dans le Médoc. A ce propos, nous tenons à vous rappeler qu'il existe déjà des Offices de Tourisme dans le Médoc, qui s'acquittent très bien de cette tâche. Ainsi cette partie du programme du PNR ressemble surtout à un doublon dispendieux et sans intérêt.

En résumé, nous refusons d'engager l'argent du contribuable dans un projet aussi creux tant dans son principe que dans son programme, et avec déjà plus de 2 millions d'euros de dépenses prévues pour la période 2020-2022, alors qu'il s'agit encore de la phase de lancement, dont 240 000 euros des frais de la Région, on peut craindre une facture salée dans

les années qui viennent pour les Néo-aquitains. Dans la période de crise économique qui s'annonce, ce n'est assurément pas le moment de dilapider l'argent du contribuable alors qu'il existe d'autres priorités.

C'est pourquoi, fidèle aux principes de bonne gestion des deniers publics qui est le nôtre, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais juste vous préciser d'abord qu'il a été décidé que ce soit par Alain JUPPE, lorsqu'il présidait la métropole ou moi-même lorsque je la présidais, d'arrêter tout étalement urbain de la métropole, premièrement.

Quant aux travailleurs saisonniers, aujourd'hui, les principaux châteaux nous demandent de former des travailleurs saisonniers "immigrés" parce qu'ils ne trouvent pas la main-d'œuvre sur place. Donc, il faut arrêter de mentir à nos concitoyens, par rapport à ce type de travaux, que ce soit pour les asperges, pour la vigne, pour les fraises, que ce soit pour d'autres activités. Vous avez vu que le Ministre pour l'agriculture, s'il n'y avait pas ces travailleurs saisonniers, il n'y aurait pas de valorisation des produits agricoles. Le reste c'est des foutaises.

Alors, vous vous abstenez.

Donc ce rapport est adopté, les autres Groupes votant "pour".

N° 20

Vote sur le «Contrat du Parc naturel régional Médoc 2020-2022»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ABSTENTION : Rassemblement National,

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

***Non participation :**
M. Sabarot pour le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Médoc (titulaire)

N° 21

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES CENTRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la convention de la Région avec les Centres de la culture scientifique et technique.

M. BLANCHARD. - Chers collègues, cette délibération permet de présenter et de passer une convention partenariale entre la Région et une nouvelle association qui s'appelle "Nouvelle-Aquitaine culture scientifique, technique et industrielle", association qui regroupe désormais les quatre Centres de diffusion de culture scientifique de la région qui sont Cap Sciences à Bordeaux, l'Espace Mendes-France à Poitiers, Lacq Odyssée à Mourenx et Récréa Sciences à Limoges.

Cette délibération et l'association qui a été créée s'inscrivent complètement dans l'une des cinq ambitions de notre schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, et répond précisément à l'un des objectifs que l'on s'était fixé, qui est de structurer le paysage régional des acteurs de la culture scientifique. L'objectif évidemment est d'avoir une meilleure coordination à l'échelle régionale des quatre Centres qui préexistaient.

Dans cet objectif, il y avait une première étape qui a eu lieu en 2017 avec la création d'un Consortium entre les quatre Centres de diffusion de la culture scientifique. La coordination a très bien marché et a fini par aboutir en décembre 2019, il y a quelques mois, par la création d'une association. Cette association est là pour coordonner l'action des CCSTI dans le cadre de notre politique régionale. Il y a aussi une mission très importante de mutualisation puisque les actions menées par chacun des Centres, notamment les expositions et tout particulièrement les expositions itinérantes, sont mises dans un fonds commun qui est partagé. Donc, ce qui est produit à Cap Sciences peut être utilisé à Mourenx ou à Récréa Sciences, ainsi de suite.

La création de cette association permet d'avoir une vraie politique, non plus à l'échelle de chacun des territoires de chaque centre, mais d'avoir une vraie politique à l'échelle des territoires régionale en transférant un certain nombre d'actions dans l'association, alors que jusqu'à présent, on faisait opérer les actions par l'un ou l'autre des Centres.

Deux exemples. Chaque année, on lance un appel à projet pour la diffusion de la culture scientifique. Jusqu'à présent, c'est Cap Sciences qui opérait cet appel à projet vers les autres

acteurs de la diffusion de la culture scientifique, autres que les Centres. Ou alors le projet "Curieux" que l'on a lancé, il y a déjà deux ans. Donc, cela va être transféré à ce niveau-là.

Le but, évidemment, est de gagner en structuration territoriale, avoir une meilleure organisation fonctionnelle entre les quatre acteurs, gagner dans l'efficacité de l'action, la complémentarité des Centres et puis évidemment, la subsidiarité dans la façon d'intervenir.

J'insiste bien que rien ne change sur le positionnement territorial des quatre Centres. On ajoute une dimension régionale que l'on n'avait pas jusqu'à présent.

M. LE PRESIDENT. - Merci Gérard. Y a-t-il des observations ?

M. PATIER. - Monsieur le Président et chers collègues. La convention de partenariat entre la Région et les Centres de culture scientifique technique et industrielle, les CCSTI, appelle juste une observation.

Cette observation tient à l'intérêt que le travail de ces organismes présente pour la diffusion des sciences et techniques dites dures, et ainsi la contribution qu'elles apportent au goût du public et des jeunes à l'égard de domaines fondamentaux pour l'économie de la connaissance et l'avenir technologique de la Nation.

Cet intérêt particulièrement marqué pour les zones rurales dans lesquelles l'accès à la culture scientifique et technique est de fait moins facile que dans les grandes villes. La présence des CCSTI à la périphérie des territoires qu'ils couvrent, peut en effet être déterminante notamment pour susciter des vocations à l'égard de filières professionnelles assurant des débouchés stables, et donc pour la vitalité de l'économie locale.

Or, les moyens limités dont l'un ou l'autre de ces Centres dispose jusqu'ici, peuvent affectés leur présence dans les parties moins densément peuplées ou les plus éloignées de leur base où ils essaient néanmoins de se rendre aussi souvent que possible.

L'intervention régionale devrait donc renforcer leurs moyens en particulier pour leur permettre d'être encore plus présents dans les départements les plus ruraux. Il ne sera pas inutile que les interlocuteurs régionaux veillent dans l'application de la convention à rappeler à quel point la présence des Centres est importante dans cette partie de Nouvelle-Aquitaine qu'il convient de ne pas oublier. Je tenais à le rappeler à cette occasion. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur PATIER. C'est bien l'objet, je crois, qu'expliquait Gérard BLANCHARD, tout à l'heure.

Mme ABELIN. - Bonjour Monsieur le Président. Je voulais juste intervenir pour dire que notre Groupe allait voter cette délibération, parce qu'effectivement, elle est, je pense, très importante aujourd'hui, encore plus importante aujourd'hui. On voit bien que le rôle de ces

acteurs-là sur la vulgarisation des transformations des métiers en fait des acteurs-phares de cette vulgarisation et ce travail de sensibilisation.

On partage complètement le souhait du CESER de pouvoir s'assurer que l'ensemble des publics, comme le disait Christophe tout à l'heure, puisse être atteint pour les Centres.

J'aurais juste un regret, celui de ne pas les avoir associés à venir présenter en session, parce que l'on est en pleine mutation sur tous les plans liés aux métiers, avec l'impact du numérique, avec tous les enjeux de développement durable. On va avoir une transformation profonde des métiers qui est déjà en cours, déjà initiée, mais qui va être assez violente dans les années à venir. Je trouve que cela aurait pu être intéressant qu'ils viennent en session nous faire une espèce d'état des lieux, une photographie, un instant "T" des bouleversements qu'ils ont déjà constatés.

M. LE PRESIDENT. - On le fait mais peut-être pas devant les Commissions de la Région. Gérard a pris bonne note.

Le Groupe UDI et Apparentés vote pour.

Le Groupe RN, Jacques ?

M. COLOMBIER. - Nous votons pour. Pas de problème.

M. LE PRESIDENT. - C'est un dossier adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

N° 21

Vote sur la «Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les centres de culture scientifique technique et industrielle de Nouvelle-Aquitaine»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°22

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - CONVENTION PLURIANNUELLE (2020 - 2021 - 2022)

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a un dossier sur l'Institut de formation de recherche en éducation à l'environnement. C'est une convention pluriannuelle classique. Stéphane TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, une convention pluriannuelle classique. Donc cette CPO a l'IFREE, donc on redonne le sigle Institut de formation de recherche en éducation à l'environnement. C'est un organisme qui est partenarial, unique en France, qui se positionne justement à la jonction entre les citoyens et les acteurs institutionnels de la transition écologique et solidaire, donc la Région, l'Etat, les associations, les Collectivités locales et les entreprises.

Donc cette structure comporte onze formateurs et se positionne en complémentarité au service des autres têtes de réseau en éducation à l'environnement et au développement durable, et aux acteurs de terrain.

Les objectifs de cette convention s'inscrivent dans le cadre des missions d'intérêt général liées aux questions de l'environnement, de développement durable et de transition qui ont été confiée à l'IFREE. Via cette convention, la Région souhaite positionner l'IFREE comme un acteur central de la mise en œuvre notamment de leur mission 1 de Néo-Terra et de sa politique en matière d'éducation nature et environnement, via notamment la déclinaison dans les territoires et la compréhension dans les territoires des rapports Acclimaterra et Ecobios, au service et en complémentarité avec les autres têtes de réseaux, l'éducation à l'environnement et au développement durable.

D'ailleurs, on peut déjà le dire, l'IFREE joue un rôle au niveau régional dans l'éducation aux objectifs onusiens de développement durable, le fameux ODD, objectif 2030. Donc l'Institut entend développer davantage ses missions sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine avec deux axes principaux.

Un premier axe important sur l'accès à tous aux éléments de compréhension des enjeux environnementaux et de développement, des déclinaisons diverses et complémentaires notamment les dimensions sociales, culturelles et économiques et écologiques dans et pour nos territoires.

Et puis un axe numéro 2 autour du droit à l'éducation visant l'implication du citoyen au développement de sa capacité à agir. L'IFREE propose par exemple une riche et innovante

offre à la formation des formateurs en éducation à la nature et à l'environnement, des méthodologies pour développer une démocratie environnementale continue et territorialisée, mais aussi une professionnalisation au service des acteurs terrain et ses actions d'accompagnement et ses formations diplômantes d'ailleurs en dispositif participatif positionnent également l'Institut comme expert dans les processus de construction collective de projets innovants autour des solidarités écologiques.

Donc, un exemple très concret, l'accompagnement des projets de transition énergétique citoyenne dans les territoires.

Donc, ces productions écrites à des fins de partage de théorie et de pratique font références, donc, peut-être, Président, que cela va vous parler, notamment l'IFREE est partenaire historique de la Revue scientifique francophone internationale d'éducation relative à l'environnement. C'est avec l'Université du Québec à Montréal, le Département Centre Air. Et puis l'IFREE assure la coordination du Collectif français pour l'éducation à l'environnement et représente ce Collectif au Conseil national de la transition écologique.

Donc, par la présente convention, nous vous proposons, chers collègues, d'accompagner cette position singulière, l'IFREE, à la croisée de multiples partenariats au service évidemment de la transition écologique dans nos beaux territoires Nouvelle-Aquitaine.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président et chers collègues. Sur ce dossier, bien évidemment, il y a beaucoup de choses intéressantes. Le Groupe LR-LMR est extrêmement favorable à l'information aux citoyens pour accélérer la transition énergétique, sur la transition agroécologique, sur l'urbanisme durable, à tendre vers le zéro déchet, sur la préservation des ressources naturelles, sur la biodiversité, sur la préservation de la ressource en eau.

Là, où je suis un peu interrogatif, c'est quelle sera la formation et la prose qui sera passée derrière les énergies renouvelables, le mixe énergétique. Vous parlez de l'information aux citoyens. Quelle information, on leur donne ? Je vois que moi, en tant qu'élu, je suis parfois assez perdu dans tout ce que l'on peut lire, voir et notamment dernièrement pendant ces deux mois de confinement, Dieu sait que l'on a le temps d'aller regarder un peu partout.

Même si les deux mois sans véhicules et le taux de gaz à effet de serre qui a baissé n'était pas à la hauteur que l'on pensait, que l'on visait, mais ceci dit, il n'y a pas de petite économie quand je vous parle, Monsieur le Président, des process d'une entreprise française pour faire baisser de 70 % les particules fines des véhicules et de faire du social avec 15 % de baisse de carburant, vous me dites "je n'ai jamais dit cela". J'espère qu'un jour on aura l'occasion d'en parler, et de vous présenter cette entreprise.

Mais quand on parle de développement durable et des éoliennes - et je reviens dessus Monsieur le Président, excusez-moi - je vous invite, le film a été sorti, à regarder le dernier film-reportage de Mickael MOORE, très intéressant cet écologiste reconverti qui s'est aperçu que parfois il était peut-être un peu mené en bateau, et qu'au travers de certaines énergies renouvelables, il y avait une vaste fumisterie d'orchestrée, et là derrière, il a développé assez, vous le verrez vous-mêmes, Monsieur ALGORE avec la vente de sa chaîne TV Al Jazeera, ou Monsieur Arnold SCHWARZENEGGER avec son grand plan solaire, qui aujourd'hui est un no man's land qui a contribué à éradiquer une forêt centenaire à l'intérieur.

Mais derrière tout cela, c'est même le social, Monsieur le Président, je voudrais que ces formateurs puissent avoir un jour la décence d'aller voir les éleveurs aujourd'hui qui sont dans une misère incroyable, qui ont perdu ses 350 vaches.

J'en ai aujourd'hui jusqu'à 1 000. J'ai 1 000 vaches de mortes par des problèmes de champs magnétiques, corrélés avec de l'éolien, des infra-sons, des épandages et des contaminations au Terra. Il y a tout un volet là derrière, et maintenant l'Administration est en train de, là où cela fait trop de bruit, de vouloir mettre des expropriations parce que l'on ne sait plus par quel bout attraper ces problèmes.

Vous avez le choix de vouloir libéraliser l'éolien au niveau de toute la Nouvelle-Aquitaine. Je vous le dis, Monsieur le Président, c'est un sujet extrêmement prégnant et dangereux. Je crois que la recherche, l'innovation, notre Groupe y est extrêmement favorable.

J'ai beaucoup d'espoir dans les chercheurs que l'on peut avoir, mais aujourd'hui, j'ai de grandes réticences sur le développement de cette énergie, sur ces risques d'abord sur le Terra et la dépendance à la Chine, ensuite tout ce qui peut être derrière tous ces champs magnétiques, ces ultra-sons, ne serait-ce que sur l'environnement, les humains, encore une fois de plus, j'aimerais bien qu'au travers de ce partenariat et cette formation, il y a un pluralisme dans l'information. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas l'impression qu'il y ait une installation d'une seule éolienne en Nouvelle-Aquitaine, depuis plusieurs années.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président. Tous les jours, on est en train de se battre, et Hélène ESTRADE peut vous en parler, les promoteurs sont en train de faire du démarchage rapide...

M. LE PRESIDENT. - Que les promoteurs... Mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait, encore une fois, eu depuis plusieurs années, une seule éolienne installée. Arrêtons de nous faire peur.

M. PUYJALON. - Il y a deux parcs qui sont en démarrage dans la Haute-Vienne. Vous irez voir le démarrage du prochain parc avec 24 éoliennes de 240 mètres de haut.

M. LE PRESIDENT. - Je connais un projet en haute mer, mais je ne connais pas de projet sur les territoires.

Mme ESTRADE. - Au sujet de l'éolien. Vous venez de dire que vous n'aviez pas eu connaissance de projet. Moi, j'ai reçu cette semaine, un courrier d'une société se proposant de venir me présenter le projet éolien en cours de développement sur ma commune.

M. LE PRESIDENT. - Hélène. Je parle d'installation. Qu'il y ait des projets, c'est comme les promoteurs immobiliers qui viennent proposer aux maires, et vous devez en être, des projets de constructions pavillonnaires, d'immeubles, etc.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je vous convie à aller voir en Charente-Maritime, depuis un an...

M. LE PRESIDENT. - J'y suis allé, mon cher. J'y suis allé. Avant, il y avait les moulins à vent, partout, notamment sur l'entre-deux-mers. Mais cela, on n'était pas né, ni vous, ni moi.

M. COLOMBIER. - Je serai très rapide. Mais enfin, ne compare pas les moulins à vent et les éoliennes aujourd'hui, à plusieurs centaines de mètres de haut. Je suis très content d'avoir écouté Eddie PUYJALON qui s'est rendu compte, vraiment, des excès qu'il pouvait y avoir et des problèmes que les Ecologistes néo-terriens refusent, où l'on est là, dans le déni. C'est pourquoi, du reste, non seulement par principe de précaution, mais pour éviter une structure supplémentaire, nous voterons contre ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Je ne veux pas exonérer nos amis d'EELV du débat mais je peux vous dire que pour y avoir participé, il y a des débats au sein des Ecologistes pour ou contre les éoliennes pour des raisons qui tiennent à la biodiversité.

M. COLOMBIER. - Et sur le photovoltaïque.

M. LE PRESIDENT. - On va mettre aux voix ce dossier. Le vote du RN, c'est contre

J'ai l'abstention du MODEM.

Et les autres Groupes votent pour.

M. LE PRESIDENT. - Donc, le rapport, Stéphane, est adopté.

N° 22

Vote sur l' «Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement - Convention Pluriannuelle (2020 – 2021 – 2022»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National,**

▪ **ABSTENTION : Modem-Union Centriste,**

ADOPTE A LA MAJORITE

N°23

CONVENTION DE PARTENARIAT SUR L'EAU ENTRE L'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite on a un contrat de partenariat entre l'Agence de l'eau Adour Garonne, celle de Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Henri SABAROT.

M. SABAROT. - Merci Président. C'est un dossier que nous avons vu dans sa finalité à de nombreuses occasions. Le territoire néo-aquitain est partagé entre les deux agences de l'eau, Adour-Garonne pour l'ex-Aquitaine et une partie du Limousin, et Poitou-Charentes pour la partie Nord.

L'objet de cette convention est d'aller sur des harmonisations dans les règlements respectifs, de mettre en avant nos spécificités en essayant de convaincre - je parle en particulier de Néo-Terra et puis de prendre en commun avec les deux agences et l'Etat, les enjeux liés à la gestion de l'eau fortement impactée par le réchauffement climatique futur.

On a pu le voir lors de ces dernières semaines où dans des zones où l'on avait eu de l'étiage à gérer, d'un seul coup, on a eu de l'inondation. Cela est pour essayer de mettre en harmonie, toutes nos politiques. C'est sans impact financier, un lieu de débat que nous prolongeons d'ailleurs au niveau de l'entente avec la Région Occitanie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je pense qu'il n'y a pas de soucis sur cette délibération. Merci Henri du travail que vous faites sur ce dossier de l'eau. Nous avons notre ami de LFI Eddie PUYJALON.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. Pour une fois, je suis extrêmement satisfait de voir une évolution marquée sur la recherche des perturbateurs endocrinien, et des systèmes et des molécules émergentes. Pour une fois, je suis satisfait des Services de la Région.

M. LE PRESIDENT. - Pour une fois ! Vous aurez voté tous les dossiers. Allons mon cher !

M. PUYJALON. - Sur ce sujet-là, pas sur les autres. Je suis quelqu'un de très tolérant, vous le savez, mais je suis prégnant parce qu'il y a des choses qui m'intéressent beaucoup plus que d'autres, et donc là-dessus, les stations d'épuration, Monsieur le Président, dans le discours, on donne des impératifs aux industriels - et c'est normal - on leur met des prérogatives pour ne pas polluer, etc. Il serait quand même bon qu'un de ces jours, on se mette vraiment derrière le fonctionnement des stations d'épuration, le relargage permanent et

nous l'avons vu avec le problème du Covid, ces stations d'épuration peuvent aller très loin, non seulement qu'ils ne filtrent pas grand-chose, mais en plus qui ont des sous-capacités qui sont dans des zones où la moindre inondation conduit à mettre en péril toute la biodiversité, des marais, des zones humides complètes. On l'a vu dans les Landes, en Sud Gironde. Il y a vraiment besoin d'avoir une politique à long terme de sécurisation de ces stations d'épuration.

C'est toute la biodiversité qui va en souffrir, la perte de fertilité, les œstrogènes, les produits médicamenteux, les antidépresseurs, les microfibres de plastique, toutes les nouvelles molécules de synthèse. Tout cela est un sujet extrêmement important pour lequel, je pense, la Région doit être totalement partenaire, même si elle n'a pas la main dessus.

On peut peut-être même, si vous le souhaitez Monsieur le Président, trouver un élu qui veut nous laisser une station d'épuration et mettre un laboratoire qui la suit pendant une année, qui fait les analyses complètes sur tous ces produits. On arrivera peut-être à pouvoir faire comprendre les enjeux majeurs pour la biodiversité sur ces machines-là.

Je reviendrai tout à l'heure parce que ces mêmes dossiers, il y a des dossiers de gestion hydraulique. Il y a un autre dossier, tout à l'heure, qui concerne les Marais-Poitevin. Et là aussi, il faut que l'on sorte du dogmatisme sur la gestion de l'eau. Il serait intéressant que l'on puisse avoir un travail raisonnable de curage des fossés, d'un réseau hydraulique complet pour éviter d'avoir des assèchements d'un côté, et des inondations de l'autre. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Eddie. Premièrement, notre compétence n'est pas les stations d'épuration. Ce sont les communes et les Intercommunalités. Je veux bien que l'on s'occupe de tout mais restez dans nos compétences, de grâce.

M. PUYJALON. - Mais, Monsieur le Président. L'eau est de votre compétence. S'il y a un pollueur, il faut quand même le dénoncer.

M. LE PRESIDENT. - L'eau est une compétence partagée. Cette Région, ou d'autres Régions, à un moment donné, ont voulu s'occuper de tout, ils ont tout saupoudré. Chaque fois que l'on fait cela, on se plante. Deuxièmement, je partage le fond de ce que vous dites, vous le savez. Je suis, pour ma part très inquiet de ces pollutions moléculaires, que ce soit les perturbateurs endocriniens, les médicaments, etc. C'est un vrai défi. C'est pour cela que nous avons d'ailleurs recruté la spécialiste française sur les perturbateurs endocriniens, qui est DGA à la Région, Marion GUST. Cela fait deux fois que je le dis à Eddie PUYJALON. C'est quand même très important et je l'ai chargée d'une mission particulière avec sa compétence scientifique.

Troisièmement, François VINCENT et Françoise JEANSON ont initié une étude sur l'analyse du Covid, puisque le Covid peut être un sacré perturbateur. Donc on va participer à des études européennes - je ne voudrais pas faire bondir certains collègues - voire

internationales, sur la détection du Covid par l'analyse des eaux grises. On est engagé là-dessus.

Quatrièmement. On est en discussion avec un Institut que connaît bien Jean DIONIS puisqu'il est sur Agen, que la Région dans les années 80 avait contribué à inventer, qui est l'Institut de filtration et des techniques séparatives. C'est une commande que j'ai passé à son fondateur. De la même manière que l'on a un certain nombre de start-up, mais je crois que je vous avais déjà répondu, qui ont trouvé des dispositifs.

Mais le problème est que les flux sont industriels et que trouver quelque chose qui est industriel pour filtrer les molécules et les perturbateurs, est extrêmement compliqué. Donc, il faut que l'on mette au point le prototype. Le rôle de la Région est comment détecter, filtrer, et financer le prototype. Après, ce seront les Collectivités ou les entreprises qui achèteront et installeront.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai lu avec intérêt ce rapport parce qu'il est au cœur d'un problème qui est très vif chez nous en Lot-et-Garonne, qui est la ressource en eau. Je remercie notre collègue Henri SABAROT de le faire avec un souci de modération, parce que les tensions sont maximales sur ce dossier.

En clair, le document est équilibré mais vous êtes vraiment sur une ligne de crête qui est très sensible, Henri. Je te supplie de ne pas aller trop loin là-dessus. Quand, au "4) Améliorer la gestion quantitative de l'eau", je lis : "limiter l'impact des étangs, des plans d'eau sur le fonctionnement hydrologique des milieux. La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.". On est au cœur d'un débat qui est fort. Si l'on ne fait pas un lien entre réchauffement, besoin de ressource en eau, tout simplement, les agriculteurs dans des terres comme le Lot-et-Garonne, tu vas les mettre dehors, qu'ils soient biologiques ou raisonnés, etc.

Nous étions historiquement la terre de l'eau, c'est ce que veut dire "Aquitaine", et le réchauffement climatique exige donc des réserves en eau. Et là, on a un positionnement qui est idéologique, qui est contre les barrages parce que le barrage n'est pas naturel. C'est vraiment quelque chose qui fait mal à nos agriculteurs. Je le dis très clairement. Vous êtes vraiment sur une ligne rouge. Tu la respectes pour le moment. On te regarde de très près chez nous, parce que c'est un débat où les agriculteurs jouent leur peau, la réserve en eau. J'y mets un peu de passion parce que franchement je suis très engagé sur ce débat-là, et j'y crois vraiment.

Faire très attention encore une fois. On coupe ce seul avantage compétitif qu'ont nos agriculteurs qui est un accès à l'eau facile, tu les sors du circuit agricole.

Mme COMBRES. - Juste pour répondre à Jean. Effectivement, dans le circuit que tu mets, il y a le réchauffement climatique, nos agriculteurs, mais il y a un troisième élément, c'est faire évoluer aussi les pratiques agricoles.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui. Cela va avec.

Mme COMBRES. - Plus tu feras évoluer les pratiques agricoles dans un autre sens qui prendra moins d'eau, forcément que l'on aura moins besoin de barrages.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Maryse, je suis prêt à te suivre là-dessus, mais attention ! Dans le texte, "la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature" est une idéologie rousseauiste. La nature est bonne, il ne faut pas de barrages, etc. On connait ce discours par cœur. Il a abouti, maintenant, à la diminution drastique du nombre de retenues en eau dans notre Nouvelle région, et j'aimerais que l'on fasse le point là-dessus.

Si vous faites cela - je suis prêt à signer le discours que vient de dire Maryse - vous signez l'arrêt de mort de nos agriculteurs sur tout un tas de filières.

M. LE PRESIDENT. - On est d'accord sur l'évolution. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donner la parole à Henri SABAROT.

M. SABAROT. - A Eddie, merci de ton compliment par rapport aux perturbations endocriniennes. Tu vois que nous sommes attentifs là-dessus. Je rejoins bien sûr les propos du Président. Le petit cycle de l'eau, ce n'est pas nous.

Quant aux problèmes de ressources, il s'est constitué l'entente du bassin Adour Garonne avec la Région Occitanie. Nous avons d'ailleurs eu une rencontre avec ces Comités de bassins, hier après-midi. Il est bien clair que le constat que tout le monde peut faire, c'est la baisse des débits liés au réchauffement climatique, que ce soit à l'élévation de températures, moins de neige.

Par contre, le programme sur lequel nous réfléchissons est un programme qui doit être partagé sur le fleuve Garonne, entre bien sûr, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. C'est pour cette raison-là, que c'est un des objectifs principaux de la plateforme qui a été créée, que l'on a évoqué, pour régler le problème que Jean cite, qu'Eddie citait, que Maryse COMBRES connaît aussi. Il ne faut surtout pas le prendre par le mauvais bout en stigmatisant une ou l'autre des parties. Je crois que là-dessus, la mise au point et la mise en forme de Néo-Terra dans nos politiques, qui engage le monde agricole, c'est mon appel, mais dans l'entente nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas se pencher sur les ressources de substitution, qui peuvent être de plusieurs origines. Cela peut être de la retenue, même si le mot est provocateur, l'aménagement de retenues existantes avec un autre usage de la réserve que dans la production exclusive d'électricité. Cela peut être aussi, peut-être, du recyclage et de

l'amélioration des capacités de traitement des stations d'épuration pour pouvoir réutiliser cette eau. Et puis après, il y a de l'économie que tous les citoyens peuvent commencer à faire.

Donc, je peux vous garantir que c'est un sujet qui doit nous rassembler, comme nous a rassemblés Néo-Terra. C'est sans doute, un dossier aussi qui permet de faire évoluer le monde agricole dans des pratiques qui sont plus locales, mais il est bien clair que le jardin de la Nouvelle-Aquitaine qui est constitué par le Lot-et-Garonne, qui va prendre encore un peu plus d'importance, parce que suite au Covid, on a bien vu l'enjeu des circuits courts. On a bien vu l'enjeu de tout cela.

Je peux vous garantir de toute l'attention que portent la Région Nouvelle-Aquitaine et son Président, commun la Région Occitanie, mais surtout n'enflammons pas le débat avant de voir quel levier manœuvre-t-on, parce qu'il y en aura plusieurs. Mais, c'est très certainement lié au réchauffement climatique, la santé, quelque chose de très important, et le meilleur exemple de collaboration, c'est le Président qui l'a cité et je réinsiste là-dessus, j'ai découvert que l'analyse des rejets des stations d'épuration pouvaient être un très bon baromètre pour voir l'évolution du Covid.

Et là-dessus, l'Agence de l'Eau, dans son dernier C.A, a voté des subventions supplémentaires pour les stations d'épuration qui s'engageaient dans ce principe de prise de températures, parce que c'est cela, ce n'est pas le règlement, c'est de pouvoir être plus efficace. Mais, soyons tous convaincus et unis pour défendre ce sujet essentiel qu'est la question de l'eau, grand cycle, petit cycle, zones humides, agriculture.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri. Je le dis à Jean, c'est bien parce que nous voulons que les agriculteurs subsistent qu'il faut que l'on adapte nos dispositifs.

Dire aujourd'hui, on peut fonctionner comme il y a dix ans, avec ce que l'on connaît du cycle de l'eau, si vous avez regardé il y a une dizaine de jours la carte du monde, pour la quatrième année, Corrèze, Creuse vont vivre une sécheresse.

Jean, même si l'on a les grands barrages, les grandes retenues, Bort-les-Orgues, Vassivière, etc., il y aura des problèmes. Donc, il s'agit de prendre le problème globalement. Je rêve d'arriver au *(inaudible)* des eaux grises parce que la solution, la vraie solution est là.

Dans certains pays, cela se passe déjà. Comment réutiliser ces eaux ? Si aujourd'hui, tu arroses tes ronds-points à Bordeaux, à Agen, à Pau, à Pessac ou ailleurs avec de l'eau d'Evian, ce n'est pas possible.

Deuxièmement, on ne peut pas réutiliser ces eaux en l'état actuel de ce qui reste de leur toxicité. On sait que les eaux rejetées qui forment parfois la base de l'étiage d'un certain

nombre de ruisseaux et de rivières, se traduisent quand elles arrivent à l'océan ou dans la mer, par des poissons hermaphrodites. Donc, il y a les études qui sont très précises.

Deuxièmement, on arrivera jamais, compte-tenu de ce qu'est le réchauffement climatique, le travail scientifique nous l'a montré, à compenser le réchauffement climatique même si l'on fait des réserves. Et je suis pour. Je pense que beaucoup d'agriculteurs l'ont compris.

Troisièmement, je pense qu'il faut que l'on travaille sur le type d'agriculture qui va se développer utilisant l'irrigation, parce qu'à ce moment-là, on se retrouve avec un cycle plus long de l'eau. L'eau d'arrosage, même si elle est limitée à la croissance de la plante, une partie va percoler dans les nappes. Si l'on pollue les nappes avec tout un tas de produits chimiques, on ne peut plus les utiliser. C'est tellement évident tout cela, et je crois que le travail qui a été fait notamment dans les Deux-Sèvres a bien démontré que si l'on fait des réserves, elles sont pour une agriculture différente.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Cela le mérite à mon avis. Je suis prêt à signer ce que tu viens de dire. Je dis juste, attention à la naïveté. Il y a des pays européens qui ont bougé sur leur politique de réserve d'eau, notamment nos voisins méridionaux. Et donc, attention aussi aux situations concurrentielles sur lesquelles sont nos agriculteurs.

Deuxièmement, lorsque tu nous as envoyé le "train du climat", je suis allé écouter tes climatologues, tes scientifiques. C'était très intéressant d'ailleurs à Agen. Ils nous ont dit, en résumé, qu'effectivement, il fallait faire plus de réserves en eau et changer les pratiques agricoles. Il faut tenir les deux à la fois. Et donc, il faut une politique de réserve en eau, et j'alerte juste sur la diabolisation du mot "retenue", etc.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est sûrement pas moi qui ai ce... C'est suffisamment difficile. Je le disais dans une discussion - je ne plaisante pas - avec la nouvelle Directrice de l'Agriculture, avec Marion. Je posais cette question par rapport aux sécheresses - j'espère qu'elles ne viendront pas et qu'il y aura de bonnes surprises - Creuse, Corrèze, un peu Dordogne. Vous savez que dans ces endroits-là, il y a beaucoup, dans le fond des parcelles, dans le fond des prés, de grandes mares. Ce ne sont pas des lacs, mais des grandes mares qui se sont faites naturellement, par type de ruissellement. Et donc, les questions se sont posées à un moment donné, de savoir si l'on ne pouvait pas les monter de cinquante centimètres, les dévaser ce qui permettrait d'améliorer leur contenance. C'est surtout dans les prés, parfois à côté de terres qui pourraient porter - je ne sais pas - du colza, des pois, des protéines. Les spécialistes m'alertent parce que les bêtes sont malades parce que ce sont des eaux qui croupissent et les agriculteurs sont très réticents à utiliser l'eau pour des raisons qui tiennent aux agriculteurs eux-mêmes. Je veux dire que là-dedans, il faut avoir toutes les informations.

L'autre débat qui est un peu éloigné sur les problèmes de l'eau, mais pas que, est un débat très intéressant. Il y a eu un long article dans Le Monde sur les problèmes de la production de tomates. Tu parles de pays méditerranéens. Donc parlons, par exemple, des productions de tomates en masse en Andalousie - Almeria -, c'est une pure catastrophe. Et il faut l'expliquer. Il s'est passé quelque chose pendant cette phase du Covid. On a poussé les grandes sociétés de commerce à acheter dans la proximité.

Aujourd'hui, il est impossible et il faut le dire que la tomate de Marmande soit au même prix que la tomate d'Almeria. Les latifundia ou latifundios traitent la main d'œuvre immigrée comme des esclaves. Si le consommateur achète de la tomate d'Andalousie, d'Almeria, quelque part, il cautionne l'esclavage. Lit les articles, je te l'enverrai. Expliquons-le y compris sur le terrain, et nos agriculteurs payent correctement leur main-d'œuvre fusse-t-elle immigrée. Mais, c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Donc, procédons par information, communication, mais faisons attention.

M. DELPEYRAT. - Un mot pour dire que je partage tout à fait ce qu'on dit Henri SABAROT et le Président. C'est évidemment un sujet extrêmement délicat mais très sérieux, notamment dans notre région. Quand on regarde les prévisions, c'est vraiment quelque chose d'extrêmement sensible, pas seulement pour l'économie ou l'agriculture mais aussi pour tout le monde, y compris pour l'eau potable, pour la biodiversité. C'est donc un enjeu de vie, majeur.

Je comprends les inquiétudes d'une partie du monde agricole, et donc je te rejoins là-dessus. Par contre, là où je ne te rejoins pas, c'est dans le raisonnement, c'est-à-dire, bien sûr que l'on est dans un système concurrentiel mais tu prenais l'exemple de l'Espagne ou d'autres pays, là, je crois qu'il va falloir qu'il y ait une politique au niveau européen. On ne peut pas laisser ceux qui se comportent le plus mal, en termes environnemental et social, imposer un système de concurrence qui entraîne tous les autres dans leur logique, parce que là, on va à la catastrophe. Donc il va bien falloir quand même qu'aussi de ce point de vue-là, je pense que toutes les mesures dont on discute sont utiles, au niveau macro-économique et européen, il y ait des décisions qui soient prises ; que si c'est la course en avant, celui qui se comporte le plus mal et qui impose ses prix, alors effectivement, là il n'y a pas de solution, on va à la catastrophe. Et c'est là où je pense qu'il faut aussi être vigilant.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Stéphane, je suis d'accord avec cela. Je dis juste qu'un des avantages compétitifs, un des seuls, pour nos agriculteurs c'est un accès facile à l'eau. Que si l'on durcit trop, encore une fois, l'accès à l'eau, non seulement ils auront des problèmes d'écarts de manœuvre scandaleux - et tu as raison il faut que l'on se batte là-dessus - mais en plus, ils perdront leur avantage compétitif qui est d'avoir de l'eau dans la Nouvelle-Aquitaine.

Ce n'est pas possible. Ce n'est juste pas possible. Le nombre d'agriculteurs diminue constamment. Ils sont le dos au mur.

M. LE PRESIDENT. - Oui mais, ils ne diminuent pas, Jean, que par le problème de l'eau.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non, mais cela en fait partie.

M. LE PRESIDENT. - On est d'accord. Ce qu'il faut, et je suis en train de lancer une réflexion avec les scientifiques, avec celles et ceux qui voudront y participer, les agriculteurs aussi, pour voir en fonction de telle ou telle typologie de territoire, quel type de réserve peut-on faire ?

Je ne sais pas, comme d'habitude, Jacques COLOMBIER, ce que vous votez.

M. COLOMBIER. - On vote ce dossier. On vote pour.

M. LE PRESIDENT. - Alors, ce dossier est adopté à l'unanimité.

N° 23

Vote sur l' «Convention de partenariat sur l'eau entre l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°24

CONTRACTUALISATION AUTOUR DES PROGRAMMES DE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EAU : CONTRAT TERRITORIAL CADRE MARAIS POITEVIN, CTMA CLAIN SUD, CTMA CLAIN AVAL, CTMA THOUARET

M. LE PRESIDENT. - Henri, on a les contrats territoriaux.

M. SABAROT. - Le vote de contrats territoriaux de milieux aquatiques, cela a déjà été bien expliqué en GIA. La politique de l'eau de la Région sur laquelle elle est (? 5:50:32 problème son), a pris comme base le travail avec les EPTB. Notre territoire a classé maintenant, même s'il y a des choses à ajuster, mais c'est plutôt administrativement, tous nos grands fleuves en EPTB.

Ces EPTB portent la politique générale de l'eau qui se décline dans les SAGE, les Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux, et qui ensuite sont déclinés dans des contrats territoriaux de milieux aquatiques. Le millefeuille est - j'en conviens - quelques fois un peu compliqué mais c'est la meilleure des stratégies, malgré tout, pour rendre la responsabilité à ceux qui l'ont.

Cela a été encore plus compliqué. Je le redis vis-à-vis d'Eddie et puis il en a convenu parfaitement, c'est que la taxe GEMAPI en est à ses balbutiements. Dans les différentes Collectivités, elle n'a pas toujours été transférée.

Donc, ces contrats territoriaux de milieux aquatiques qui concernent du territoire de l'ex-Poitou-Charente, la Vallée du Clain, le Clain Aval, le Thouaret - je ferai une petite digression sur le Marais-Poitevin - sont des contrats sur lesquels la Région ne les portent pas, ce sont des Syndicats mixtes qui portent cela, et dans lesquels nous sommes adhérents, de manière à pouvoir décliner nos différentes politiques, en particulier, nous les déclinons sur le plus près du terrain.

C'est vrai que par moment, il y a des problèmes de retenues d'eau, d'inondations parce que l'on a tous parlé de sécheresse, mais il ne faut pas oublier que dans le même temps, où nous avons des problèmes de sécheresse, nous aurons des risques d'inondations à régler.

Les études qui sont faites sur le réchauffement climatique par les chercheurs ont dit qu'au lieu de tomber 800 mm d'eau sur notre région, il va peut-être en tomber 830 ou 780. Par contre, nous aurons des épisodes très sévères où en deux ou trois jours - c'est ce qui s'est passé dernièrement - il va tomber l'équivalent d'un mois d'eau.

Donc, pour régler ce genre de problème, il faut avoir de l'entretien sur les milieux. Il faut savoir faire partir l'eau sans assécher, en en gardant assez, en préservant aussi la continuité écologique sur toutes ces rivières et tout cela, c'est ce qui est fait dans ces CTMA que nous voyons. Cela va finir de couvrir, je ne vais pas dire en totalité la carte de l'Aquitaine. Nous avions beaucoup travaillé l'an dernier sur l'ex-Limousin, en particulier, dans la Creuse, Creuse amont, Creuse aval. Nous nous sommes déplacés plusieurs fois, donc cela nous permet de financer avec des sommes relativement modestes. Si vous avez vu dans l'opération, si je prends la Vallée du Clain, c'est un financement de 136 000 euros sur quatre ans.

Cela nous permet aussi d'être là, pour porter la politique de l'eau de la Région, comme l'a exposé le Président, et que je vois qui est partagée.

Ensuite, une fois ces contrats territoriaux de milieux aquatiques signés, les subventions particulières passent au niveau des Commissions Permanentes. C'est un outil de contractualisation qui, je le répète, est au plus proche du terrain, parce que l'eau, c'est quelque chose où il faut être là, parce qu'ils font des études générales, mais il faut savoir la vie de la rivière.

Une parenthèse sur le Marais-Poitevin. C'est un établissement public. Dans le réseau hydrographique du Marais-Poitevin, il y a plusieurs rivières avec lesquelles nous contractualiserons des CTMA, sachant que le financement sur le Marais-Poitevin est un financement d'Etat en grande partie.

Voilà, ce que l'on pouvait dire là-dessus. Et pour répondre aussi à Eddie qui va très certainement poser la question, dans ce genre de chose, nous sommes prêts, et c'est le gage de résultats, c'est quand nous sommes nombreux autour de la table. Les Fédérations de pêche sont beaucoup investies dans ces CTMA. Le pêcheur est souvent le meilleur témoin sur la vie de la rivière.

Et puis aussi, dans le Marais-Poitevin, j'ai bien vérifié Eddie, s'il n'y a pas la Fédération de la Charente-Maritime dans le Comité de Pilotage, c'est bien parce qu'ils ne l'ont pas demandé. Mais bien sûr, je suis convaincu que l'établissement public du Marais-Poitevin sera prêt à les accueillir.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri. Eddie PUYJALON, est-ce qu'Henri SABAROT a répondu par avance à vos interrogations ?

M. PUYJALON. - Non, pas du tout. Il y trois sujets dans ce dossier-là qu'Henri vient d'aborder qui susciteront notre position de vote, s'il y a un engagement de la Région de changer la chose, j'expliquerai pourquoi, on votera favorablement, sinon on votera contre.

Le premier est à la marge. C'est juste pour une bonne vision des choses. Dans ce dossier, Benoit BITEAU, notre collègue, est mentionné en haut en signature au titre du CREN Poitou-Charentes. Ensuite, il est mentionné en signature au titre du SEN Poitou-Charentes, et comme je participe à la nouvelle structure qui est le SEN Nouvelle-Aquitaine, je pense que pour une bonne vision des choses, il peut la signer puisqu'il est membre du Bureau du SEN Nouvelle-Aquitaine. Ce serait bien que ce soit le SEN Nouvelle-Aquitaine qui soit dans ces dossiers-là, autrement, on s'y perd un peu.

Ensuite, sur le sujet purement du dossier eau, sur la partie des CTMA, on en a discuté un peu avec Henri. Je suis monté à la source, à la pêche aux informations, et la Fédération des Chasseurs du 17 a fait partie du premier dossier. Elle avait déposé, cela s'était bien passé.

Suite à cela, le second volet que l'on traite aujourd'hui a été suivi par un Cabinet d'Etudes qui a fondu les plombs en cours de route, pour lequel ensuite, la continuité de la réalisation de ce dossier a, ni plus, ni moins, oublié la Fédération des Chasseurs du 17 qui est remontée très vite vers les intervenants pour demander à y participer aux côtés, dans un plan d'un dossier qui est cogéré avec celui de la Vendée. C'est le dossier de la Barjac noire. Cela me parle parce qu'il n'y a pas très longtemps, on a voté un dossier pour la LPO à hauteur de 1,3 million euros de rétablissement des vasières pour enlever les huitres allochtones pour remettre les Barjac noires. Sur ce dossier-là, la Fédération du 17, complémentaire dans son territoire avec la Vendée, avait un dossier commun, déposé, sauf que l'on a trainé, beaucoup trainé. On les a promenés, pour ne pas dire beaucoup promenés, pour au final expliquer qu'il n'y avait plus de ligne budgétaire pour leur accorder. J'ai tout le descriptif avec les dates et les contacts pris par le chargé de missions de la Fédération dans ce dossier, qui pense que, franchement, ils ont été écartés et qu'il faut rétablir cette chose-là, parce que d'abord, ils n'y sont pour rien, c'est l'Administratif qui s'est planté un peu dans la suite des choses. Etant donné qu'ils étaient partenaires la première fois, et demandeurs sur la seconde avec un dossier complémentaire sur la barge, ils méritaient d'y être associés.

Le dernier volet est celui sur la gestion de l'eau et notamment sur le canal du curé. Là nous sommes typiquement sur ce que vient de dire le Président de la Région, et ce que tu viens de dire Henri.

Nous sommes sur un réseau hydraulique assez grand, 20 kms. Nous avons aujourd'hui un marais qui est inondé dans sa base navale de 800 ha d'eau, avec 50 cms d'eau où l'éleveur ne peut pas sortir ses vaches, elles sont toujours en stabulation. L'agriculteur ne peut pas entrer sur ses terres. Tout cela parce que depuis 2013, on refuse les dossiers de curage. On empêche l'enlèvement des bois, et donc, du fait, pour vider cela, les ouvrages d'art à la mer

sont ouverts en grand, et les 10 à 12 kms en aval sont secs. On a les photos. On a les traces. On a les niveaux.

Aujourd'hui, une mauvaise gestion d'un bout de marais consiste à tout vider. Et c'est une problématique majeure dans la gestion de l'eau. On a des fois des entités qui font de l'écologie punitive alors que c'est toute la biodiversité qui *(inaudible)*.

Donc, le sujet Fédération du 17 est extrêmement important. Et sur les niveaux d'eau, revenons à du pragmatisme. Gardons de l'eau, des bons niveaux. Entretenons nos cours d'eaux.

M. LE PRESIDENT. - Eddie, faisons attention que le droit de l'environnement, ce n'est pas la Région qui l'applique. Donc, n'ayons pas un faux procès à l'égard de la Région. Henri, par rapport à ces questions ?

M. SABAROT. - Par rapport à la Fédération 17, la décision doit être prise par l'établissement public du Marais-Poitevin, mais je vois mal pourquoi on a associé la Fédération de la Vendée, et on laisse celle du 17, dehors.

Tu vas très vite comprendre. Le technicien qui avait préparé le dossier, on l'a eu, on l'a plus. Et eux non plus. Donc, je peux demander par l'intermédiaire des élus qui siègent au niveau de l'EPTB et du Parc Naturel du Marais-Poitevin, qu'ils regardent avec beaucoup d'attention la demande de participation de la Fédération 17, mais ce n'est pas nous qui pourrons l'imposer. Il y a un établissement public, et un Conseil d'Administration.

Ensuite, sur le volet de l'eau du marais qui est plein et qui va se vider d'un seul coup, c'est exactement ce que je te disais. Il y a des Commissions locales de l'eau dont c'est le rôle et des CTMA dont c'est le rôle. Mais que l'on n'aille pas dire que s'il n'y a plus d'entretien, c'est à cause du non-financement de la Région. C'est faux. Parce que dans notre politique de l'eau, il y a longtemps que l'on finance des travaux neufs, et de l'entretien, on a une sortie en sifflet. Mais ce que nous financions était de l'ordre de 10 % de la dépense. Donc, la décision est locale par le Syndicat mixte qui gère ce CTMA. Mais, il faut aussi que les élus aient quelques fois le courage de pouvoir appliquer la taxe GEMAPI pour pouvoir se procurer des financements.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais mettre ce rapport aux voix. Jacques COLOMBIER, vous faites quoi ?

M. COLOMBIER. - On vote pour.

M. LE PRESIDENT. - Eddie ?

M. PUYJALON. - Je vote contre, et je vous enverrai les dossiers complémentaires comme cela vous verrez que l'agence a manifestement occulté la Fédération du 17. Quant au reste,

c'est France Nature Environnement qui fait de l'opposition systématique, et le monde agricole en pâtit, et les niveaux, et les milieux et l'environnement. Donc, pour toutes ces raisons,...

M. LE PRESIDENT. - Eddie. C'est la Région. On vote les dossiers de la Région. Je ne veux pas être coupable pour les Services de l'Etat, France Nature Environnement, etc.

M. PUYJALON. - Faites votre maximum pour essayer de régler le problème. Je verrai avec Henri. On le soutiendra.

M. LE PRESIDENT. - Eddie. C'est vous qui votez contre, ou tout le Groupe LR ?

M. PUYJALON. - Tout mon Groupe me suit là-dessus, Monsieur le Président. On veut de l'eau pour nos agriculteurs. On veut une bonne gestion des marais. On est cohérent là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - C'est noté. Le rapport est donc adopté.

N° 24

Vote sur la «Contractualisation autour des programmes de gestion intégrée de la ressource eau : Contrat Territorial cadre Marais Poitevin, CTMA Clain Sud, CTMA Clain Aval, CTMA Thouaret»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 25

POLITIQUE DE LA VILLE : PROLONGATION ET ADAPTATION DES CONTRATS DE VILLE PAR LA SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES (PERR)

M. LE PRESIDENT. - Politique de la ville. On a la prolongation des contrats de ville par la signature de protocoles d'engagements renforcés. Je ne pense pas Benoit TIRANT, qu'il y ait beaucoup de problèmes ?

M. TIRANT. - Bonjour Président. Bonjour à tous. Il n'y a pas beaucoup de problèmes. C'est la prolongation des contrats de ville. C'est un protocole d'engagements renforcés. Jusqu'en 2022, il n'y a pas d'engagements financiers de la Région mais il y a les grandes règles que nous avons déjà dans le règlement intérieur que nous avons voté.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est une délibération qui prolonge, comme vient de le dire Benoit, les contrats de villes 2021 - 2022. Pourquoi pas. Même nous ici, et là j'interviens pour le Groupe MODEM - Union Centriste, on se méfie un peu de l'alignement de tous les dispositifs contractuels sur l'élection présidentielle. Ce n'est quand même pas très simple, cette affaire. Après tout, pourquoi pas.

Il y a, là-dedans, des choses qui sont positives. Quatre axes :

- Le soutien à l'emploi dans ces quartiers,

- Le soutien à un dispositif qui s'appelle le PRE qui est un très bon dispositif et qu'il faut continuer à soutenir,

- Un accent qui est mis sur la mobilité entre ces quartiers et les lieux de travail, les zones économiques de travail. C'est un vrai sujet, donc on le soutient,

- Et puis, l'accompagnement du milieu associatif dans ces quartiers. Il est en difficultés. Le nombre d'associations dans les quartiers diminuent. Sur tout cela, on est d'accord.

On a trois remarques à faire. Il y a un axe qui est dit prioritaire, le soutien à la création d'activités économiques dans ces quartiers. C'est la tarte à la crème, cela ne se passera pas pour tout un tas de raisons. Maintenant, les activités économiques sont près des infrastructures de communications, elles ne sont pas dans ces quartiers. Il faut travailler sur la mobilité entre ces quartiers et les zones de développement économiques. Mais arrêter de dire que l'on va créer des activités économiques dans ces quartiers. Donc, si l'on pouvait faire un peu la vérité là-dessus, ce serait pas mal.

Ensuite, ces protocoles sont vertueux sur leurs principes mais il n'y a pas un seul chiffre. Ils ne sont pas du tout quantifiés. La proposition du Groupe MODEM - Union Centriste est quartier politique de la ville par quartier politique de la ville, faire maintenant l'évaluation de ce que la Région aura fait sur chacun de ces quartiers, tout régime confondu.

On est sur des poches de pauvreté extrême. Pour prendre les deux quartiers les plus pauvres de la Nouvelle-Aquitaine, ils sont à Agen. C'est le quartier de Montanou et le quartier de Rodrigues-Barleté, pour juste dire aux collègues que l'on est sur des revenus médians mensuels de 460 € par mois, donc on est dans de l'extrême pauvreté. La ville et l'Agglomération font ce qu'elles peuvent mais à mon avis, on est sur des choses que l'on ne règlera qu'ensemble. Et c'est d'ailleurs bien cela la logique de la politique de la ville.

Nous, en tant que Conseillers régionaux, posons une question. Finalement, on va arriver au bout du mandat. Combien aurons-nous mis sur ces quartiers ? Cela me semble, en termes d'évaluation de politique publique une bonne question.

Dernière chose, et j'ai fini, Monsieur le Président. Dans certains contrats et notamment le nôtre, il y a une tarte à la crème qu'il faut arrêter, celle de redynamiser les conseils citoyens. Ce sont des échecs. Cela ne marche pas, c'est clair. Pourquoi ? Parce qu'il y a des conseils de quartier qui marchent mieux. Mais c'est une conception technocratique qui ne marche pas. Et les gens, chez nous, à la Préfecture, sont d'accord avec cela, quelle que soit la qualité des gens qui sont impliqués.

M. LE PRESIDENT. - Pour l'avoir fait, quand j'étais Maire de Pessac, on avait inventé un système pour associer les habitants à la réhabilitation des logements, avec les Archies, etc., parce que les milieux sont fragiles, y compris sur la régulation du chauffage pour faire baisser leurs factures énergétiques, pas qu'isolation, c'est-à-dire le diable est toujours dans une faille, c'est-à-dire comme on ne sait pas régler le chauffage, j'ouvre la fenêtre en hiver, le chauffage monte, je referme. Et ensuite j'ai des dépenses de chauffage considérables, que j'avais pu observer. Donc, on a fait un travail, avec les citoyens pour voir comment on allait faire, avec la CAF aussi, les Centres sociaux. C'est la même chose qu'aujourd'hui. Je pense qu'il faut voir comment faire le travail avec nos concitoyens, parce qu'il y a souvent - je partage un peu ce que tu dis - des alibis de démocratie participative qui font plaisir à certains de l'exprimer dans des débats ; la réalité est captée par deux ou trois personnes.

Par contre, regardez les articles qui sont sortis, ces temps-ci, sur "période du confinement, pour les familles en situation très modestes, voire très difficile". Comment gérer mon budget repas ? Il y a plus de repas à domicile, cela peut coûter très cher. Or, il y a, avec la CAF, des formations à la gestion du budget du ménage et à la fabrication des repas. Je me suis peut-être mal exprimé parce qu'il parait qu'il y a eu un texto par le Rassemblement National tout à

l'heure, sur l'expression que j'ai eue pendant cette période. Il y a eu des articles et analyses par des sociologues sur le rôle des femmes pendant cette période de confinement. Donc, je ne sais pas si je me suis mal exprimé, mais en fait, il y a eu un constat où pendant cette période de confinement, les femmes ont été mises en situation compliquée *(inaudible)* les hommes. C'est avéré.

Mais en tout cas - je le dis à Benoit qui nous écoute - tirons le bilan. Mais il en est de la politique de la ville comme il en est de la réhabilitation thermique. Si l'on n'avait pas fait pendant ces longues années, l'amélioration du logement, on serait dans des situations soit de taudis, soit d'explosion sociale. Je suis favorable à la politique de la ville, ce que j'ai fait à Pessac, j'en suis assez fier. Et les habitants ont bien voulu le reconnaître à diverses reprises.

Pour autant, cela ne suffit pas. L'aide aux devoirs est importante. L'accompagnement de ces familles par les Centres sociaux est important. L'aménagement extérieur, l'existence d'une bibliothèque comme on l'a fait sur le quartier de Saige. C'est aussi tout cela.

On sait aussi que pour une mairie, même avec des opérateurs HLM, si ce sont des copropriétés dégradées, c'est encore pire, c'est pour cela que les mairies, les communes qui se lancent dans de l'urbanisme avec des copropriétés et de la défiscalisation doivent se dire que dans dix ans, ce sont des copropriétés dégradées. Cela fait peut-être plaisir aux promoteurs dans un premier temps, cela ne coûte rien dans un premier temps, mais dix ans après, c'est une catastrophe.

Donc on a un travail, parce que la difficulté de l'exercice pour Benoit TIRANT et pour nous, c'est que l'on inscrit des crédits et ils ne sont pas consommés, tant les opérations sont complexes. Nous ne sommes pas à la maîtrise d'ouvrage. Et souvent d'ailleurs dans les débats que nous avons dans cette Assemblée, "mais le budget d'investissement n'a pas été consommé", mais on n'est pas à la manœuvre. Donc, on aura voté les crédits, et je pense qu'il doit en être de même parce que ce doit être compliqué pour le Maire d'Agen ou le Président de l'Agglomération, comme pour le Maire de Pessac que j'ai été, comme pour les autres Maires, souvent, ces crédits que l'on vote ne sont dépensés que quatre ou cinq ans après. Benoit ?

M. TIRANT. - Juste pour terminer sur la démocratie que l'on peut appeler effectivement participative, je voudrais juste rappeler que c'est la loi. On peut la commenter mais qu'à ce jour, c'est la loi.

Bien entendu, on fera un bilan de ce qui a été utilisé et de ce qui a été fait dans les quartiers.

Sur le développement économique, dire à Jean que dans certains quartiers si, bien entendu, on fait du développement économique, mais aussi que dans d'autres situations, on

développe des choses sur ce que l'on appelle des lieux vécus, c'est-à-dire que les gens n'habitent pas dans le quartier, mais on va les aider à trouver du travail dans un autre quartier. Voilà un peu notre méthode.

On a 81 quartiers dans cette région et 81 quartiers qui sont totalement différents pour certains. Donc c'est du travail à la carte. Et comme le disait le Président, nous ne sommes pas à la manœuvre. Par contre, on encourage et je crois que grâce à la Région, parfois - je pense à Bergerac - certains projets ont pu voir le jour.

M. PUYJALON. – Monsieur le Président
intéri.

Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Ce sera moi, parce que le Président vient de s'absenter. Oui, donc Madame SIARRI.

M. PUYJALON. - Oui, pour Madame SIARRI. Ce protocole a été travaillé en coopération avec l'Etat et les Collectivités infrarégionales avant le confinement, en bonne entente, vous le direz.

Nous voterons pour cette délibération. Pour autant, nous pensons que la Région devrait présenter un plan complémentaire à celui-là, adapté aux effets de la crise et du Covid-19 dans les quartiers politiques de la ville.

Sous François HOLLANDE, la politique de la ville a été profondément remaniée avec des conséquences très dangereuses. Par exemple, à Bordeaux, nous sommes passés de 47 000 à 17 000 habitants bénéficiant des financements fléchés dans la politique de la ville. La stratégie qui consistait à vouloir concentrer les budgets autour des plus fragiles a vulnérabilisé ceux qui l'étaient moins, mais l'étaient quand même davantage que la moyenne. En pleine crise Covid-19, ces mêmes publics étant sortis de la politique de la ville, sont aussi ceux qui ont été au front et qui seront probablement les plus durement touchés dans les semaines à venir.

La ville de Bordeaux comme la métropole travaille à l'heure actuelle à des plans de politique de la ville renforcés, des habitants de ces quartiers, autour de la solidarité numérique, de l'emploi et de l'insertion, de la médiation culturelle et de l'amélioration du cadre de vie de la ville verte.

Nous souhaiterions que vous acceptiez à la Région de constituer un Groupe de travail pour élaborer un plan de soutien complémentaire notamment pour l'été et pour la rentrée, car nous savons, tous, que la vie sociale et économique est devant nous. Ce plan complémentaire

est indispensable d'autant que les financements de la Région ont fortement baissés depuis 2016 :

Investissements 2016 : 4,9 millions d'euros,

2020 : 3,3 millions d'euros.

En fonctionnement 2017 : 1,4 million d'euros

2020 : 1,2 million d'euros.

Donc nous avons une forte baisse sur quatre ans.

Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - J'aimerais intervenir, s'il vous plaît. Je ne vous entends pas.

Mme BROUILLE. - J'ai bien entendu, Monsieur COLOMBIER, mais je voudrais juste avoir une réponse sur Monsieur PUYJALON. Ce ne sont pas les investissements dus à des baisses d'autorisation de programmes de la Région, mais simplement, effectivement, comme on l'a dit, nous ne sommes pas maître d'ouvrage sur tout, et donc parfois, ce sont des retards et non pas des baisses de dotations de la Région.

M. COLOMBIER. - Merci, Madame la Vice-Présidente. Je suis très intéressé du constat qu'a fait Jean DIONIS, qui, en effet, constate que certaines choses sont des échecs et relèvent souvent un peu de l'utopie.

Vous le savez, nous nous opposons à la politique de la ville, véritable tonneau des Danaïdes, je rappelle qu'en trente ans, notre pays a dépensé plus de 100 milliards d'euros, qui n'ont jamais ramené la paix dans les banlieues qui, de zones de non droit, deviennent des zones de risques de sécession, d'après le Président de la République lui-même.

Tout à trac :

- Subvention à des associations migrationistes
- Ecole de la deuxième chance
- Création d'infrastructures détruites souvent dans les mois qui suivent

La politique de la ville est en fait une politique de crédits à l'immigration.

Le Président a longuement parlé du bâti, des résidences qui se dégradaient, mais enfin, j'aimerais qu'il aille un peu plus loin, et qu'il nous dise par qui et comment, et pourquoi.

Je crois que l'insécurité qui ne cesse d'augmenter dans ces quartiers, la mixité sociale en fin de compte est en train de disparaître, puisque des familles, qui le peuvent, fuient de plus en plus ces quartiers pour échapper à la loi des bandes.

On va me dire que l'on fait toujours de grand discours mais lisez "Sud-Ouest" d'avant-hier, d'hier, et d'aujourd'hui et vous verrez que quand je parle d'insécurité et de désintégration sociale, évidemment ce ne sont pas seulement des paroles, malheureusement.

Les moyens colossaux utilisés pour essayer de maintenir la paix sociale dans ces quartiers devraient être, d'après nous, employés beaucoup mieux pour les territoires ruraux en manque d'infrastructures ou de vitalité.

C'est pour cela que nous voterons contre, bien sûr, ces protocoles d'engagements, prolongation des contrats de ville existants, en remarquant l'augmentation, évidemment, dans notre région, mais à travers tout le pays, de ces zones qui, je le répète, deviennent de plus en plus, des zones de non droit.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Avant que je redonne la parole à Benoit TIRANT pour répondre à quelques questions ou attaques que j'ai pu entendre, y a-t-il d'autre demande de prise de parole ?

M. RABIT. - Je ne peux pas laisser Jacques COLOMBIER accuser les écoles de la deuxième chance comme vecteur de l'immigration, parce que je suis moi-même administrateur de l'école de la deuxième chance de Poitou-Charentes, qui a essaimé sur l'ensemble de la région. Ce n'est pas du tout le cas. C'est au contraire un vecteur d'intégration de jeunes qui sont sortis des parcours scolaires et qui sont adossés à toutes les structures d'emplois et notamment le plus important, aux entreprises, et qui retrouvent, là, à la fois un statut social et des raisons de vivre.

Ce n'est pas du tout en faisant des présentations caricaturales que l'on arrivera à remettre ces jeunes qui sont souvent, effectivement, sortis de tous les...

M. COLOMBIER. - Je connais votre discours, mais vous êtes en totale opposition avec Jean DIONIS, alors. Il vient de dire exactement le contraire.

Mme BROUILLE. - Monsieur COLOMBIER, merci de laisser parler, Monsieur RABIT.

M. COLOMBIER. - Un peu de débat, s'il vous plaît. Un peu de débat.

M. RABIT. - *(inaudible)* ne le font pas, peut-être. Ce n'est pas spécialement réservé à certaines catégories de populations, bien au contraire, et ce sont les chiffres qui parlent pour nous. Il y a vraiment des résultats dans ces structures et je vous invite à vous y intéresser de plus près avant de lancer des accusations qui sont sans fondement. Merci.

M. COLOMBIER. - J'entends cela depuis trente ans, mon cher ami ! Ecoutez. On voit bien ce qui se passe dans les banlieues, allons ! Soyez réaliste !

Mme BROUILLE. - Monsieur COLOMBIER, je ne coupe pas... Messieurs, s'il vous plaît.

M. RABIT. - *(inaudible)*. Désolé. Elles n'ont rien à voir avec les banlieues. Vous faites des raccourcis qui sont sans objet. Je suis désolé.

M. COLOMBIER. - Je ne coupe pas la parole. Je réponds seulement.

Mme BROUILLE. - Non. Vous avez un peu coupé la parole, Monsieur COLOMBIER, il y a une grande différence. Mais, écoutez, je laisse apprécier tous ceux qui nous écoutent.

M. COLOMBIER. - Voilà.

M. TIRANT. - Deux mots. Je connais, Monsieur COLOMBIER, votre position, et votre opposition. Je voudrais vous rappeler que la Région cible aussi les zones du milieu rural qui sont en difficultés, donc à la fois le milieu rural, à la fois les quartiers. Il n'y a pas de discrimination spéciale.

Peut-être vous dire deux mots sur le fait, dans les quartiers que vous appelez les plus sensibles, vous savez comment cela se passe, c'est-à-dire que la Région a pu accompagner notamment dans le cadre de la formation, des jeunes à s'en sortir, des jeunes qui venaient de loin, et en fait, ces gens-là, souvent, partent du quartier, ensuite. Ils partent, ils ont un projet de vie ailleurs.

Et actuellement, les bailleurs sociaux font face à de fortes demandes de gens dans la grande précarité. Donc, c'est aussi pour cela que les chiffres ne sont pas bons puisqu'effectivement dans tout l'habitat social dans des grandes zones comme à Bordeaux, les nouveaux habitants qui arrivent sont très pauvres, et donc, il faut sans cesse recommencer, accompagner, et c'est ce que nous essayons de faire.

Je pense que franchement, il y a peut-être des dossiers que vous ne votez pas vraiment avec conviction, mais je pense que pour certains, vous auriez pu les voter. Je pense à Coulounieix-Chamiers où nous avons engagé un investissement important de la Région en politique de la ville sur le déploiement d'une zone artisanale en plein cœur du quartier pour permettre aux artisans de s'installer et aux jeunes de se former. Il y a vraiment un travail intéressant qui est fait.

Vous avez sans doute des désaccords, mais peut-être, pas sur tous les dossiers.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Bonjour à tous. Je voulais inviter Monsieur COLOMBIER, s'il avait un peu de temps, et si j'ai son adresse mail perso, je vais lui envoyer les brèves du CNV, du Conseil National des Villes. Vous serez surpris de savoir tout ce qui se passe en ce moment dans les quartiers. Toutes les bonnes actions, la solidarité de ceux, vous le savez je pense, qui ont moins qui partage le plus.

Mme BROUILLE. - On ne t'entend plus, Soraya.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Pardon, j'ai peut-être touché. J'ai dit ceux qui ont le moins, donnent le plus. On le voit aujourd'hui dans plusieurs quartiers de l'Ile-de-France où des Collectifs de jeunes font les courses pour des personnes âgées - ces personnes âgées ne sont pas ciblées - rien que de savoir qu'elles sont seules, loin de leur famille.

Je sais que l'on a la mode de dire que cela ne va pas depuis quarante ans, mais ce n'est pas vrai. Il y a des choses qui vont bien. En ce moment, on peut le dire, Monsieur COLOMBIER. C'est tout. Si vous le permettez.

M. COLOMBIER. - Chère collègue. Je comprends. Vous avez votre vision. Vous ne me parlez que de quelques ou beaucoup de cas qui vont bien. Mais moi, je vous parle de ce que tous les Français constatent que la plupart de ces quartiers - oh, je ne dis pas que c'est la majorité des habitants - mais faute de volonté politique, Monsieur CASTANER ou tous ces prédécesseurs ne mettent pas à bas ces bandes qui font de ces zones, des zones de non droit, et dont les Français de souche ou pas, quittent le quartier. C'est quand même une réalité.

Je n'ai aucune revendication personnelle contre telle ou telle personne. Mais, il faut voir cette situation et arrêter de faire de l'angélisme. C'est tout. Permettez-moi...

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Il manque de la volonté politique.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît. Non. On a bien compris tout le monde.

M. COLOMBIER. - Vous avez compris, bon, voilà. C'est tout.

Mme BROUILLE. - Tout le monde a pu s'exprimer. Donc, je reprends. C'est bien le vote "contre" du Rassemblement National.

M. COLOMBIER. - Voilà.

Mme BROUILLE. - Et vote "pour", pour l'ensemble des autres Groupes. Et je vous en remercie.

Mme LE GUEN. - Madame la Vice-Présidente, Madame la Présidente par procuration. Je me permets quand même de vous dire que le Groupe DINA vote également contre.

Mme BROUILLE. - Je viens de le dire, Madame LE GUEN.

Mme LE GUEN. - Non, vous ne l'avez pas dit. Vous avez dit l'ensemble.

Mme BROUILLE. - Si. Je rappelais le vote "contre" du Rassemblement National ainsi que du Groupe DINA et que les autres Groupes votaient pour. Peut-être que le réseau passe mal encore une fois.

N° 25

Vote sur la «Politique de la ville : Prolongation et adaptation des contrats de ville par la signature des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

N°26

PARC PRIVE AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE MONTMORILLON ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Mme BROUILLE. - Et je voudrais maintenant si vous le permettez, passer à la délibération 26, avec notre collègue Madame Laurence ROUEDE, sur l'avenant à la convention pluriannuelle de financement.

Mme ROUEDE. - Donc, effectivement, un avenant à la convention pour revitalisation du centre-bourg de Montmorillon, qui est un dispositif sur lequel la Région est engagée en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le Département, la Caisse des Dépôts et la communauté de communes Vienne et Gartempe, pour vous dire qu'il s'agit d'un avenant sur le volet de l'habitat puisqu'après deux ans, deux ans et demi d'opérationnalité sur cette convention, il est apparu à l'opérateur qu'il fallait réajuster les objectifs en matière d'habitat, diminuer les objectifs sur les propriétaires-occupants et sur les bailleurs.

C'est un sujet qui a beaucoup été abordé pendant cette plénière, pouvoir nous permettre d'intervenir sur des petites copropriétés. Il y a une dizaine de copropriétés en centre-bourg à Montmorillon, trois sont soit dégradées, soit en position de potentiellement être dégradées.

L'idée de cet avenant est de pouvoir intervenir sur ces copropriétés qui peuvent participer aussi de la revitalisation d'un centre-bourg.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

C'est à vote "pour" pour l'instant pour tous les Groupes.

Et pour le Rassemblement National ?

M. COLOMBIER. - Dont le Rassemblement National.

Mme BROUILLE. - Donc c'est une unanimité pour Madame ROUEDE. Je vous remercie.

N° 26

Vote sur le «Parc privé Avenant à la convention pluri-annuelle de financement de l'opération de revitalisation du centre bourg de Montmorillon et de développement du territoire»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

***Non participation :**
M. Waszak en tant que conseillère municipale de Montmorillon

N°27

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (AUDAP) : CONVENTION TRIENNALE 2020 -2022

Mme BROUILLE - On passe à la délibération suivante, toujours avec Laurence, sur le partenariat avec l'Agence d'urbanisme.

Mme ROUEDE. - L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) est une des deux agences d'urbanisme avec lesquelles la Région travaille. On n'en a que deux en Nouvelle-Aquitaine : l'A'URBA sur Bordeaux et puis l'AUDAP en Pyrénées Atlantiques.

C'est une agence avec laquelle on a l'habitude de travailler, et habituellement, on passe plutôt en Commission Permanente, les programmes partenariaux annuels avec cette agence.

Mais là, on passe en plénière, un engagement nouveau puisque l'AUDAP s'est engagée dans un projet d'agence sur six ans, de 2020 à 2025, pour que l'on contractualise avec eux sur cet engagement avec un engagement triennal dans un premier temps pour bien valider avec l'AUDAP notre partenariat, le fait que la Région est membre de droit de l'AUDAP et de son Conseil d'Administration, et de continuer à travailler ensemble sur des questions extrêmement importantes en matière environnementale, en matière d'aménagement de territoire, et en particulier, l'AUDAP est un partenaire précieux.

Il l'a été sur la création du SRADDET et ce sera un partenaire précieux et attendu pour nous sur la mise en œuvre de ce SRADDET qui a été approuvé par la Préfète de Région.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme LE GUEN. - Juste rapidement, si vous le permettez et s'il n'y a pas de problème de son, puisqu'il y a des problèmes de caméra visiblement, une explication de vote.

Je note une fois de plus et j'entends une fois de plus l'éternelle homélie à travers cette délibération de l'éternel "Vivre ensemble", du collectif, participatif, collaboratif, de la culture de l'habitat, du militantisme pour l'urbanisme, et j'en passe.

Il y a quand même quelque chose qui m'interpelle également dans cette délibération. Je vous cite : "L'AUDAP doit être capable de répondre à des questions qui ne sont pas posées.". Alors pardon, mais moi, je ne peux pas répondre à une question que l'on ne me pose pas, parce que je ne suis pas encore Madame Soleil, et je ne lis pas dans les boules de cristal.

On est vraiment à bout de ces homélies perpétuelles. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération, comme nous l'avions spécifié lorsque nous avons donné nos votes. Merci de m'avoir écouté.

Mme BROUILLE. - Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DIAZ. - Une explication de vote quant à ce partenariat avec cette agence d'urbanisme, dont le but est d'aider les Collectivités territoriales à mettre en œuvre leurs projets liés à l'urbanisme.

Nous ne comprenons pas vraiment ce partenariat, cette sous-traitance coûteuse, alors que nous disposons de Services très compétents à la Région, et nous saluons leurs compétences très régulièrement. Je dis "coûteuse" parce que c'est quand même quasiment 100 000 euros par an, et pendant trois ans.

Par ailleurs, nous constatons et déplorons que cet organisme, très orienté politiquement, à gauche bien sûr, nous fait plus penser à un organisme de lobby plutôt qu'à un organisme de conseils.

Et enfin, le dernier point concerne la Présidente de cet organisme, qui est en campagne électorale actuellement sur la commune de Biarritz. Donc, afin de garantir la crédibilité ou la neutralité de cet organisme, nous pensons qu'elle aurait pu se mettre en retrait de sa présidence au moins le temps de la campagne électorale.

Donc, pour ces quatre raisons, nous allons voter contre ce partenariat.

Mme BROUILLE. - Madame ROUEDE, des compléments ?

Mme ROUEDE. - Oui, mais pour dire comme je l'ai dit. Chaque année on expose en GIA et en Commission Permanente, le programme pluriannuel de partenariat, les travaux, en fait, que l'on mandate de la part de l'AUDAP, comme de la part de l'agence d'urbanisme.

Je vous confie que l'on a vraiment besoin de ces travaux-là. Si vous ne le savez pas, le Service Urbanisme et Foncier de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur douze départements, est en tout composé de deux agents qui, en effet, ont besoin sur un certain nombre de sujets de s'appuyer sur les agences d'urbanisme. Ces agences nous accompagnent aussi sur bien d'autres sujets. Je tiendrai à votre disposition, si vous voulez Madame LE GUEN comme Madame DIAZ, ce sur quoi l'AUDAP a travaillé avec nous en justificatifs, depuis plusieurs années.

Quant à l'appartenance politique d'une agence d'urbanisme, je vous laisse libre de vos propos, Madame DIAZ. Je laisse également libres les membres du Conseil d'Administration et les représentants notamment des Pyrénées Atlantiques, de passer cela, et je ne crois pas d'ailleurs que la Présidente, dont vous avez fait mention, soit classée dans la catégorie des élus de gauche.

M. COLOMBIER. - Il n'y a pas de politique, c'est merveilleux.

Mme BROUILLE. - Merci. Si j'ai bien entendu, noté. Deux "contre", du Groupe RN et DINA.

Pour le reste, vote "pour".

Donc adopté à la majorité.

N° 27

Vote sur le «Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) : convention triennale 2020 2022»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 28

AVENANT N°7 AUX CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER) 2015-2020 AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES CPER POITOU-CHARENTES 2015-2020 - VOLET 1 "MOBILITE MULTIMODALE" - ARTICLE 2 "MODERNISER LE RESEAU ET LES DESSERTES FERROVIAIRES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS"

Mme BROUILLE - Nous passons à la délibération 28, avec Renaud LAGRAVE sur un avenant du contrat plan Etat/Région.

M. LAGRAVE. - Madame la Présidente. Il s'agit de l'avenant n° 7 au contrat de plan Etat/Région versus Poitou-Charentes puisque comme vous le savez, nous n'avons pas réussi à avoir un CPER global Nouvelle-Aquitaine.

Donc, il convient de modifier notamment sur le volet 1, sur la mobilité multimodale, un certain nombre de montants, tout simplement parce qu'après le vote du 12 avril 2019 qui concernait notre plan d'investissement sur le ferroviaire qui était assez ambitieux, il fallait des traductions simultanées dans les contrats de plan Etat/Région de manière à ce qu'il y ait la participation de l'Etat, de la Région et d'autres Collectivités territoriales, en l'occurrence c'est le cas pour cet avenant.

Nous avons donc, suite aux études d'avant-projet qui sont évidemment faites avant chaque régénération, une augmentation des montants que vous avez lus dans la délibération.

Pour ce qui concerne Angoulême/Beillant, je veux signaler que les travaux ont repris pendant le confinement, et saluer à l'occasion SNCF Réseau parce que ce n'est pas tous les jours que je peux les remercier, mais là, pour le coup, les travaux ont repris.

Le deuxième, c'est sur La Rochelle/La Roche-sur-Yon, où l'on a également un surcoût qui sera également partagé d'ailleurs avec nos collègues de Pays-de-la-Loire.

Cela veut dire que cet avenant, en l'occurrence, il faut retrouver, puisque l'Etat ne mettant pas un euro de plus sur le contrat de plan Etat/Région, il faut retrouver l'équilibre, et donc on reprend le différentiel sur la partie Saintes/Saint-Mariens qui ne sera pas faite dans l'immédiat mais il nous reste les crédits pour pouvoir faire à la fois les études et les premiers travaux, et ainsi que dans cet avenant, vous noterez que l'on intègre également le travail autour de la ligne capillaire Fret Niort/Thouars où pour le coup, la Région est encore une fois seule et bien seule. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci.

M. COLOMBIER. - Une question. Ce qui veut, Monsieur le Vice-Président, qu'au global, il n'y aura pas d'augmentation de crédits sur la globalité de ces opérations ? Puisque l'on se rattraperait sur Saint-Mariens.

M. LAGRAVE. - Exactement. C'est-à-dire que l'on est à somme nulle sur le CPER, mais que l'on redéploie à l'intérieur du CPER sur des actions que l'on ne pourra pas mener dans les mois qui viennent, alors que celles-là en l'occurrence, les travaux pourraient démarrer très rapidement.

M. COLOMBIER. - D'accord. Merci. On votera pour ce dossier.

Mme BROUILLE. - Cela fait une unanimité, si toutes les remontées sont bonnes.

Donc, Monsieur LAGRAVE, unanimité sur votre délibération.

N° 28

Vote sur l' «Avenant n°7 aux Contrats de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine - Limousin - PoitouCharentes CPER POITOU-CHARENTES 2015-2020 - Volet 1 "Mobilité multimodale" - Article 2 "Moderniser le réseau et les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29

AVENANT A LA CONVENTION CADRE CEREMA (CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT)

Mme BROUILLE - On passe à la délibération 29 avec Reine-Marie WASZAK, toujours un avenant à la convention cadre CEREMA.

Mme WASZAK. - C'est un avenant à la convention cadre CEREMA. C'est le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement et la mobilité et l'aménagement. C'est une convention de partenariat qui porte sur les sujets, tels que le développement, la cohésion, l'économie, la capacité des territoires notamment au travers de notre politique contractuelle, sur les transports et la mobilité pour accompagner et répondre aux besoins des territoires ruraux par ailleurs, et sur la recherche aussi de solutions innovantes pour la structuration des Centres bourgs, notamment.

Cet avenant actualise la convention votée en 2018.

L'autre partenariat avec le CEREMA pourrait être en adéquation avec l'évolution de nos politiques et les besoins des territoires.

Il n'y a pas d'engagement financier sur cette délibération. L'engagement financier sera attribué par la Commission Permanente du Conseil Régional, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la Collectivité.

C'est un avenant sur une convention qui existe depuis 2018.

Mme BROUILLE. - Merci Reine-Marie.

Y a-t-il des interventions ?

M. COLOMBIER. - Nous avions déjà manifesté notre étonnement et notre position à cette convention de partenariat que vous nous aviez soumise lors d'une Assemblée plénière de décembre 2018.

Notre position se fondait alors sur le constat dressé par l'actuelle Ministre de la Cohésion des territoires, Madame GOURAULT, qui pointait du doigt l'absence de résultat et le centralisme du CEREMA. Cela ne vient donc pas de nous mais de la Ministre des Tutelles, elle-même.

On peut donc s'étonner d'ailleurs qu'un Président de Région, comme Alain ROUSSET, aussi attaché que lui à la décentralisation, passe une convention avec un organisme dont, je rappelle, Madame GOURAULT précisait : "il faudrait faire comprendre au CEREMA qu'il y a eu la décentralisation.". Il faut quand même oser.

Nous remarquons également que l'Etat lui-même reconnaît le peu d'intérêt des travaux du CEREMA puisque son budget était amputé de 5 millions d'euros lors de la présentation du projet de loi de finances 2018. Après une baisse déjà constatée en 2017 et une chute progressive de ses effectifs : **-**103 postes en ETP pour l'année 2018.

Avouez quand même, que même l'Etat ne reconnaît pas l'importance du travail fourni par le CEREMA.

En août, vous présentiez cet organisme comme un acteur neutre et impartial - je sais qu'il n'y a jamais de choix politique avec vous tous - mais le Président de son Conseil stratégique n'est autre que Monsieur Jean-Yves GOUTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, ancien socialiste, et désormais membre du Parti Radical de Gauche.

Quoi qu'il en soit, l'obsolescence de cette structure n'est plus à faire. Or, à l'avenant à la convention que vous présentez aujourd'hui ne remédie en rien aux manquements et à l'absence de travail apparemment sérieux de cet organisme.

Par conséquent, nous renouvelons notre position à cette convention et nous voterons donc, contre ce dossier.

Mme WASZAK. - Peut-être que l'Etat ne reconnaît pas les compétences du CEREMA, mais on n'est pas obligé d'avoir opinion que l'Etat, puisque *(inaudible)* on peut s'appuyer sur cette structure et travailler en partenariat sur les sujets dont je vous ai parlé. Si le Président l'a souhaité, c'est bien que cela a une réelle efficacité sur nos territoires.

On peut ne pas être d'accord, effectivement, Monsieur COLOMBIER, mais nous pensons qu'il faut continuer ce partenariat pour travailler efficacement.

Mme BROUILLE. - Merci Reine-Marie. Donc, nous notons le vote contre du Rassemblement National.

Pour l'ensemble des autres Groupes, un vote pour.

Ce qui fait une adoption à la majorité. Je vous remercie.

N° 29

Vote sur l' «Avenant à la convention cadre CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **CONTRE : Rassemblement National,**

ADOPTE A LA MAJORITE

N°30

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - AJUSTEMENTS TECHNIQUES

Mme BROUILLE - Je laisse la parole, maintenant, à Pierre CHERET, sur les trois dernières délibérations, les 30, 32 et 33.

M. CHERET. - Merci Andréa. La première délibération, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'engagement professionnel est essentiellement une délibération technique suite à la parution des textes concernant les ingénieurs, les corps techniques, en fait, et les ATTEE, donc les agents de lycées, sur la possibilité de les rendre éligibles à la totalité du RIFSEEP. C'est donc une régularisation par rapport à cela. C'est en conformité avec ce que nous avions voté précédemment en termes de régime indemnitaire de la Collectivité.

Nous avons profité de cet ajustement technique législatif pour ajouter quelques petites modifications et notamment prévoir un certain nombre de primes pour les intérims, non pas des primes par rapport à l'intérim elle-même, mais des primes que les gens qui étaient titulaires des postes bénéficiaient, de façon à ce que ceux qui en assument l'intérim sur des longues périodes, puissent en bénéficier aussi.

Voilà les deux éléments principaux de cette délibération d'ajustements qui ont quand même une petite incidence financière mais qui était prévue dans le cadre du budget prévisionnel 2020.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des prises de parole ?

Mme LE GUEN. - Monsieur CHERET. C'est vrai que l'on ne vous voit pas mais là, on vous entend mieux. Sinon, on ne vous a pas entendu de la semaine, parce que l'on a essayé de vous joindre pour avoir de plus amples informations afin de voter correctement cette délibération. Malheureusement, nos requêtes sont restées vaines.

Par conséquent, nous connaissons quand même ce fonctionnement. Nous avons fait nos calculs, mais comme on n'a pas eu de réponse de votre part, et que nous ne sommes pas certains de la réponse, vous noterez pour le dossier 30, une non-participation.

Cela dit, Monsieur CHERET, je suis quand même satisfaite de vous avoir entrevu. Je vois que vous n'êtes pas confiné. Merci.

M. CHERET. - Si vous avez regardé un peu le niveau de la taille de mes cheveux, vous verrez que je suis encore en confinement.

Mme LE GUEN. - Vous pouvez répondre au téléphone ou par mail.

M. CHERET. - Je n'avais pas tous les éléments. Et vous avez raison. J'étais sur d'autres choses, mais ce n'est pas l'objet de la plénière, aujourd'hui.

Mme BROUILLE. - D'autres interventions ?

Donc, on note la non-participation au vote.

J'ai une abstention du Groupe UDI et Apparentés.

M. SEBTON. - On vote sur les trois délibérations ou juste sur la 30 ?

Mme BROUILLE. - Sur la 30. Parce que j'ai vu qu'il y avait des votes différents. Donc, on vote sur la 30.

M. SEBTON. - Je confirme l'abstention, alors.

Mme BROUILLE. - J'avais un vote "contre" de LR. Monsieur GUERIN, vous confirmez ?

M. GUERIN. - On confirme, ce qui est écrit.

Mme BROUILLE. - D'accord. Vous confirmez.

Donc, vote "pour", tous les autres Groupes.

Donc adopté à la majorité.

N° 30

Vote sur la «Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Ajustements Techniques»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Rassemblement National,**

- **CONTRE : Les Républicains-CPNT,**

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

- **NON PARTICIPATION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

N°32

GESTION DES ELUS ET DES MEMBRES DU CESER

Mme BROUILLE - Nous passons à la délibération 32, sur la gestion des élus et des membres du CESER.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. CHERET. - Cette délibération semble avoir des votes différents dans ce qui a été évoqué. Elle consiste essentiellement dans le cadre de la crise sanitaire et le Covid, à avoir une application avec une certaine mansuétude des réfractions des indemnités d'élus, que ce soit les élus du Conseil Régional ou des élus du CESER, notamment et plus particulièrement pendant le semestre 2020, où nous avons utilisé dans le cadre des ordonnances qui le permettaient, le système des procurations et du fait que les gens ne sont pas considérés comme présents.

Il sera examiné avec mansuétude les réfractions qui seront faites par rapport à cela.

Le deuxième point, c'est qu'il est regardé aussi avec une certaine mansuétude, le deuxième semestre 2019 qui a été répercuté sur le début de l'année 2020 parce qu'aussi, un certain nombre d'élus du Conseil Régional ou plus particulièrement du CESER, dans des professions socio-économiques, touchés par la crise sanitaire, connaissaient un certain nombre de difficultés.

Donc, nous avons proposé, dans un souci de politique sociale et d'accompagnement des gens, quelques-uns qui pouvaient être en difficultés, cette réfraction.

Bien évidemment, elle peut apporter des observations parce qu'elle n'est peut-être pas forcément totalement juste pour un certain nombre, mais il n'était pas question de faire *(inaudible)* nous l'avons fait globalement et cela représente, d'ailleurs au demeurant, des éléments extrêmement modestes.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre. Je ne sais pas si tu répondais ou si vous avez commencé à débattre.

M. CHERET. - Je présentais simplement la délibération 32.

M. LE PRESIDENT. - Qui souhaite intervenir ?

Mme DIAZ. - Pour nous, cette délibération est frappée du sceau de l'indécence. Je passe sur les largesses que vous offrez au CESER pour vous concentrer sur les dispositifs accordés aux élus, alors que des entreprises vont massivement subir des liquidations judiciaires, que des travailleurs ont été confrontés au chômage partiel, que des citoyens vont se retrouver au

chômage, tout court. Il y a quand même des élus qui ont fait pleurer dans les chaumières, et qui obtiennent des faveurs, vos faveurs puisque vous nous présentez cette délibération.

Je me mets quand même à la place de nos concitoyens qui vont apprendre cela, et je déplore le spectacle pathétique que l'on va leur offrir. Donc, d'accord, on peut comprendre qu'il ait pu être difficile pour des raisons techniques de se connecter et ainsi participer aux réunions qui se sont tenues en mars. Admettons. Mais quand même ! Osez réclamer la suppression du taux réfaction des indemnités des Conseillers régionaux pour le deuxième semestre 2019 relève de l'immoralité, surtout qu'au cours du deuxième semestre 2019, il n'était pas du tout question du coronavirus. Donc, personne n'était mobilisé pour ce coronavirus.

Donc, c'est quand même fou que l'on ait eu des collègues qui aient eu l'idée d'instrumentaliser et de profiter de cette crise pour toucher des indemnités indues, parce que six mois auparavant, ils avaient décidé de vaquer à d'autres occupations, plutôt que de participer aux séances.

Donc, je voudrais manifester notre effarement, et franchement, nous n'aurions jamais pensé que l'expression "charité bien ordonnée commence par soi-même" trouve place dans notre Assemblée.

M. LE PRESIDENT. - Et je pense que ce n'est pas 2019.

Mme DIAZ. - Si Monsieur le Président. Quand j'ai lu la délibération, aussi j'ai cru à une erreur de frappe, et l'on m'a confirmé qu'il n'y avait pas d'erreur de frappe. Donc c'est bien rétroactif.

Mme VALENCE-DANTIN. - Ce n'est pas du tout rétroactif. Le mécanisme de réfaction se fait bien évidemment à terme échu. Donc, on attend la fin du trimestre pour ensuite application le cas échéant, un système de réfaction sur le trimestre suivant. Donc là, on parle effectivement des présences en 2019, du dernier trimestre 2019, qui avait un effet sur le premier 2020, sur les indemnités de 2020. Il n'y a rien de rétroactif. C'est un système, comme je vous l'ai dit en Commission des Finances, à terme échu. C'est une fois que l'on a totalisé, contrôlé toutes les présences sur ce dernier trimestre 2019 que l'on met en route, que l'on applique le mécanisme de réfaction sur 2020.

Il nous avait été signalé des élus et des Conseillers CESER en difficultés au mois de mars. J'ai proposé effectivement d'avoir une logique un peu exceptionnelle et de ne pas mécaniquement mettre en œuvre cette réfaction.

Par ailleurs, il y a un deuxième élément dans la délibération ; les élus n'ont pas siégé, rappelez-vous, à la Commission Permanente d'avril et à la Plénière d'avril, ils n'ont pas siégé. On a fait jouer à plein la possibilité des procurations puisque chaque élu pouvait avoir deux

procurations selon les ordonnances du 1er avril, et du coup, seul à peine un petit tiers des élus a vraiment siéger et était présent.

Par ailleurs, les GIA et les Commissions ont été suspendus sur cette période du début du confinement. Nous sommes la première plénière où tous les élus sont présents. Donc, je pense que sur cette partie-là, il était logique d'avoir un dispositif un peu exceptionnel pour ne pas pénaliser les élus et pour ne pas pénaliser ceux qui avaient peut-être aussi accepté d'être représentés par leurs collègues.

M. LE PRESIDENT. - C'est vrai que la phrase peut prêter à confusion. Il faudrait peut-être la préciser.

Mme DIAZ. - Oui, parce que c'est bien marqué "deuxième semestre 2019", donc c'est bien six mois 2019.

M. LE PRESIDENT. - Il ne s'agit pas de toucher - Sylvie, je parle sous le contrôle des experts juridiques - au deuxième semestre 2019.

Mme VALENCE-DANTIN. - Non. C'est de contrôler les présences au dernier semestre 2019, pour pouvoir appliquer ensuite le mécanisme de réfaction. Vous ne pouvez pas le faire en temps réel. Vous savez très bien que l'on vous demande des justificatifs, si vous n'êtes pas là. On les reçoit forcément sous quelques semaines, parfois.

La dernière plénière était le 17 ou le 18 décembre. Donc, on a dû avoir les justificatifs, je pense, en janvier, voire parfois même en février. Il n'y a pas d'effet rétroactif. C'est sûr. Et la mécanique est la même depuis le début du mandat.

M. LE PRESIDENT. - Donc en 2019 - je le dis aux collègues - les réfactions s'appliquent bien.

M. COLOMBIER. - Quel était le problème en 2019 ? Il y avait des GIA, des Commissions, des plénières.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de problème en 2019. Encore une fois, c'est peut-être un problème de rédaction mais il n'y a pas de problème en 2019 pour poursuivre l'application des réfactions. Donc là-dessus, il n'y a pas de soucis.

Il faut peut-être, Sylvie, que l'on récrive cette délibération.

Ce qu'explique Sylvie VALENCE, c'est qu'en 2020, premier semestre 2020, dans le cadre du Covid, il y a eu, comme l'explique Sylvie VALENCE, certaines réunions où l'on a demandé - on pense à la première Commission Permanente - simplement aux Présidents de Groupes de participer sous forme de délégation de vote. Faut-il pénaliser les élus qui sont habituellement en Commission Permanente et qui n'ont pas pu y être ? La réponse est non.

Donc, il s'agit simplement de tenir compte de cela pour dire, en 2020, pendant le premier semestre.

M. SEBTON. - Je voulais juste exprimer la position de mon Groupe. On va voter contre, calmement. J'ai expliqué au Président et ses collaborateurs, pourquoi. Je vous invite à retirer cette délibération, parce qu'il me semble qu'il y a quelque chose qui ne va pas dedans. Il y a peut-être une maladresse dans l'écriture. Mais retirons cette délibération, reparlons-en à la prochaine plénière.

En l'état, on vote contre.

M. COLOMBIER. - Président, tu permets ? Ce n'est pas clair du tout. En effet, il y a peut-être une maladresse de conception du dossier. Mais je n'y comprends pas grand-chose là-dedans. Ce n'est pas du tout ce que dit le dossier lui-même, premièrement.

Et deuxièmement, si on le votait tel quel, je crois que c'est dangereux politiquement. Je ne vous le cache pas. Nous ne comptons pas voter ce dossier est tel qu'il est car il est très ambigu et il fait apparaître en fin de compte Edwige DIAZ a raison, que les élus se votent des compensations alors qu'entre nous, nous avons des indemnités confortables, elles sont ce qu'elles sont, certes. Mais voilà.

Soit en effet, on remet le dossier. Autrement si on le vote comme cela, dans l'état, nous voterons contre.

M. LE PRESIDENT. - J'ai envie de retirer cette délibération et de la reporter à l'assemblée de juillet.

M. COLOMBIER. - C'est peut-être plus raisonnable, je crois.

M. LE PRESIDENT. - Sylvie. Il faut que l'on retravaille à l’expression de cela pour bien expliquer ce qu'il en est. Bien. Je retire cette délibération. On arrête les débats. Je retire cette délibération.

N° 33

COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, j'ai un dossier sur une communication...

M. CHERET. - Président, c'est toujours la même chose. A chaque plénière, nous devons présenter la délégation qui est faite concernant les affaires en justice. C'est ce qui est fait dans cette délibération, comme à chaque plénière.

M. LE PRESIDENT. - Mais, il n'y a pas de vote ?

M. CHERET. - Si. C'est une délibération. Donc, elle doit être votée.

M. LE PRESIDENT. - C'est une communication, donc elle n'a pas à être votée.

M. CHERET. - C'est une communication ? Bon. D'accord. Oui, c'est une communication de l'Assemblée plénière de la délégation qui vous a été donnée.

M. LE PRESIDENT. - Donc, l'Assemblée prend acte.

M. CHERET. - Voilà.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

N° 33

Vote sur la «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine»

L'Assemblée Donne Acte de la Communication

VOEUX

M. LE PRESIDENT. - Ensuite on a les vœux. Vous savez le plaisir qu'ils me procurent.

Il y a un premier vœu par le Groupe EELV et le Groupe Socialistes et les Radicaux de Gauche. Qui le présente rapidement ? Essaye Stéphane, de résumer.

VŒU
MORATOIRE SUR L'UTILISATION DES DRONES POUR LA SURVEILLANCE DE MASSE ET LA BANALISATION DES RESTRICTIONS DES LIBERTES

M. TRIFILETTI. - Promis Président. J'essaye de le résumer et de ne pas le paraphraser puisque tout le monde a effectivement un double.

Ce vœu est présenté par le Groupe Ecologistes et Citoyens, le Groupe Socialistes et Apparentés, le Groupe PEPS et le Groupe Radical de Gauche.

Ce vœu part d'une constatation, d'une utilisation des drones par les Forces de l'Ordre, pendant le confinement. Si l'on veut être plus concret, du côté de Bordeaux, du côté de Pau, du côté de Royan ou du côté de Limoges, du côté de La Rochelle.

De fait, il y a une banalisation de la surveillance de masse sans véritable contrôle démocratique, ce qui obère ou interroge les libertés individuelles. Normalement tout outil de vidéo surveillance utilisé par l'Etat et la Police est encadré par un texte spécifique. C'est le cas des caméras fixes et des caméras piétons portées par les Policiers, pour lesquels on trouve des textes spécifiques dans le Code de la Sécurité Intérieure.

En revanche, il n'y en a pas, cela n'existe pas pour les drones. Et cela pose vraiment des questions au niveau juridique parce que ce sont des machines qui passent au-dessus de nos villes et de nos campagnes. Ils prennent beaucoup plus d'images que les caméras fixes. Cela décuple de fait le pouvoir de surveillance et de sanctions des Forces de l'Ordre.

Voir ce moyen utilisé en état d'urgence, en pleine crise sanitaire, c'est très inquiétant par rapport à la garantie des libertés. L'utilisation des drones comme auxiliaire de surveillance fait donc franchir un palier critique et irréversible dans la banalisation de la restriction progressive des libertés publiques.

Pour toutes ces raisons, mais on pourrait....

M. LE PRESIDENT. - Stéphane. La seule question que je me pose est que c'est tranché par le Conseil d'Etat. C'est interdit.

M. TRIFILETTI. - Tout à fait. Le Conseil d'Etat effectivement, à un moment donné, a pu en parler. Tout simplement, il faut faire références aux droits de l'Homme à la DUDH, au niveau européen, même international. C'est l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, notamment.

Cela pose quand même question, et ce que l'on vous propose à travers ce vœu, c'est que la Région Nouvelle-Aquitaine demande à l'Etat la suspension de la surveillance de masse par drones sur son territoire.

M. LE PRESIDENT. - Simplement, ma question, Stéphane. C'est, le Conseil d'Etat a interdit et a cloué au sol, les drones des Forces de Police. La décision est déjà prise. C'est la seule interrogation que j'ai.

M. TRIFILETTI. - La décision effectivement a été prise mais...

M. LE PRESIDENT. - Il y a eu plein d'articles dans la presse, là-dessus.

M. TRIFILETTI. - Tout à fait. Donc, simplement pour finir, ce vœu c'était finalement la suspension de la surveillance de masse. C'est ma véritable interrogation pour la suite, vous l'avez compris, effectivement même si vous faites bien, Président, de faire part des garde-fous qui sont progressivement mis en place.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. A priori, les Groupes de la majorité votent pour.

Que font les autres Groupes ?

M. SEBTON. - Une explication de vote pour l'UDI. Tout simplement, on trouve que sur le fond, ce texte est juste, et parce que l'on est juste et que nous ne votons que sur les idées sur le fond, on va voter pour, sans savoir d'où il vient et savoir comment il a été fait, et avec qui il a été fait. Le texte est bon, on le vote.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas si Guillaume GUERIN est là ou quelqu'un du Groupe LR.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président. Et de mémoire, sur les motions comme sur les vœux, on ne participe pas à rien.

M. LE PRESIDENT. - D'accord.

M. COLOMBIER. - On ne participe pas au vote, pour le Rassemblement National.

Mme LE GUEN. - Non-participation du Groupe DINA.

M. LE PRESIDENT. - Et le MODEM ? Le MODEM ne peut pas voter.

M. LE PRESIDENT. - Ce vœu est donc adopté à la majorité.

VOEU

Vote sur le vœu «moratoire sur l'utilisation des drones pour la surveillance de masse et la banalisation des restrictions des libertés»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (1),**

▪ **ABSTENTION : Modem-Union Centriste,**

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**

VŒU ADOPTE A LA MAJORITE

VŒU
TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR DU SECTEUR AERONAUTIQUE

M. LE PRESIDENT. - On a un vœu présenté à l'initiative de Véronique ABELIN sur l'avenir du secteur aéronautique. On en a un peu parlé tout à l'heure.

Mme FERREIRA. - Président. Pour le MODEM, le vœu d'avant. Il y a abstention de notre Groupe. Nous avions pris une décision commune. Merci.

Mme ABELIN. - On est dans une période qui est très particulière, on ne va pas revenir là-dessus. Aurélien a expliqué un peu dans ces propos liminaires dans quel état d'esprit on était quand on l'a proposé. L'idée est d'essayer de sortir de postures toutes faites sur ces sujets qui vont être majeurs dans les mois à venir. La question du retournement des filières et notamment des filières qui vont être impactées pour plusieurs années, et voire même impactées intrinsèquement au vu des nouveaux enjeux de durabilité qui ont été déjà évoqués sur Néo-Terra, à plusieurs reprises.

Donc, l'idée était de proposer à l'Assemblée régionale de sortir de positions de Groupes. Et c'est pour cela que l'on a pris l'initiative de demander à chaque Conseiller régional de se positionner. On est tout à fait ouvert à modifier s'il y a des aspects qui ne répondent pas pour X raisons, de forme - on va dire - à certaines...

M. LE PRESIDENT. - Les autres Groupes vous ont fait, dans la journée, part de modifications ?

Mme ABELIN. - Non. Pas à ma connaissance.

M. LE PRESIDENT. - Je vous avoue qu'à titre...

Mme ABELIN. - Monsieur le Président. Est-ce que vous pouvez me laisser juste terminer. J'en ai pour une seconde. Vraiment.

M. LE PRESIDENT. - Oui.

Mme ABELIN. - Je suis originaire d'un bassin qui vit de l'aéronautique et de l'automobile. Donc, je mesure complètement ce que les familles vont vivre dans les semaines à venir. J'ai vécu de plein fouet puisque j'étais dans un Cabinet à l'époque, la crise de 2008 sur l'auto. Je sais pertinemment ce qui va se passer, et là, cela va se passer pour plusieurs dizaines d'années, à mon avis, et je pense que l'on ne peut pas dire, aujourd'hui, que l'on peut continuer d'augmenter sans cesse le trafic aérien. On sait que l'on va arriver à un plafond, voire même que l'on va être obligé de renoncer à des lignes internes pour des raisons de durabilité. Et il

est vraiment urgent de se poser sur le retournement de ses filières et notamment la reconversion des métiers qui sont liés à ces filières.

Il y a des débats d'experts sur le sujet, sur la question des transformations de compétences, mais je pense qu'à un moment, il y a aussi une question de positionnement politique d'une Assemblée régionale. Et là-dessus, j'aimerais beaucoup qu'en tant que Président de Région, vous accompagnez l'Assemblée pour avoir les avis d'experts et que l'on puisse se positionner sur les manières d'accompagner la filière, sans chèque en blanc sur une aide, mais sur vraiment une aide aux reconversions de ces métiers, et la façon d'aborder l'aéronautique, aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne mon avis. D'abord, je ne voudrais pas qu'il y ait un message négatif qui soit adressé aux 75 000 emplois, familles et entreprises. Je pense que le texte est ambigu, dans cette affaire-là.

Oui, il y aura une baisse des vols intérieurs, quand il y a, comme cela se passe sur Bordeaux-Paris, la possibilité d'une alternative.

Deuxièmement, je n'ai pas attendu, vous vous en doutez, le débat d'aujourd'hui sur ce vœu, pour réfléchir d'une part à une amélioration de l'aspect production, NOX, CO2, etc., puisque l'on a finance, vous le savez, une entreprise qui est installée à Royan, qui a développé un avion hybride. Et l'on s'est engagé sur l'avion électrique. On a même participé au financement sur le roulage électrique des avions puisque le moment le plus polluant de l'avion, c'est lorsqu'il roule sur le tarmac.

Troisièmement, on est en train de travailler mais cela suppose que je mette en place un Groupe d'ingénieurs, des entreprises, pour voir sur quel secteur, je parlais de l'énergie ce matin, je parlais du machinisme agricole, de technologies du monde médical, donc on y travaille.

On est dans Néo-Terra, l'avion propre. Je pense que sur des circulations internationales, on ne va pas revenir au bateau.

Je trouve qu'il y a des choses intéressantes. Parler du retournement d'une filière, quand cela va être présenté aux organisations syndicales et aux entreprises, cela veut dire que cette filière va disparaître. Je ne sais pas si vous voyez l'image que cela va donner auprès de cette filière. 75 000 emplois, on est la région la plus attractive de France.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président. Je vous ai vu défendre des dossiers sur le retournement des entreprises, ce n'était pas pour dire qu'elles allaient disparaître ; c'était bien pour leur donner la possibilité de repartir. Je ne dis pas aujourd'hui que toute l'aéronautique va disparaître.

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne mon avis. Pour l'instant, beaucoup d'entreprises sont très fragiles et moi, je ne propose pas à l'Assemblée, tel que le texte est rédigé de le retenir. Par contre, oui, travailler en Commission, échanger avec vous, et moi cela m'intéresse aussi d'avoir des idées, je suis totalement d'accord sur l'idée d'un Groupe de travail. Je n'ai pas de problème. Mais je ne veux pas que de la Région, il y a quand même des acquis à l'égard, et cela part sur les réseaux sociaux, tout de suite.

M. COLOMBIER. - Nous avons lu ce vœu. Il est sympathique. Il est plein de bonnes intentions. Je trouve qu'il est un peu flou. Il est très philosophique, et je pense que prendre une position vis-à-vis de toute une filière, en effet - je suis sur la métropole avec un autre Pôle aéronautique vous le savez - sans prendre avant l'avis déjà des professionnels, et des entreprises, discuter éventuellement bien sûr avec elles, je trouve que c'est un peu hâtif et même peut-être dangereux.

Je pense que, sans parler du côté écologique, les avions écologiques, il est trop tôt pour, comme cela de but en blanc, se prononcer et prendre une position officielle au nom d'une Collectivité de l'importance de la nôtre.

Donc, nous ne participerons pas au vote, sur ce vœu.

Mme MONCOND'HUY. - Pour le Groupe Ecologistes et Citoyens, nous soutenons sans réserve la motion proposée par l'UDI parce qu'elle adopte une posture de responsabilité. Préserver les emplois qui sont liés au secteur aéronautique, ce n'est pas persister dans l'illusion de l'avion propre, et aujourd'hui ce sont 550 étudiants du secteur aéronautique qui l'affirment dans une Tribunal au Monde : le progrès technique ne suffira pas à la diminution des gaz à effet de serre des avions indispensable contre le réchauffement climatique. Ces étudiantes et étudiantes, ils et elles, plaident en faveur d'une réduction du trafic aérien en choisissant par exemple de cesser progressivement les lignes aériennes intérieures superflues et d'anticiper et de construire dès maintenant le retournement du secteur aéronautique qui n'est plus un secteur d'avenir.

Sur des sujets aussi important que celui-ci, pour l'écologie mais aussi pour l’emploi à long terme dans notre région, l'approche proposée par l'UDI, qui est transpartisane, qui est fondée sur les idées avant tout, nous semble nécessaire.

Donc, nous voterons pour cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que, encore une fois si je peux appeler à la responsabilité, c'est un geste purement politique, d'hostilité à l'égard de la circulation aérienne, et l'effet d'image si cette motion était adaptée, dont je me désolidarise, on le voit bien avec le discours de Léonore MONCOND'HUY, est catastrophique sur le plan de l'emploi et sur le plan de ce

qui va se passer réellement, parce que sur les vols aériens, on est d'accord. Sur les vols internationaux ...

Quant à cette critique que j'entends et que vous avez exprimée, Léonore, à diverses reprises, il n'y aura pas d'avions propres demain. C'est faux. Technologiquement, techniquement, industriellement, c'est faux. Mais il faut s'intéresser à un domaine. Il faut s'intéresser à un domaine industriel.

Mme MONCOND'HUY. - Le Monde publie des informations...

M. LE PRESIDENT. - Je te dis que c'est faux, et donc ce texte est dangereux pour la Région.

M. FEKL. - Merci Monsieur le Président. Sur le fond, je trouve qu'il y a beaucoup de choses très intéressantes dans le texte, je pense qu'il y a des idées fortes et des débats importants qui sont ouverts dans ce document.

En revanche, on a un problème de méthode, me semble-t-il. C'est que sur des sujets aussi structurants et qui, effectivement, engagent à la fois l'avenir au niveau régional pour une filière emblématique mais engage aussi des débats essentiels au niveau, y compris mondial, ce n'est pas au détour d'une motion adoptée en fin de session que l'on va trancher les choses. En particulier, je pense que le débat mérite beaucoup plus que ce qui a été dit au début, presque d'ailleurs d'une manière condescendante sur si vous voulez discuter une virgule ou un espace ou un morceau de phrase, vous pouvez le faire. Ce n'est pas du tout le sujet.

Cela pose des questions fondamentales en termes de stratégie industrielle, en termes y compris de déplacements, quels sont les déplacements qui sont maintenus ? Quels sont ceux qu'il va falloir maintenant réduire ?

Je suis tout à fait d'accord, pour dire qu'il y a un débat presque philosophique là-dessus et aussi économique à trancher.

En revanche, encore une fois, ce n'est pas dans un texte politique d'une page, comme ça, que cela peut se faire.

Ce que l'on souhaiterait, c'est qu'effectivement qu'il puisse y avoir comme le demande d'ailleurs la motion, un travail de fond qui soit non pas engagé par la Région parce que le Conseil Régional travaille là-dessus depuis des années au long court y compris avec les acteurs de terrains, mais qu'il puisse y avoir une prolongation de ces travaux de fonds, que donc, vous puissiez, Monsieur le Président, prendre l'engagement de mettre en place un Groupe de travail - vous en avez parlé tout à l'heure - mais peut-être pouvez-vous prendre l'engagement solennel devant cette Assemblée de le faire pour travailler à la fois avec la diversité des Groupes politiques présents dans notre hémicycle, qui doivent pouvoir se réunir,

se rencontrer, et puis aussi avec les acteurs industriels, les penseurs qui travaillent sur le sujet, bref, qu'il puisse y avoir, sous la houlette du Conseil Régional, une réflexion qui soit engagée et dont la motion qui est proposée sera un des éléments versés au débat.

Mais sous cette réserve, cette demande que je vous formule, notre Groupe votera contre cette motion pour les raisons de méthode que je vous ai indiquées.

Mme LE GUEN. - Président. Je voulais vous dire que je vous rejoignais sur le fond et sur la forme quant à cette motion, et je rejoins encore plus Matthias FEKL qui l'a extrêmement bien développé.

J'ai même pensé à un moment donné, que vous alliez demander à la retirer, mais je vois qu'il n'en est rien. Donc, pourquoi ne pas effectivement reporter ce débat à plus tard. En tout cas, s'il est gardé en l'état, le Groupe DINA s'exprimera contre. Merci.

M. SEBTON. - Juste répondre à Matthias sur la méthode parce que sur cette motion, on a pris toutes les précautions justement pour que l'on ne puisse pas nous reprocher la méthode. Alors que dans votre majorité, il y a des Tribunes qui paraissent sans aucune concertation que cela se trouve dans la presse. Nous avons fait le choix de présenter une motion non pas, comme le délai légal nous l'autorise, c'est-à-dire le mercredi pour que tout le monde les ait le jeudi sur la tablette, mais on l'a envoyé à tous les élus une semaine avant la plénière en disant si vous voulez participez à cette motion, si vous voulez amender, si vous voulez changer des phrases, si vous voulez en discuter avec nous, faites-le.

Pourquoi, avons-nous fait une motion ? Parce qu'il y a quelques semaines, deux semaines, trois semaines, quand on parlait notamment de la navette Bordeaux - Paris, de la crise et évidemment de l'aéronautique dans notre région puisque l'on est très impacté, notre Groupe a fait savoir que l'on aimerait avoir en séance plénière dans un lieu de débat, dans un lieu d'échanges où l'on doit faire de la philosophie politique, pourquoi ne pas aborder la question de l'aéronautique ? Pas sur un coin de table. On nous a dit que ce n'était pas possible. Que l'on ne pouvait pas le faire en plénière.

Quand vous êtes dans l'opposition, la seule façon d'interpeller l'Exécutif et demander à ce que l'on débatte de quelque chose, c'est de déposer une motion. Et c'est ce que l'on a fait. On a déposé une motion. Et cette motion a été proposée à tout le monde pour qu'elle puisse être amendée. Donc voilà. Si vous aviez accédé à notre demande de faire un débat sur l'aéronautique, comme on a fait sur Néo-Terra, peut-être en juillet, en septembre, pourquoi pas. Mais il y a des sujets qui méritent que l'on prenne le temps dessus, de la même façon que l'on a pris le temps sur Néo-Terra.

Donc, voilà la position de l'UDI. Et s'il vous plaît, encore une fois. Moi, je veux bien tous les arguments de fonds. Monsieur le Président, j'entends ce que vous dites, on en a parlé tout à l'heure, mais sur la méthode, pardon, on est inattaquable.

M. LE PRESIDENT. - Bien. Je vous ai dit qu'il y aura un Groupe de travail. Véronique ABELIN, vous voulez reprendre la parole ?

Mme ABELIN. - Oui. Reprendre la parole pour dire que je comprends tout à fait les arguments. L'objectif n'était pas cristalliser encore une fois les positions. C'était vraiment d'ouvrir le débat et je trouve qu'Aurélien a très bien résumé. Je ne vois pas trop ce que je pourrais ajouter. L'important, c'est que le Groupe de travail ait lieu, qu'il soit fait sérieusement et que l'on puisse avancer sur des positions qui ne soient pas des postures. J'entends bien, Monsieur le Président. J'ai mes meilleurs amis qui sont dans l'aéronautique, qui sont agents de l'aéronautique, qui vont être complètement frappés par cela. Je connais des centaines de familles sur mon bassin. Donc, on ne peut plus dire le fait que des familles soient impactées nous empêche de prendre des décisions. C'est justement parce qu'elles vont être impactées qu'il faut les prendre.

M. LE PRESIDENT. - Si c'est cela. Je suis d'accord. Le discours de Léonore tout à l'heure comme indirectement celui d'Aurélien, je suis contre l'avion. Dans une région...

Mme MONCOND'HUY. - Absolument pas, j'ai dit que c'était une...

M. LE PRESIDENT. - Quand même. Ce n'est pas la première fois que tu t'exprimes dans ce sens. Il y a quand même une critique de fond, de l'avion.

Mme ABELIN. - Elle n'a pas dit cela. Je ne vous rejoins pas. Et là, on tombe dans la caricature. Et c'est justement ce que je ne voulais éviter. Léonore n'a absolument rien dit de cela.

M. LE PRESIDENT. - En tout cas, si je reprenais, en tant que Président de la Région, avec les résultats en termes d'emplois industriels que nous avons eus dans cette région, les inquiétudes qu'il y a dans l'aéronautique, je me fais tuer. Y compris de la part des organisations syndicales, elles auraient raison.

Maintenant de dire, comme Véronique faisait références tout à l'heure, pensons à former, trouver d'autres types d'emplois, si cela avait été présenté comme cela, mais là, ce n'est pas du tout présenté comme cela. Donc, moi, je ne propose pas que l'on vote ce texte. Je ne peux pas le voter en toute conscience en l'état, tout en étant d'accord avec un certain nombre de choses, et notamment le travail de reconversion, de formation et d'autres secteurs.

Quel est le vote de LR ?

M. PUYJALON. - J'ai déjà répondu. A tous les vœux et les motions, ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. - Y compris sur l'aéronautique ?

M.PUYJALON. - Y compris sur l'aéronautique.

M. RABIT. - Par contre, Président. Ce qui serait intéressant puisque je crois que là, il y aurait un consensus, c'est que cette motion soit retirée et qu'un Groupe de travail se mette en place comme vous l'avez proposé, de façon à aller sur le fond encore plus. Je crois que ce serait beaucoup plus élégant que de voter pour ou contre cette motion, parce qu'il y a réellement des intérêts quelque part. Je crois que la rejeter ou l'accepter c'est peut-être un peu abrupt, à ce jour et à ce moment.

M. LE PRESIDENT. - . Je n'ai pas de souci sur cette proposition.

M. SEBTON. - Je n'ai pas envie d'embarrasser qui que ce soit dans cette Assemblée. Il y a des expressions qui sont faites. Le Groupe de travail est important. Donc, on va retirer la motion. On retire la motion à deux conditions. Je n'ai rien à vous imposer mais, effectivement le Groupe de travail est nécessaire, mais s'il vous plaît, Monsieur le Président, je vous le dis là, en plénière, prévoyez à la prochaine plénière un moment d'échanges. La plénière est un moment de débats démocratiques, pas juste une instance où l'on vote des délibérations. Prévoyez un moment d'échanges sur cette question.

Quand vous vous êtes exprimé sur la navette Bordeaux - Paris, vous aviez le droit de le faire, vous êtes Président de la Région, mais vous avez peut-être conforté un secteur, mais vous avez aussi fait trembler une autre partie de la population, et je pense que ce genre de questions, notamment l'aéronautique, mérite d'être débattu en séance plénière.

M. LE PRESIDENT. - Bien. J'apprécie le retrait de la motion. Mais sur le débat, comme le disait Matthias FEKL tout à l'heure, cela se prépare. Parce que si l'on a à l'égard d'un secteur une attitude purement idéologique, et c'est ce que je reproche à la motion, on ne va pas avancer.

Aujourd'hui, on est en train de travailler avec le monde de l'aéronautique pour trouver de nouveaux marchés. Je le disais, personne ne l'a évoqué. Est-ce que dans le machinisme agricole, est-ce que dans l'instrumentation médicale, est-ce que dans l'énergie... c'est moi qui l'évoque.

Vous auriez évoqué des pistes comme cela, j'aurai compris que vous étiez dans le film. Mais là, la position n'est pas celle-là. C'est une attitude, y compris à Châtellerault, et je connais bien le problème pour avoir beaucoup travaillé avec les entreprise de Châtellerault, ce n'est pas du tout cela. Mais j'apprécie. On ne va pas continuer à débattre.

Ce vœu est donc retiré.

Est-ce qu'il y a un autre vœu ?

M. COLOMBIER. - Vous êtes d'accord pour un Groupe de travail ?

M. LE PRESIDENT. - Oui. Il y a un Groupe de travail qui se mettra en place.

M. COLOMBIER. - Avec toutes les sensibilités.

Mme ABELIN. - Par contre, Monsieur le Président, je voudrais juste vous demander une faveur sur le Groupe de travail, que justement on ne rentre pas dans ces postures de pour ou contre l'aéronautique, ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas ce que Léonore a dit non plus. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Et j'aimerais que ce ne soit pas caricaturé, ce que l'on apporte au débat, c'est tout. Si vous m'assurez que l'on pourra s'exprimer en ne caricaturant pas les positions des uns et des autres, je pense que ce Groupe de travail pourra être constructif.

M. LE PRESIDENT. - Mais le Groupe de travail ne va pas se tenir une seule fois. Si l'on a des réflexions, il faut que l'on fasse venir des personnes des organisations syndicales, des responsables d'entreprises, pour voir un peu quel est le plan de charge. Qu'est-ce qui se passe sur l'avion de demain. C'est ça. Je connais un peu ce secteur.

Mme ABELIN. - Moi aussi, je vous rassure.

Mme FERREIRA. - Au nom du Groupe MODEM - Union Centriste, notre position de vote pour cette motion était l'abstention, et nous sommes heureux de constater l'évolution qui est donnée, c'est-à-dire qu'il nous faut du débat, il faut aller plus loin. On ne peut pas se contenter de traiter ce sujet sur une seule motion, et c'est heureux que vous ayez pris la décision et la proposition. Et c'est très heureux aussi que le Groupe UDI accepte de retirer son vœu, et nous vous remercions tous pour cette intelligence collective.

M. LE PRESIDENT. - Merci Otilia.

VŒU
SUPPRESSION DE LA SUBVENTION REGIONALE AU SYNDICAT CGT

Ensuite, j'ai le vœu du Rassemblement National. Suppression de la subvention régionale au Syndicat CGT. Est-ce que Jacques COLOMBIER veut dire un mot.

M. COLOMBIER. - Nous avons une élue Florence JOUBERT qui va vous présenter rapidement, très rapidement les raisons de ce vœu.

Mme JOUBERT. - En quelques mots, Monsieur le Président, voilà la motivation de ce vœu du Rassemblement National. Comme nous l'avons tous compris, ici, la crise de la Covid-19 nous précipite dans une crise économique sans précédent. Donc l'intérêt général ainsi que la nécessité de maintenir à flot notre outil de production, et nos entreprises devraient être l'unique combat à mener solidairement.

Malheureusement, la CGT, toujours fidèle à sa sinistre réputation, trahit encore une fois nos intérêts nationaux. Et donc, l'exemple que nous avons, qui défraie d'ailleurs la chronique actuellement, il s'agit de la grève sauvage qui est menée depuis trois semaines par le Syndicat CGT de Prestalys, qui stoppe quasiment complètement la distribution de la presse et qui fait peser une grande menace sur des dizaines de milliers de détaillants déjà lourdement pénalisés par le confinement.

C'est à la fois devant l'égoïsme forcené de la CGT et son mépris assez irresponsable de l'intérêt économique du pays, que nous vous demandons de bien vouloir suspendre cette subvention annuelle qui est versée par la Région à la CGT de Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 103 864 euros en 2019. Et à la place de flécher cette somme vers le dispositif d'aide exceptionnelle aux TPE en faveur des détaillants de presse.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je trouve que c'est vraiment très habile à la veille d'une crise sociale de se mettre une organisation syndicale, quelle qu'elle soit, à dos.

Mme JOUBERT. - C'est un Syndicat qui fait de la politique, Monsieur le Président. Il est complètement politisé.

M. COLOMBIER. - C'est très habile de la CGT de foutre une grève comme cela, en pleine crise. Je pense que tu avais oublié ce paramètre.

M. LE PRESIDENT. - Qui vote cette motion ?

Le RN ?

M. COLOMBIER. - Nous le votons des trois mains.

M. LE PRESIDENT. - Que fait DINA ?

Mme LE GUEN. - DINA va le voter également.

M. LE PRESIDENT. - Très bien. Et les autres Groupes ?

LR ne prend pas part au vote.

Mme FERREIRA. - Le Groupe MODEM - Union Centriste vote contre.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Le Groupe de la majorité vote contre aussi.

Cette motion est repoussée.

Sur le RIFSEEP, sur le rapport, auprès des personnels, qu'a présenté Pierre CHERET, le n° 30, on n'a pas la position du RN.

M. COLOMBIER. - C'était le régime indemnitaire.

M. LE PRESIDENT. - Des personnels.

M. COLOMBIER. - Quel était le numéro du dossier ?

M. LE PRESIDENT. - 30

M. COLOMBIER. - J'ai indiqué que l'on voté pour.

VOEU

Vote sur le vœu «suppression de la subvention régionale au syndicat CGT»

▪ **POUR : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**

▪ **CONTRE: Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT,**

VŒU REJETE

M. LE PRESIDENT. - Très bien. Merci. Un grand merci et aux Secrétaires de séance et à toute la DSI. Je crois, on en tirera, les uns et les autres, on échangera sur l'efficacité de ce dispositif. Bien entendu, je souhaite que l'on revienne de plus en plus, le plus vite possible en présentiel, mais bravo la DSI.

Merci les amis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux
avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

106
- Parti Socialiste et Apparentés (78)
- Ecologiste et Citoyen – EELV (17)
- Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7)
- Les Radicaux de Gauche (4)

30
- Les Républicains - CPNT (30)

5
- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)

12
- Mouvement Démocrate – Union Centriste (12)

22
- Rassemblement National (22)

7
- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (7)

182
TOTAL : 182

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	
Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional	
CONSEILLERS REGIONAUX	**GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Mouvement Démocrate – Union Centriste
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Mouvement Démocrate – Union Centriste
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate – Union Centriste
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Mouvement Démocrate – Union Centriste
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT

RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate – Union Centriste
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOULET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés
TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés

UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate – Union Centriste
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche